

Diplôme de conservateur des bibliothèques

Mémoire d'études / janvier 2011

## **Bibliothèques et résidence d'auteurs : quelles opportunités en 2010 ?**

**Bertrand Caron**

Sous la direction de Thierry Grognet  
Chargé de mission sur les résidences d'écrivains – Ministère de la Culture et de la  
Communication



## Remerciements

*Je tiens au premier chef à exprimer ici ma gratitude à M. Thierry Grognet, pour son soutien et sa disponibilité, ainsi qu'à M. Thierry Ermakoff, qui a proposé ce sujet et l'a éclairé de ses connaissances au début de mes recherches.*

*Ma reconnaissance va également à tous ceux qui ont accepté de me répondre ou me recevoir malgré des emplois du temps souvent chargés. Outre leurs compétences, leur passion et leur gentillesse m'ont conquis. Il s'agit de :*

*Françoise Amagat, chargée des résidences à la BDP du Cantal,*

*Laurie Bénévent, chargée des relations auteur-bibliothèque aux éditions Viviane Hamy,*

*Arno Bertina, écrivain,*

*Jean-Jacques Boin, administrateur du monastère de Saorge,*

*Bernard Bretonnière, écrivain,*

*Arlette Calavia, conservatrice au pôle jeunesse de la BFM de Limoges,*

*Joëlle Cartigny, conseiller pour le livre et la lecture à la DRAC Limousin,*

*Nadine Chausse, responsable de la Maison des auteurs à Limoges,*

*Florence Delaporte, écrivain,*

*Charles Juliet, écrivain,*

*Emmanuèle Payen, chef du service animation à la BPI,*

*Florabelle Rouyer, chef du bureau des auteurs au CNL.*

## **Résumé :**

L'étude qui suit s'attache à déterminer les enjeux de la résidence d'écrivains dans sa relation avec les bibliothèques, les apports de la collaboration entre la structure d'accueil, l'écrivain et la bibliothèque, les contraintes liées à l'organisation de résidences. Elle s'appuie sur des cas représentatifs de partenariats ou d'organisation de résidences par une bibliothèque sur le territoire national pour mettre en exergue les pratiques innovantes qui renouvellent le concept mais aussi les écueils d'un projet hâtif ou peu soucieux des conditions de la création littéraire.

### *Descripteurs :*

*Résidences d'écrivains - - France.*

*Bibliothèques publiques - - France - - Activités culturelles.*

*Diffusion de la culture.*

## **Abstract :**

This work is devoted to enlightening the issues of the writers' residences in their relationship with libraries, the advantages of a partnership between the latter and inviting organizations and the administrative constraints bearing upon the libraries when they build up a project of a writer's residence. It is based on some representative cases of collaboration between libraries and inviting organization or of the setting-up of writers' residences by a library in France to emphasize the importance of the original initiatives but also of the pitfalls of a hasty project or unconcerned about the conditions of literary creation.

### *Keywords :*

*Writers' residences - - France.*

*Public libraries - - France.*

*Cultural activities of public libraries.*



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

**Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France**

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

# Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	9
INTRODUCTION.....	11
<b>I. FINANCEMENTS ET DÉCIDEURS.....</b>	<b>15</b>
I.1. De multiples sources de financement.....	15
I.2. Les critères du CNL : une forme de prescription.....	17
I.3. La question de l'initiative.....	19
I.4. la rémunération de l'auteur.....	21
<b>II. DIFFÉRENTS NIVEAUX D'IMPLICATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DANS LA RÉSIDENCE : DU PARTENARIAT PONCTUEL À L'ORGANISATION.....</b>	<b>25</b>
II.1. La sollicitation d'auteurs pour une intervention ponctuelle.....	25
II.1.1. La structure d'accueil, interface entre l'auteur et la bibliothèque.....	25
II.1.2. Rompre l'isolement de l'auteur : le rôle de la structure d'accueil et de la bibliothèque	26
II.2. Le partenariat durable avec une institution organisant des résidences.....	27
II.3. L'organisation de résidences par la bibliothèque.....	28
II.3.1. Un phénomène peu courant : pourquoi ?.....	28
II.3.2. L'importance des questions matérielles.....	30
II.3.3. La présence de l'auteur à la bibliothèque : une relation aux multiples possibles.....	32
<b>III. LE PROJET : UN DIALOGUE À ENGAGER DÈS LA PÉRIODE DE PRÉPARATION DE LA RÉSIDENCE.....</b>	<b>35</b>
III.1. L'équilibre entre création et animation.....	35
III.2. Une adaptation nécessaire à la personnalité de l'auteur.....	37
III.3. Exposer le travail en gestation : une option ?.....	38
III.4. L'enracinement dans le territoire.....	40
<b>IV. L'ACCUEIL D'UN AUTEUR EN BIBLIOTHÈQUE : DES MODALITÉS DE PLUS EN PLUS DIVERSES.....</b>	<b>43</b>
IV.1. La rencontre : quelles formes, quelles opportunités ?.....	43
IV.2. La lecture publique.....	45
IV.3. L'atelier d'écriture.....	47
<b>V. DES CONDITIONS INDISPENSABLES À UNE RENCONTRE DE QUALITÉ.....</b>	<b>49</b>
V.1. La préparation.....	49
V.2. La salle.....	51
V.3. Le médiateur.....	52
V.4. Dates et horaires.....	53
V.5. Le public.....	55
<b>VI. L'UTILITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR UN AUTEUR.....</b>	<b>57</b>
VI.1. Des bénéfices divers.....	57
VI.2. Le « banc d'essai ».....	59
VI.3. Quel apport à la notoriété de l'auteur ?.....	59
VI.4. La bibliothèque nécessaire à la recherche et à la création.....	60
<b>VII. DU TÉMOIGNAGE SPONTANÉ À LA PUBLICATION D'UN OUVRAGE, LES TRACES ET RÉSULTATS DE LA RÉSIDENCE.....</b>	<b>63</b>
VII. 1. Commande et exigence de production.....	63
VII.2. Rendre compte de l'expérience : les opportunités fournies par le numérique.....	65
VII.3. Le suivi.....	67

<b>CONCLUSION.....</b>	<b>69</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>71</b>
<b>WEBOGRAPHIE.....</b>	<b>72</b>
<b>ANNEXE : LISTE DES STRUCTURES D'ACCUEIL ÉTABLIE PAR LA MÉL.....</b>	<b>77</b>



## ***Sigles et abréviations***

Nous regroupons ici tous les acronymes utilisés dans le corps du texte.

AGESSA : Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs.  
ARALD : Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (SRL Rhône-Alpes).  
BDP : bibliothèque départementale de prêt.  
BFM : Bibliothèque francophone multimédia (réseau des BM de Limoges).  
BM : bibliothèque municipale.  
BMVR : bibliothèque municipale à vocation régionale.  
BPI : Bibliothèque publique d'information.  
CDDP : centre départemental de documentation pédagogique.  
CipM : Centre international de poésie Marseille.  
CNL : Centre national du livre.  
CRL : centre régional du livre.  
DRAC : direction régionale des affaires culturelles.  
ÉCLA : Écrit cinéma livre audiovisuel (SRL Aquitaine).  
FILL : Fédération interrégionale du livre et de la lecture.  
FRAC : fonds régional d'art contemporain.  
MEET : Maison des écrivains étrangers et des traducteurs (Saint-Nazaire).  
MÉL : Maison des écrivains et de la littérature.  
MJC : Maison des jeunes et de la culture.  
SGDL : Société des gens de lettres.  
SRL : structure régionale pour le livre.



# Introduction

---



**A**ujourd'hui une lettre de fan venant de Beth Hardiman. «Félicitations pour le succès bien mérité de votre roman. Ce doit être très gratifiant après ce dur labeur d'obtenir la combinaison parfaite – critiques et ventes formidables. C'est excitant d'apprendre qu'on en tirera sans doute un film...» Beth est très fière de la part que Stonefield a pu prendre à la gestation d'*Excess*, et elle est impatiente de me réserver ma chambre si jamais je voulais...Est-ce que je sais que Tamara Drewe sort un roman en septembre ? Beth a entendu dire qu'elle était très belle sur la couverture. Ça parle d'une retraite d'écrivains...

De QUOI ?! *Oh mon Dieu, non.*



(Posy Simmonds, *Tamara Drewe*, Paris : Denoël Graphic, 2010, p. 134)

La résidence d'auteur connaît depuis les années 1990 un essor remarquable ; Yann Dissez parle en 2004 de la « montée en puissance du paradigme résidentiel »<sup>1</sup>. Depuis le début des années 2000, le phénomène s'est encore amplifié<sup>2</sup>, tout comme celui de diversification des dispositifs de résidence et d'animation, phénomène que Y. Dissez constatait déjà. À tel point que la France est aujourd'hui considérée comme le pays le plus favorable à la résidence d'auteur<sup>3</sup>. Dans la politique de décentralisation culturelle à l'œuvre depuis les années 1980, la résidence occupe une place de choix : elle est censée contribuer à dynamiser le territoire en instaurant un nouveau rapport des habitants à la culture. Y. Dissez la pense même capable de résoudre le problème de l'échec de la démocratisation culturelle tel que le présente Olivier Donnat<sup>4</sup>. Autant dire que les attentes de ses partisans sont considérables.

Plusieurs signes montrent que l'intérêt que suscite la question s'accroît : deux tables rondes lui ont été consacrées au Salon du livre 2010, une journée d'étude au Centre Pompidou de Metz le 27 mai 2010, ainsi que deux numéros des revues éditées

---

<sup>1</sup> Yann Dissez, *Habiter en poète : la résidence d'écrivain, une présence de la littérature au monde*, mémoire de DESS, Lyon, 2004, p. 16.

<sup>2</sup> On recensait quarante-six structures d'accueil en France en 2000, environ soixante-dix en 2003 et quatre-vingt-quatorze en 2009.

<sup>3</sup> Dans *Le guide des résidences d'écrivains en Europe*, la Maison du livre et des écrivains recensait à l'automne 2003 cent soixante-dix-huit structures d'accueil en Europe dont soixante-dix en France, soit environ 40% du total.

<sup>4</sup> Y. Dissez, *op. cit.*, p. 7.

par l'ÉCLA<sup>5</sup> et le CRL Midi-Pyrénées<sup>6</sup>. Le Ministère de la Culture et de la Communication a de son côté commandé un rapport à M. Thierry Grognet à la suite de certaines réserves émises sur la résidence d'auteurs. Deux chercheurs de l'université de Nantes, à l'invitation du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, travaillent actuellement sur les potentialités et les limites de la résidence<sup>7</sup>. Pour le grand public, le film « Tamara Drewe », sorti en 2009 et tiré d'un roman graphique de Posy Simmonds, illustre bien les vicissitudes des écrivains dans ce type de situation.

C'est pour prolonger sur un terrain spécifique les réflexions déjà engagées par de nombreux acteurs du monde du livre que ce travail a été réalisé. Quels sont en effet les relations qu'entretiennent les bibliothèques avec la résidence d'auteurs ? L'évidence de ces rapports n'est-elle pas un présupposé peu suivi par les faits ? Tout porte à croire que les initiatives réelles en direction du partenariat avec la résidence sont moins développées que dans le milieu scolaire, voire dans des mondes plus éloignés tels que les hôpitaux, les prisons, etc. Quelles en sont les raisons ? On tentera de repérer, dans la relation privilégiée, ou tout au moins pensée comme telle, entre la bibliothèque et la résidence, les bénéfices mutuels du partenariat, ainsi que ses limites.

Il est à noter que lorsque l'on parle de « la résidence », on suppose le principe d'accueil d'auteurs, et non la structure invitante. De même, « les résidences » sont entendues comme les séjours d'auteurs ayant pour but la création et / ou l'animation. La raison en est que les structures d'accueil sont extrêmement diverses et organisent souvent une résidence de manière ponctuelle. Les dispositifs pérennes ne sont donc pas la règle. En outre, la bibliothèque peut être soit le partenaire, soit l'organisatrice de ces résidences.

On ne s'étendra pas sur la définition du terme de « résidence » ; d'autres l'ont fait plus à plein auparavant. Y. Dissez, dans son mémoire, tente une typologie raffinée des dispositifs afin de clarifier pour chacun des interlocuteurs ce qu'il est en droit d'attendre de l'autre. Il décèle, depuis les années 1990, une « labellisation » des structures sous le terme de « résidence », qui, faute de critères précis, dispense les organisateurs de l'évaluation de leur action<sup>8</sup>. Par crainte d'un « appauvrissement conceptuel »<sup>9</sup> du terme, il suggère de donner aux différents dispositifs d'accueil une dénomination qui expliciterait les modalités du séjour (sédentarité ou mobilité, exigence de production, coût de l'accueil, etc.)<sup>10</sup>. Geneviève Charpentier souligne le même phénomène : la « résidence » fonctionne comme un label conférant une visibilité supérieure et la possibilité d'obtenir des subventions<sup>11</sup>. On mesure le dévoiement du terme lorsque la MJC de Vénissieux nomme « résidences » des « salles de spectacles et de répétition pour les groupes ».

Par ailleurs, les structures organisatrices ne sollicitant pas toujours l'appui des pouvoirs publics, leur repérage est difficile. Tout cela concourt à former un paysage particulièrement mouvant, qu'il ne nous appartient pas de débrouiller. Tout au plus peut-on adopter la dénomination « résidence de création » / « résidence d'animation », ou celle choisie par les intervenants du Salon du livre de Paris en 2010, « résidence d'écrivain » / « résidence d'écriture ». On constate qu'une volonté de formalisation, sinon d'uniformisation des pratiques, est à l'œuvre ; on peut ainsi lire sur le site de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, la plus ancienne structure d'accueil d'auteurs en résidence en France « Les nouvelles orientations du projet du CNES conduisent la

<sup>5</sup> Dossier « Des résidences d'écrivains : pour quoi faire ? » in *Lettres d'Aquitaine*, n° 86 bis, janvier-mars 2010.

<sup>6</sup> Dossier « Résidences d'écrivains : ailleurs, chez soi ? » in *Tire-lignes*, n° 5, mars 2010.

<sup>7</sup> La restitution du travail de recherche est prévue pour le printemps 2011.

<sup>8</sup> Y. Dissez, *op. cit.*, p. 37.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>11</sup> Geneviève Charpentier, *Approche typologique des résidences d'auteurs en France*, document numérique (<http://www.livre-paca.org/data/list/docs/approchetypodesresidences.pdf>), décembre 2003, consulté le 11 octobre 2010.

direction de la Chartreuse à préciser et formaliser la philosophie et les formes des résidences proposées, et le mode de sélection des résidents. »<sup>12</sup> Cependant, la variété des pratiques de résidence correspond à la variété des pratiques d'écriture des auteurs, celles-ci nécessitant de la part des organisateurs une certaine souplesse pour s'y adapter.

Précisons aussi que nous centrerons notre réflexion sur les résidences en France ; les structures d'accueil à l'étranger pourront être citées à titre de comparaison, mais leur fonctionnement et leurs objectifs étant sensiblement différents de celles situées sur le territoire national, on n'en fera pas l'étude.

Ces éléments posés, on conçoit aisément que dresser un tableau exhaustif des situations des bibliothèques par rapport aux dispositifs si variés de résidence ne peut que déboucher sur une somme d'expériences peu utile pour la profession. On s'est donc davantage attaché à recueillir, dans les travaux universitaires, les comptes-rendus de résidence, les œuvres qui y ont été produites, les témoignages directs des bénéficiaires et des organisateurs de résidences, des exemples significatifs des pratiques actuelles. Notre choix s'est porté sur les réalisations accomplies entre la Maison des Auteurs et la Bibliothèque francophone multimédia à Limoges, entre la MEET et la Bibliothèque théâtrale à Saint-Herblain, entre le Conseil général de la Seine-Saint-Denis et les bibliothèques municipales du département et à la BDP du Cantal. Plusieurs entretiens avec des écrivains et Florabelle Rouyer au CNL ont complété le tableau.

Nous aborderons donc des thèmes qui ne concernent pas toujours les trois acteurs principaux ensemble (auteur, structure d'accueil et bibliothèque) : la médiation et la promotion de la littérature contemporaine par l'invitation d'écrivains, par exemple, n'implique pas forcément que ceux-ci soient en résidence. De même, les questions d'accueil d'un écrivain ne sont pas spécifiques à la problématique de la relation entre bibliothèques et résidence. Autant que possible, on illustrera ces questions incontournables par des exemples illustrant cette relation.

Afin d'aborder la question dans sa totalité, on commencera par s'interroger sur l'importance des financements et des décideurs qui y pourvoient. Quelle est leur influence sur les projets qu'ils permettent ? À qui revient l'initiative de ceux-ci ? On rentrera ensuite dans le cœur du sujet en envisageant les différentes modalités de l'implication de la bibliothèque dans la résidence, depuis la sollicitation ponctuelle d'auteurs à l'organisation globale. Le projet de la résidence et sa coïncidence ou non avec le projet culturel de la structure d'accueil et le projet personnel de l'auteur occuperont la partie suivante. Puis il s'agira de faire un tour d'horizon des modalités d'accueil d'un écrivain en bibliothèque, qui connaissent elles aussi une remarquable diversification. Conséquemment, il faudra se pencher sur les conditions, souvent très pratiques, dont dépendent la réussite de l'invitation d'auteurs. Après avoir vu dans les deux parties précédentes l'apport de la présence de l'écrivain dans la bibliothèque, on inversera la question en s'interrogeant sur l'utilité de la bibliothèque pour l'écrivain. La question se pose en effet pour son activité de création lorsqu'il est en résidence et pour celle d'animation qu'il est amené à pratiquer. Enfin, il sera temps d'aborder les résultats et les prolongements auxquels la résidence peut donner lieu : production d'une œuvre, de compte-rendus, suivi de l'auteur, pérennité des liens créés, etc.

<sup>12</sup> <http://www.chartreuse.org/34/71/la-residence-mode-d-emploi> (consulté le 10 décembre 2010).



# I. Financements et décideurs

---

Historiquement, la question des financements est à l'origine des expériences de résidences, ce qui explique sa présence en tête de notre réflexion. En effet, la création de la bourse d'auteur-résident par le CNL en 1981 lance le mouvement. À l'origine seule source de budgets en faveur d'une seule structure, la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, il va être suivi par de nombreux autres porteurs de projets et de financement, tandis que les structures d'accueil se multiplient également.

En tant que projet, la résidence semble avoir aujourd'hui de solides atouts pour mobiliser des financements. La sensibilisation des collectivités à l'intérêt d'une résidence, favorisée par la floraison récente de projets, joue largement en sa faveur. On constate désormais que la présence d'écrivains dans une manifestation culturelle, quelle qu'elle soit, représente pour les financeurs une plus-value importante et permet aux institutions qui les sollicitent d'obtenir plus facilement des subventions. Le revers de la médaille existe également : les crédits sont généralement subordonnés à la venue d'un auteur<sup>13</sup>.

Quelles sont ces sources ? Au près de quels organismes les porteurs de projets peuvent-ils faire leurs demandes de subventions ? On s'attardera sur le premier d'entre eux, le CNL, qui grâce à sa position surplombante donne le ton de ce que devrait être une résidence réellement favorable à la création littéraire, c'est-à-dire à l'auteur. Cependant, les enjeux sont divers : les collectivités, davantage attentives à la dynamisation du territoire et au lien social peuvent orienter différemment les projets de résidence. On s'intéressera donc à la question de l'initiative du projet et à l'influence que peuvent avoir les différents financeurs sur les projets. Enfin l'on traitera de la question, incontournable même pour les bibliothèques, de la rémunération de l'auteur lui-même.

## I.1. DE MULTIPLES SOURCES DE FINANCEMENT

Aujourd'hui, si le CNL conserve la place principale en matière d'apport de fonds, c'est loin d'être le seul. Il suffit d'observer l'origine des bourses dont ont bénéficié les écrivains résidant à la Maison des auteurs de Limoges. En premier lieu se place le CNL, suivi de la fondation Beaumarchais, association qui propose des bourses aux auteurs dramatiques et du spectacle vivant, et dans une moindre mesure, du Festival international des francophonies sur ses fonds propres. On trouve ensuite un nombre conséquent d'institutions pourvoyeuses de fonds, dont plusieurs internationales, ce qui s'explique par le rayonnement et l'orientation du festival.

Outre le CNL, sur lequel on reviendra plus loin en raison de son rôle de prescription et de détermination d'un modèle de résidence, il faut signaler la position décisive des Centres régionaux du livre (CRL). Financés pour moitié par la région et par l'État, et plus précisément par ses organes déconcentrés, les DRAC, ils agissent dans de nombreux domaines en faveur de la création littéraire, et notamment en finançant des

---

<sup>13</sup> Bernard Lahire, *La condition littéraire : la double vie des écrivains*, Paris : La Découverte, 2006, p. 311.

résidences. Les plus importants mènent également des réflexions autour de la résidence ; ainsi le séminaire organisé par l'Agence Rhône-Alpes pour la lecture et la documentation (ARALD) en 2007<sup>14</sup> a été à l'origine de l'aide aux résidences dans la région, aide qui bénéficie aussi bien aux structures d'accueil qu'aux auteurs en résidence. En Aquitaine, l'ÉCLA (Écrit cinéma livre audiovisuel) est non seulement financeur mais aussi organisateur de ces projets. Les résidences de la Prévôté, du nom du bâtiment qui accueille à Bordeaux auteurs et traducteurs, sont résolument orientées vers l'international grâce à des accords avec plusieurs régions du monde.

Les DRAC peuvent également intervenir directement dans ces projets, ainsi le séjour d'Arno Bertina à Bédarieux en 2006 a été financé par la DRAC Languedoc-Roussillon. En Île-de-France, c'est la région elle-même qui a mis en place un programme ambitieux de financement de résidences. Celui-ci prévoyait à sa création en 2007 un budget de 740 000 € par an et a permis d'accueillir cinquante-sept écrivains sur deux ans. On peut également signaler que, si ces institutions ne financent pas toutes directement des projets de résidence, elles contribuent presque toujours aux budgets de fonctionnement des structures d'accueil. Cette participation est moins visible que sur les projets ponctuels mais est au moins aussi décisive en faveur des résidences.

Toutes ces sources de budget sont généralement à combiner : pour une bibliothèque qui souhaite mettre en place une résidence, le CNL ou les attributeurs des diverses bourses ne financent que l'auteur (son traitement mensuel). Il arrive cependant que les pourvoyeurs de fonds prévoient une aide supplémentaire pour la structure d'accueil ; c'est le cas du programme lancé par la région Île-de-France. L'organisme invitant peut solliciter une participation à hauteur de 50% de ses dépenses, avec un plafond à 10 000 € pour une bibliothèque. Le formulaire à remplir pour demander ces aides<sup>15</sup> montre bien la diversité des sources qui peuvent financer une résidence : DRAC, CNL, région, département, ville de Paris, communes, entreprises, associations...). Le mécénat est effectivement ouvert à toute association qui souhaite organiser une résidence.

Le plus souvent néanmoins, il reste donc à trouver un hébergement : c'est alors le plus souvent la municipalité qui met à disposition, lorsqu'elle possède ce type de logement, un lieu d'habitation adapté. Il reste à prendre en compte les frais annexes : restauration, transport, etc. Ces derniers sont seuls à être à la charge de la bibliothèque, et pèsent donc sur le budget animation de celle-ci. Françoise Amagat, responsable des résidences à la BDP du Cantal, faisait de ce fait le constat que l'investissement nécessaire à la bibliothèque pour l'organisation d'une résidence n'était pas d'ordre financier. En revanche, le budget d'animation des bibliothèques ne suffisant pas à la rémunération d'un auteur sur plusieurs mois, il leur faut prospecter dans plusieurs directions afin de trouver les soutiens financiers nécessaires. Le poids des démarches administratives représente donc une charge plus significative.

Le contrat établi au sein de la BDP du Cantal pour faire venir un auteur est donc tripartite : l'auteur, le département et la municipalité qui l'accueille effectivement. Une fois cette convention établie, elle est envoyée au CNL qui accorde ou non la bourse de résidence. Pour ce qui est de la multiplicité des acteurs en présence, les États-Unis connaissent une situation au moins aussi complexe, notamment en ce qui concerne les résidences d'artistes. Un premier organisme y fournit le budget, un second l'hébergement, un troisième l'atelier<sup>16</sup>.

<sup>14</sup> Compte-rendu disponible en ligne sur [http://www.arald.org/ressources/pdf/services/ecrivains/comptere rendu\\_residences.pdf](http://www.arald.org/ressources/pdf/services/ecrivains/comptere rendu_residences.pdf) (consulté le 17 décembre 2010).

<sup>15</sup> Téléchargeable sur <http://www.iledefrance.fr/aides-regionales/dossier-importation/residences-decrivains/> (consulté le 14 décembre 2010).

<sup>16</sup> *196 résidences en France*, édité par le Centre national des arts plastiques, Paris, 2010, p. 24.

Cette interdépendance rend donc la bibliothèque tributaire de partenaires faute d'une ligne budgétaire spécifique au sein du budget animation, lui-même souvent limité. Si elle ne l'empêche pas de se lancer dans l'entreprise, comme le font plusieurs associations, elle nécessite une réactualisation constante des relations avec les partenaires potentiels lors de chaque résidence. Bernard Bretonnière, à la BM de Saint-Herblain, reconnaît que la dimension financière est une des raisons pour lesquelles les bibliothèques ne peuvent souvent soutenir l'organisation régulière de résidences. Ainsi, cette BM a co-organisé avec la Maison des écrivains étrangers et des traducteurs (MEET) de Saint-Nazaire, des résidences entre 1991 et 1997, mais n'a jusqu'à présent pas renouvelé l'expérience.

## I.2. LES CRITÈRES DU CNL : UNE FORME DE PRESCRIPTION

Le CNL occupe une place à part parmi les financeurs : au-delà de sa fonction de pourvoyeur de fonds, il pèse aussi fortement sur ce qui doit en être fait et contribue à proposer un modèle. Son objectif principal, qui se traduit par des critères spécifiques conditionnant l'attribution de ses subventions, est avant tout l'encouragement à la création littéraire.

Afin de favoriser la cohésion des projets de résidence, il exige des candidatures jumelées entre l'auteur et la structure d'accueil. En cela, il a créé un modèle suivi par plusieurs porteurs de projets : Xavier Person, longtemps responsable des résidences d'auteurs au service livre de la Seine-Saint-Denis, a instauré ce principe pour les projets montés dans le département. C'est également celui qui préside à l'attribution des subventions accordées par le service livre de la région Île-de-France.

Afin de s'assurer de la solidité du projet, le CNL demande aux structures d'accueil de fournir un programme détaillé des animations qui impliqueront l'écrivain. Cela lui permet de contrôler que le poids de celles-ci n'excède pas ce que l'auteur peut réaliser et ne nuit pas à la conduite de son projet personnel. Le découpage du temps entre l'animation et la création doit être de 30% / 70% en faveur de la seconde. On verra plus loin les problèmes d'application que ce principe pose en pratique, mais le pourcentage semble être en passe de se généraliser. Tout comme pour les candidatures jumelées, il a en effet été adopté pour les résidences financées par la région Île-de-France.

Ces exigences ont amené le CNL à refuser certains projets en raison de programmes d'animation qui ne correspondaient pas à ses critères ; ainsi ceux qui ne prévoient dans les 30% d'animation que des ateliers d'écriture ne sont désormais plus considérés comme viables. La tendance, que l'on reconnaît aujourd'hui comme dangereuse et limitée dans ses résultats, à favoriser à l'excès les ateliers d'écriture, remonte en effet à une période où les crédits à l'éducation artistique étaient très élevés. Depuis, la baisse de ces crédits et la prise de conscience des limites de la pratique ont changé la donne. On voit donc à quel point le poids des financements joue dans l'orientation des projets.

Il ne s'agit pas pour le CNL d'édicter une norme applicable à toute résidence, ni à nier l'intérêt de résidences d'animation ou d'écriture, celles-ci pouvant toujours être réalisées avec d'autres financements. Son objectif serait plutôt de promouvoir un modèle fondé sur un équilibre entre les contractants et de veiller à ce que la création littéraire reste au centre des résidences qu'il finance.

La durée des séjours doit se situer entre deux et six mois. Là encore, on constate qu'il écarte la possibilité des micro-résidences et des résidences fragmentées qui, si elles sont plus aisément conciliables avec les obligations personnelles et professionnelles des écrivains, instaurent des conditions moins favorables à leur création. En dessous de deux mois de résidence, comme l'a constaté Françoise Amagat, le bénéfice pour le projet personnel de l'auteur et même sa capacité à s'intégrer à un territoire se voient considérablement réduits. Arlette Calavia, conservateur au pôle jeunesse de la BFM de Limoges, évoquait les ateliers d'écriture jeunesse comme assimilables à des résidences, l'auteur restant une semaine sur place. À défaut des deux données ci-dessus (progression du projet personnel de l'auteur et intégration au territoire), il est difficile de suivre cette opinion, mais l'exemple illustre bien ce type d'initiative qui emprunte des éléments à la notion de résidence sans en être tout à fait une. La région Île-de-France, si elle a adopté la durée minimale, propose son soutien à des résidences plus longues : jusqu'à dix mois. Ainsi François Bon a-t-il pu effectuer une résidence de dix mois à la bibliothèque de Bagnolet avec les crédits de la région et faire profiter à son public d'ateliers réguliers inscrits dans la durée.

Autre critère déterminant la possibilité ou non de postuler à une bourse du CNL, la durée de deux ans après avoir bénéficié de cette même bourse (un an si la demande a été faite mais s'est soldée par un refus). L'auteur doit également avoir un projet nouveau ou avoir progressé dans son projet d'écriture avant de réitérer sa demande. Dans le cas de la région Île-de-France, le délai est porté à trois ans pour pouvoir le faire. Si cette clause est légitime, François Bon regrette néanmoins que, pour des projets culturels d'envergure, elle empêche de poursuivre une dynamique et nuise au profit que génère l'expérience<sup>17</sup>.

La distance par rapport au lieu d'habitation de l'auteur correspond à la volonté de le dépayser pour le sortir de son quotidien et favoriser le contact avec des personnes et un territoire nouveaux. Si ce critère apparaît comme moins impératif que les autres et n'est pas explicite, il reste qu'il est favorable à l'acceptation du dossier s'il est rempli (Philippe Babo estimait, il y a maintenant plusieurs années, que cinquante kilomètres entre le domicile de l'auteur et le lieu de résidence était un minimum<sup>18</sup>). Le principe n'est de même pas une priorité pour tous les financeurs : ainsi les résidences en région parisienne ne visent que rarement le dépaysement de l'auteur, sans pour autant abandonner l'idée de son intégration dans le territoire. De même, l'ARALD soutient les projets de résidence des auteurs rhônalpins, qu'ils soient situés dans la région ou en dehors.

Le CNL juge également de la compatibilité entre le projet culturel de la structure d'accueil et le projet personnel de l'auteur. Ainsi, en vue du séjour de Barbara Martinez à Mourjou en 2009, organisée par la BDP du Cantal, celle-ci et l'auteure se sont accordées sur un projet parmi plusieurs propositions de cette dernière. Il s'agissait d'une thématique autour du châtaignier, qui présentait également l'avantage de rejoindre une problématique locale. F. Amagat signale à ce propos qu'elles ont choisi ce projet pour sa richesse et que le lien avec le territoire n'est pas une obligation.

Afin de statuer sur les demandes de subventions et, en cas de réponse positive, sur la durée de la résidence, le CNL réunit trois fois l'an une commission d'attribution (en mars-avril, août et octobre-novembre). Les structures peuvent présenter, lors de chaque session, un maximum de trois candidatures, pour un total maximum de neuf par an. Afin de l'aiguiller dans son choix, la commission prend conseil auprès du conseiller pour le livre et la lecture de la DRAC. Certaines modalités comme la participation

<sup>17</sup> Article de François Bon sur son blog Tiers-livre, « De quelques paradoxes sur les résidences d'écriture », 13 mai 2009, sur le bilan des deux ans de résidences financées par la région Île-de-France, <http://www.tierslivre.net/spip/spip.php?article1771> (consulté le 15 novembre 2010).

<sup>18</sup> Y. Dissez, *op. cit.*, p. 48.

financière du pensionnaire, décriée par certains auteurs et acteurs du monde du livre<sup>19</sup>, n'exclut pas le monastère de Saorge du nombre des structures à même d'accueillir un écrivain en résidence, ni pour la Maison des écrivains et de la littérature, ni pour le CNL. Prise en charge par les associations partenaires du monastère lorsque l'écrivain vient en résidence, cette modique participation n'est donc aucunement rédhitoire pour une structure d'accueil.

Dans un souci d'évaluation, le CNL demande, à l'issue de la résidence, un bilan des réalisations. Le contrôle – critères de candidature, examen du dossier, compte-rendu final – lui permet donc de veiller à ce que les projets de résidence se déroulent conformément à la vision de la résidence qu'il promet. Si les critères du CNL réduisent considérablement le champ de la résidence, on peut les suivre sur certains points. On ne considérera donc pas dans le cadre de ce travail des séjours inférieurs à deux mois, bien que les auteurs, si le contrat est explicite, puissent en tirer certain bénéfice, tel Bernard Bretonnière résidant durant une semaine à Cordemais au printemps 2000<sup>20</sup>.

### I.3. LA QUESTION DE L'INITIATIVE

Poser la question de l'initiative (quelle volonté se trouve derrière chaque projet ?) amène à s'intéresser à l'influence que les institutions à l'origine du projet peuvent avoir sur celui-ci, notamment lorsqu'elles n'ont pas une connaissance des enjeux et des pratiques aussi nette que le CNL.

On peut d'abord se poser la question du lien entre la structure d'accueil et l'auteur. Qui choisit l'autre ? Lorsque l'auteur souhaite effectuer une résidence, comment peut-il s'y prendre ? Il semble en effet que le choix soit plutôt du côté de la structure d'accueil : les Francophonies en Limousin disposent d'un comité de lecture qui repère les écrivains francophones prometteurs et œuvre pour leur promotion, entre autres en leur proposant une résidence. De même, à la BDP du Cantal, c'est F. Amagat qui repère les résidents potentiels à l'occasion du salon du livre jeunesse. En 2008, seule Barbara Martinez avait répondu positivement à la proposition qu'elle avait faite à plusieurs artistes.

Ces dernières années sont apparus des guides des aides en faveur des écrivains, ainsi que des listes recensant les structures d'accueil<sup>21</sup>, nés d'une méconnaissance par les auteurs de celles-ci qui étaient donc seules à pouvoir les solliciter. En outre, des organismes comme la Société des gens de lettres peuvent faire le lien entre l'auteur désireux d'une résidence et une structure d'accueil. Cependant, il est très rare que celle-ci réalise un appel à candidature ; il semble davantage souhaitable que le projet naisse d'une volonté et d'une connaissance mutuelles.

Prenons comme exemple la résidence d'Arno Bertina à Bédarieux en 2006. Le financement provenait, comme on l'a dit, de la DRAC Languedoc-Roussillon ; il y eut un appel aux bibliothèques de la région qui ne reçut qu'une candidature, celle de Bédarieux. L'intérêt du maire, Antoine Martinez, passionné de littérature et de poésie, y fut sans doute pour beaucoup. Le choix de contacter A. Bertina fut le fait de la bibliothèque. À la

<sup>19</sup> C'est l'opinion de Y. Dissez (*op. cit.*, p. 40).

<sup>20</sup> Voir son ouvrage *Cœur d'estuaire et autres textes écrits à Cordemais* (Cordemais : Estuarium - Indre : Ponctuation, 2000), et notamment sa « Lettre en forme de postface ».

<sup>21</sup> Voir par exemple le travail de repérage et sélection par la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL) : [http://www.fill.fr/images/documents/s\\_lection\\_de\\_r\\_sidences.pdf](http://www.fill.fr/images/documents/s_lection_de_r_sidences.pdf) et sa bibliographie / webographie ([http://www.fill.fr/images/documents/pour\\_en\\_savoir\\_plus\\_sur\\_les\\_r\\_sidences\\_d\\_auteurs\\_biblio.pdf](http://www.fill.fr/images/documents/pour_en_savoir_plus_sur_les_r_sidences_d_auteurs_biblio.pdf)) (consultés le 2 décembre 2010). La Maison des écrivains et de la littérature héberge elle aussi une base de données sur les structures d'accueil réalisée en partenariat avec le CNL et la FILL (<http://www.m-e-l.fr/rechercher-residences.php>, consulté le 17 décembre 2010).

BDP du Cantal, l'initiative d'accueillir des auteurs et illustrateurs vint du directeur, Denis Llavori, qui a délégué à F. Amagat la charge de sélectionner des résidents et de constituer le dossier. La charge de gérer le déroulement pratique de la résidence est pour partie supportée par F. Amagat et par la responsable de la bibliothèque de la commune qui accueille l'auteur. À Limoges, l'accueil d'auteurs était dès la naissance du festival en 1984 un projet de ses créateurs. On voit donc que le financement, le choix de l'auteur et l'élaboration du projet peuvent être le fait de diverses instances.

La région Île-de-France, pour le choix des projets à financer, s'est dotée d'une commission composée de membres de la profession mais aussi d'élus et présidée par un conseiller régional. Contrairement à celle du CNL qui ne compte que des acteurs du monde du livre, elle oriente ses choix en tenant compte des intérêts des collectivités représentées en son sein. Sur plusieurs points, ses critères préalables sont comparables à ceux du CNL ; sur d'autres elle se démarque (la résidence est également ouverte aux traducteurs et critiques littéraires). Elle accorde une liberté assez large quant à la conception du projet : la structure est invitée à définir certaines modalités (individuelle / collective, assortie d'une commande ou non, durée, etc.). En revanche, les exigences en matière de réflexion préalable sont élevées : la structure invitante doit déjà avoir établi un programme détaillé, un public visé, des partenariats, un budget prévisionnel complet où « le total des dépenses doit être égal à l'Euro près, au total des recettes »<sup>22</sup>.

Le manque d'implication des élus peut d'ailleurs être une gêne, voire une source de frustration pour l'auteur, surtout dans le cas où son implication sur le territoire est forte. Ainsi, les municipalités des petites communes du Cantal, pour qui l'accueil d'auteurs était une nouveauté, n'ont pas montré, du moins au début des résidences, l'intérêt que méritaient les auteurs. Associer étroitement des élus à l'élaboration des projets, lorsque c'est possible, semble donc être un moyen d'améliorer l'accueil des auteurs. Dans le cas de structures plus grandes comme les Francophonies en Limousin, l'implication des élus peut orienter le projet culturel, dans le sens de partenariats par exemple.

L'expérience de B. Bretonnière, écrivain et organisateur de résidences à la bibliothèque de Saint-Herblain, est riche d'enseignements. Il signale qu'il a reçu peu de sollicitations et qu'elles étaient souvent le fait d'écrivains non édités. Dans ce cas, il a dû refuser des candidatures. Il l'exprime lui-même ainsi :

« Une bibliothèque n'est ni un éditeur, ni un metteur en scène, ni un comité de lecture, ni un jury : il ne nous revient pas de juger de la qualité, de l'intérêt d'un auteur nouveau (ce qui ne nous empêche pas, par ailleurs, de fournir aux auteurs non édités qui nous sollicitent les coordonnées d'éditeurs, de compagnies, de comités de lecture, de structures octroyant des aides, etc.). »<sup>23</sup>

Le fossé peut exister entre une structure orientée vers l'organisation de résidences de création, qui a pour but d'aider les auteurs de qualité, même peu connus, et la bibliothèque, naturellement soucieuse de son public qui doit être nombreux et y trouver son compte, notamment en ce qui concerne la disponibilité des ouvrages<sup>24</sup>. Le succès des animations, bien qu'il ait ses limites comme on va le voir, sanctionne l'initiative. Une des causes de la tendance à aller vers toujours plus d'animation réside dans le besoin de

<sup>22</sup> Citation tirée du dossier de candidature téléchargeable sur le site de la région : <http://www.iledefrance.fr/aides-regionales/dossier-importation/residences-decrivains/> (consulté le 14 décembre 2010).

<sup>23</sup> Tiré de son intervention au 6<sup>e</sup> salon du théâtre et de l'édition théâtrale, le 21 mai 2010 à Paris.

<sup>24</sup> On peut lire ceci sur le descriptif des résidences proposées par la BDP des Bouches-du-Rhône ([http://www.cg13.fr/fileadmin/mes\\_documents/Cadre\\_de\\_vie/documents/culture/dossier\\_aides/2011/Res\\_d\\_auteurs\\_2011.pdf](http://www.cg13.fr/fileadmin/mes_documents/Cadre_de_vie/documents/culture/dossier_aides/2011/Res_d_auteurs_2011.pdf), consulté le 20 décembre 2010) : « Le dispositif de Résidences d'auteurs est ouvert à des auteurs originaires ou non du département dès lors que leurs créations trouvent les moyens de diffusion sur le territoire départemental. »

rendre visible l'action de la structure et les résultats de l'accueil de l'auteur aux financeurs et à leurs éventuels administrés<sup>25</sup>.

Il arrive toutefois que les structures d'accueil voient leur financement coupés et disparaissent ainsi au bout de quelques mois<sup>26</sup>. Les menaces qui pèsent sur les petites initiatives sont essentiellement de deux ordres : soit le projet culturel n'est pas assez cohérent et ne remporte pas de succès, soit, et cela peut être une conséquence du précédent, la structure peine à trouver des artistes qui acceptent de venir en résidence<sup>27</sup>. Le manque de candidats à la résidence, outre qu'il peut amener la structure à choisir un auteur qui ne corresponde pas à son projet, est parfois dû à un défaut de communication et de visibilité de la structure, ou tout simplement à l'isolement du lieu. Malgré cela, F. Amagat ne ressent pas ces difficultés comme pesantes : si plusieurs auteurs ont décliné sa proposition (Barbara Martinez était seule candidate pour la résidence en 2009), elle n'a pas eu de mal à trouver des candidats, même pour la résidence prévue en 2012.

On peut donc en conclure, comme Hélène Grognet (bien que celle-ci n'évoque pas spécifiquement les résidences mais la rencontre d'écrivains en bibliothèques), que « même si elles [les bibliothèques] ne sont pas moteur, elles participent à l'animation culturelle de la commune et prennent toute leur place comme partenaire culturel »<sup>28</sup>. C'est également l'avis de Nadine Chausse, responsable de la Maison des auteurs, au sein des Francophonies en Limousin, qui considère que la bibliothèque est le partenaire naturel et principal de la structure d'accueil.

## I.4. LA RÉMUNÉRATION DE L'AUTEUR

Qu'il s'agisse de résidences ou de simples rencontres, la position de certains invitants, bien qu'en recul, est de considérer que la publicité faite ainsi à l'auteur tient lieu de rémunération. La réalité, même lorsque l'on propose à la vente ses livres, est que les répercussions financières directes sont extrêmement limitées. A. Bertina estime qu'en trois mois de résidence à Bédarieux, il n'a dû vendre qu'une quinzaine de ses livres.

La question de la rémunération de l'auteur, au-delà du problème crucial de la subsistance de celui-ci, pose la question de son statut et de ses compétences. Si nous ne pouvons pas régler ici cet épineux débat, il faut être conscient que rémunérer ou pas l'auteur pour une animation touche directement son statut : la rencontre avec le public fait-elle partie de son travail d'écrivain ? Et si non, doit-on lui reconnaître une compétence particulière de médiateur ? Et dans quels domaines ? Comment le rémunère-t-on s'il ne l'est pas par ailleurs, par un contrat de travail, comme un salarié quelconque, ou par des droits d'auteur (ou revenus accessoires au droit d'auteur) ?

En 2007, un groupe de travail constitué par la FILL et la SGDL a mené une réflexion sur la rémunération des écrivains, et notamment la mise en rapport de sa nature avec le type d'intervention de ceux-ci. Les CRL sont, dans ce domaine aussi, des organismes ressources pour les institutions qui prévoient d'inviter des auteurs<sup>29</sup>. Depuis

<sup>25</sup> Y. Dissez, *op. cit.*, p. 66.

<sup>26</sup> ÉCLA, « Des résidences d'écrivains : pour quoi faire ? » in *Lettres d'Aquitaine*, n° 86 bis, janvier-mars 2010, p. 2.

<sup>27</sup> Il n'y a par exemple pas eu de candidat à une résidence à l'Abbaye de la Prée, dans l'Indre, en 2010.

<sup>28</sup> Hélène Grognet, « Les bibliothèques, les écrivains et leurs publics », *BBF*, 2002, n° 6, p. 29-34 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-06-0029-004>>, consulté le 19 décembre 2010.

<sup>29</sup> Voir les conseils techniques de l'ARALD (<http://www.arald.org/remunerer.php>, consulté le 16 décembre 2010), de l'ÉCLA ([http://arpe.aquitaine.fr/spip.php?article100002282&var\\_recherche=r%E9sidences%20d%27auteurs](http://arpe.aquitaine.fr/spip.php?article100002282&var_recherche=r%E9sidences%20d%27auteurs), consulté le 15 décembre 2010), de l'ARL PACA (<http://www.livre-paca.org/data/publications/pdf/arl-memento-170108.pdf>, consulté le 18 décembre 2010) et du Transfo, SRL en Auvergne (<http://www.letransfo.fr/Information-Ressource/Espace-documentaire/Livre-et-lecture/Fiches-et-guides-pratiques/Comment-remunerer-un-auteur-intervenant>, consulté le 18 décembre 2010).

la circulaire de la Direction de la sécurité sociale du 2 avril 1998, on reconnaît la possibilité de rémunérer les interventions des écrivains en revenus accessoires au droit d'auteur, c'est-à-dire de considérer cette activité comme découlant de leur travail d'écrivain. Au moment où nous écrivons ces lignes, une nouvelle circulaire devrait assimiler la bourse d'auteur résident à des revenus accessoires au droit d'auteur. L'enjeu est important : si l'écrivain ne gagne pas l'équivalent de 900 fois le SMIC horaire en un an<sup>30</sup>, il ne peut être affilié à l'AGESSA et jouir des avantages qui en découlent. Les revenus accessoires au droit d'auteur ne peuvent néanmoins dépasser 12 fois la base mensuelle de calcul des allocations familiales<sup>31</sup>, ce qui oblige les auteurs, pour être reconnus comme tels, à tirer une part de leurs revenus de droits d'auteur purs.

Comme le souligne le site de l'ARALD, le type de rémunération ne dépend pas de l'organisme qui emploie l'auteur mais de l'activité qui lui est demandée. Ainsi, il est possible de le rétribuer en droits d'auteur réels dans le cas d'une prestation débouchant sur une production écrite (résidence, colloque, débat, etc.) ou orale (lecture publique). Dans le cas d'interventions dans des établissements de l'enseignement secondaire, son travail peut être rémunéré comme celui d'un intervenant extérieur. Les rencontres avec le public, qui traitent de l'œuvre et du travail de l'auteur, sont en revanche considérées comme donnant lieu à des revenus accessoires aux droits d'auteur.

La rémunération de l'auteur en résidence, jusqu'à la circulaire actuellement en cours d'adoption, était complexe : on distinguait la résidence de création, pour laquelle la rémunération était assimilée à une bourse, et la résidence d'animation, qui, comme les simples ateliers d'écriture ponctuels, nécessite un contrat de travail salarié. Les traitements issus des bourses étaient de deux types : soit ils étaient associés à une commande ou une publication et relevaient donc du droit d'auteur, soit, si la résidence était totalement libre, étaient des « bénéfiques non commerciaux »<sup>32</sup>.

Enfin, il faut souligner que la situation est différente si l'auteur n'est pas affilié à l'AGESSA. Dans ce cas, il doit être considéré comme un salarié traditionnel et recevoir un salaire, quel que soit le type d'intervention qu'il réalise.

Le montant de la rémunération mensuelle dans le cas d'une résidence varie selon les structures. Les bourses du CNL s'élèvent à 2000 €, et plusieurs autres structures organisatrices de résidences se sont alignées sur ce montant<sup>33</sup> (la région Île-de-France, par exemple). Certaines structures avec des financements spécifiques en proposent de moins élevées (920 € à la Maison des écrivains étrangers et des traducteurs, à Saint-Nazaire, 1300 € au Centre international de poésie à Marseille, 1870 € à la Maison Louis Guilloux, à Saint-Brieuc) ou de plus élevées (2650 € pour la Villa Médicis, citée à titre d'exemple mais dont le fonctionnement diffère notablement des résidences en France).

L'hébergement, mis à part l'exception déjà citée du monastère de Saorge, est le plus souvent pris en charge par la collectivité ou la structure d'accueil. Il faut également compter en plus du traitement et de l'hébergement des frais annexes, c'est-à-dire essentiellement déplacements et restauration. On remarque néanmoins que la plupart des résidences laissent ces deux derniers à la charge de l'auteur, mais il est indispensable que l'organisme invitant l'en dispense dans le cas d'une intervention ponctuelle.

Venons-en donc à la rémunération de ces manifestations ponctuelles. Pour répondre à une invitation, l'auteur salarié doit prendre un congé, souvent sans solde ; trop souvent, on lui paye un forfait réduit, de l'ordre de 100 €, frais de déplacement compris, pour une intervention d'une journée à cent kilomètres de chez lui. Les auteurs et illustrateurs jeunesse, menacés par l'instrumentalisation de leurs prestations plus encore que les autres, se sont mobilisés pour défendre leurs droits et établir des tarifs à

<sup>30</sup> Soit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, environ 8100 € par an.

<sup>31</sup> Soit, en 2010, 4670,40 €.

<sup>32</sup> Donc soumis au régime fiscal propre aux écrivains mais non aux cotisations.

<sup>33</sup> Y. Dissez, *op. cit.*, p. 59.

la demi-journée<sup>34</sup>. La plupart des institutions invitantes ont donc repris ces montants. La journée est donc fixée à 390 € brut (356 € net), la demi-journée à 236 € brut (216 € net). Lorsque l'auteur participe à un salon et a pour seule activité la signature de ses ouvrages, le tarif est réduit de moitié : 195 € brut pour la journée, 118 € brut la demi-journée. On y lit également qu'il est inacceptable d'obliger l'auteur à payer et même à avancer les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Enfin, afin que la bibliothèque ne subisse pas les mêmes critiques que lui adressent les librairies, il convient de régler le montant de l'intervention au plus tard dans le mois qui la suit.

---

<sup>34</sup> <http://www.la-charte.fr/rencontres/tarifs.html> (consulté le 15 septembre 2010).



## **II. Différents niveaux d'implication de la bibliothèque dans la résidence : du partenariat ponctuel à l'organisation**

---

Dans cette partie, il sera question des expériences de participation à des projets de résidence menées par les bibliothèques. Il arrivera que l'on étire quelque peu la notion de « résidence » pour l'appliquer à des modes de présence de l'écrivain à la bibliothèque, qui présentent certaines caractéristiques de la résidence. Entre ces trois modes de collaboration – sollicitation ponctuelle de l'auteur en résidence, partenariat pérenne avec la structure d'accueil, organisation complète d'un séjour d'auteur – il existe de multiples degrés d'implication.

### **II.1. LA SOLLICITATION D'AUTEURS POUR UNE INTERVENTION PONCTUELLE**

Ce mode de collaboration est sans doute le plus répandu. L'évidence de sa légitimité finit par lui nuire ; on en oublie parfois que même pour une manifestation éphémère, un projet cohérent et une préparation solide sont nécessaires. Dans le cadre d'une résidence, l'excès d'animations mal ou peu pensées est un des écueils les plus courants, au point qu'un auteur cité par B. Lahire<sup>35</sup> considère la résidence comme faisant partie des activités para-littéraires !

#### **II.1.1. La structure d'accueil, interface entre l'auteur et la bibliothèque**

Qu'il nous soit accordé de traiter des dérives liées à cette pratique avant d'examiner comment en tirer le meilleur profit. L'accusation qui pèse sur certaines bibliothèques est d'être dans une relation de « consommation », de client à fournisseur, vis-à-vis de la structure d'accueil. Celle-ci est parfois sollicitée par la bibliothèque qui souhaite réaliser un atelier mais n'a pas une idée préalable de ses objectifs ni de l'auteur qui pourrait le mener à bien. Comme la résidence devait naître de l'envie réciproque de l'auteur et de la structure d'accueil, l'intervention de l'auteur doit être issue du projet de celui-ci et de celui de la bibliothèque.

Si ce n'est pas le cas, toutefois, la structure d'accueil doit pouvoir jouer le rôle d'interface entre l'écrivain et les lieux éventuels de son intervention. Remplir cette fonction, outre un travail constant sur le projet culturel, requiert une connaissance intime de l'auteur et de son œuvre et des partenaires potentiels sur le territoire. Certains éditeurs ont intégré dans une certaine mesure cette fonction en confiant à un de leurs employés la gestion des déplacements des auteurs. Outre cette mission, celui-ci est souvent chargé

---

<sup>35</sup> B. Lahire, *op. cit.*, p. 481.

des relations avec la presse régionale, ce qui fait de lui un maillon incontournable de la politique de promotion éditoriale. Laurie Bénévent, aux éditions Viviane Hamy, est depuis peu chargée des relations avec les bibliothèques et s'assure ainsi que les conditions d'accueil des auteurs sont réunies pour que les rencontres se passent bien. Il s'agit autant de s'occuper des questions concrètes que nous aborderons plus loin que d'accompagner la préparation intellectuelle de la rencontre.

C'est ainsi d'ailleurs que se présente la BDP des Bouches-du-Rhône : comme un médiateur entre un auteur, un financeur (le Conseil général), une structure d'accueil (une association du département) et des institutions susceptibles de recevoir l'auteur pour une intervention (bibliothèques du réseau départemental, associations partenaires). Par conséquent, la BDP, contrairement au CNL, encourage les candidatures uniques d'un auteur ou d'une association, à sa charge ensuite de créer des liens entre les deux et d'établir, en collaboration avec l'association invitante, un projet culturel.

## **II.1.2. Rompre l'isolement de l'auteur : le rôle de la structure d'accueil et de la bibliothèque**

Il nous paraît important d'approfondir quelque peu ce rôle d'interface que la structure d'accueil peut jouer, tout comme la bibliothèque, même lorsqu'elle n'intervient que ponctuellement dans la résidence. Beaucoup de projets de résidence naissent du constat de l'isolement de l'auteur<sup>36</sup>, trop peu intégré dans le milieu de la création ; c'est surtout un problème pour les auteurs dramatiques, dont l'activité nécessite des contacts étroits avec des acteurs, des compagnies, des metteurs en scène... Si l'ambition de rompre cet isolement<sup>37</sup> peut paraître en contradiction avec la solitude nécessaire à la création, les deux objectifs sont à prendre en compte et à moduler selon les besoins spécifiques de chaque auteur.

D'où l'importance des rencontres et de leur préparation. Y. Dissez souligne la possibilité d'une incompréhension entre la structure d'accueil et l'auteur : des rencontres, mais avec qui ? Si la première sous-entend souvent que c'est avec le public, le second peut espérer que ce soit avec ses pairs<sup>38</sup>. Le projet doit donc être bien clair sur la question des rencontres potentielles afin de ne pas engendrer de frustration chez l'auteur.

Soulignée par de nombreux écrivains, une des qualités principales est l'interdisciplinarité. Cet atout n'est pas à la portée de toute structure d'accueil, ce n'est le fait que des plus importantes d'entre elles : citons entre autres à l'étranger la Villa Médicis, le Schloss Solitude, en France la Chartreuse, la Villa Mont-Noir, le monastère de Saorge, la Maison des auteurs à Limoges, ... Florence Delaporte rapporte avec passion son expérience au monastère de Saorge en compagnie d'un compositeur et d'une traductrice, et Marie-Hélène Lafon, résidente à la Villa Mont-Noir en 2003, en même temps que F. Delaporte. A. Bertina n'est pas d'un autre avis : il reconnaît que s'il a pu mener à bien certains projets qui lui tenaient à cœur lors de son séjour à la Villa Médicis, ce fut essentiellement grâce à l'émulation née du contact entre les artistes résidents. Dans le dossier « Des résidences d'écrivains : pour quoi faire ? », qu'il introduit, il affirme que le dialogue entre pensionnaires sert d'accélérateur de projets<sup>39</sup>. La résidence doit permettre, selon la volonté de l'auteur et de la structure, isolement et

<sup>36</sup> Opinion exprimée entre autres par Thierry Renard, écrivain et coordinateur de l'espace Pandora à Vénissieux (compte-rendu de la journée de réflexion sur les résidences organisée par l'ARALD le 9 février 2007, [http://www.arald.org/ressources/pdf/services/ecrivains/comptere rendu\\_residences.pdf](http://www.arald.org/ressources/pdf/services/ecrivains/comptere rendu_residences.pdf), consulté le 15 décembre 2010).

<sup>37</sup> La résidence permet de « sortir de l'isolement, être en contact avec le monde » (Jean-Pascal Dubost, cité par Y. Dissez, *op. cit.*, p. 64).

<sup>38</sup> Y. Dissez, *op. cit.*, p. 62.

<sup>39</sup> ÉCLA, « Des résidences d'écrivains... », p. 9.

## II. Différents niveaux d'implication de la bibliothèque dans la résidence : du partenariat ponctuel à l'organisation

rencontres ; à la Villa Mont-Noir et à la Chartreuse, par exemple, l'encouragement à prendre ses repas en commun est conçu pour favoriser les rencontres entre artistes. La recette n'est toutefois pas assurée : N. Chausse signale que des rapports très privilégiés sont nés de la cohabitation à la Maison des auteurs de Limoges, mais qu'il est arrivé également que le contact entre les pensionnaires ne se fasse pas. L'atout majeur dont jouit la Maison des auteurs est d'être partie intégrante d'un festival d'ampleur internationale qui réunit tous les ans pendant une semaine<sup>40</sup> des artistes de tout le monde francophone. Ponctuellement, les résidents ont donc l'occasion de nouer des liens avec leurs pairs. À Troyes, la résidence d'auteurs et illustrateurs jeunesse prévoit que le résident sera le rédacteur en chef d'un numéro de la revue AeiOu, ce qui l'amènera à entrer en contact avec d'autres artistes.

L'expérience montre que, même si la structure d'accueil ne prévoit pas de rencontres avec d'autres artistes, l'auteur profite de sa résidence pour nouer des liens avec ceux-ci. Charles Juliet, en résidence à Wellington (Nouvelle-Zélande) en 2004, raconte ses rencontres avec Chris Laidlaw, rugbyman et diplomate et deux poètes, rencontres qu'il avait provoquées lui-même. Barbara Martinez, lors de sa résidence à Mourjou, avait de son propre chef tissé des liens avec une céramiste qui avaient débouché sur un projet artistique commun. Dans un tout autre contexte, Bettina Klein, commissaire d'exposition qui à ce titre a bénéficié d'une « résidence d'écriture »<sup>41</sup>, considère que la résidence est le moyen de se constituer un réseau<sup>42</sup>.

### II.2. LE PARTENARIAT DURABLE AVEC UNE INSTITUTION ORGANISANT DES RÉSIDENCES

Contrairement à ce que l'on peut croire à première vue, ce type de relation entre la structure d'accueil et la bibliothèque, qui implique la collaboration entre les deux institutions sur un même plan, est assez rare. En tout cas, il va beaucoup moins de soi que le précédent et doit être sous-tendu par une forte volonté, que ce soit celle des élus ou celle des responsables des institutions.

L'exemple de Limoges, qui compte une BMVR disposant d'un budget animation conséquent et une structure d'accueil ancienne et bien rodée, est un intéressant terrain d'étude. À l'origine, la collaboration n'est pas une évidence ; c'est d'ailleurs la BM de Tulle qui s'associe en premier au festival, et non celle de Limoges. On constate que la présence de Florence Delaporte de 1998 à 2008 à la tête de l'action culturelle de la BFM de Limoges fut une période de relations plus intenses avec le Festival des Francophonies et la Maison des auteurs qu'elles ne le sont aujourd'hui. Si la collaboration se poursuit aujourd'hui, elle se fait au coup par coup, comme le reconnaît Arlette Calavia, conservatrice au pôle jeunesse de la BFM. Les accomplissements sont visibles ; on peut citer le travail d'écriture collaborative de Pascal Chevarie, écrivain québécois, avec une classe d'élèves de CM2, qui a donné naissance à sa pièce *La constellation du chien*<sup>43</sup>. À noter également celui d'un auteur éthiopien dialoguant par courriel tout au long de sa résidence de création avec le club polar d'une bibliothèque de quartier de Limoges. A. Calavia, bien qu'impliquée dans la relation avec la Maison des auteurs, n'a pourtant pas

<sup>40</sup> Et même deux fois par an depuis 2006, avec Nouvelles Zébrures, seconde manifestation littéraire annuelle.

<sup>41</sup> C'est ainsi que, dans le vocabulaire des résidences d'artistes plasticiens, on nomme celles qui accueillent des artistes, critiques littéraires ou commissaires d'exposition pour qu'ils écrivent autour des collections du lieu ou sur un projet personnel.

<sup>42</sup> *196 résidences...*, p. 19.

<sup>43</sup> À paraître aux éditions Lansman.

vocation à entretenir des relations constantes avec elle, du fait de son poste de responsable du pôle jeunesse.

Autre indice d'une baisse des relations entre les deux institutions, le fait qu'aucun événement du Festival des Francophonies ne se passe au sein de la BFM, alors que quelques années auparavant, celle-ci accueillait systématiquement les auteurs en résidence pour une lecture publique. Si les projets actuels sont montés conjointement, il semble que l'initiative qui les a fait naître, notamment en ce qui concerne les ateliers d'écriture, soit plutôt du côté de la Maison des auteurs.

Autre exemple de partenariat de longue durée, l'action commune de la MEET et de La Bibliothèque de Saint-Herblain. Dans ce cas, les deux institutions ont été, de 1991 à 1997 co-organisatrices de résidences. Le projet prend ses origines dans la constitution d'un fonds de théâtre par le directeur Yves Aubin, puis dans l'élaboration d'un programme d'animation autour du fonds par son responsable, Laurent Maindon, en 1990. G. Charpentier cite également l'exemple de résidences organisées par le CRL Poitou-Charentes au début des années 1990 en collaboration avec des bibliothèques ; elle rappelle à cette occasion que la motivation et la bonne volonté de leur personnel ont été décisives pour la réussite du projet<sup>44</sup>.

Les bibliothèques sont présentes dans le discours des structures d'accueil, souvent même en première place des partenaires, sans que l'on sache souvent le type exact de relation que cela recouvre. L'ÉCLA, dans le cadre des résidences de la Prévôté, met au premier rang des bénéficiaires des interventions de ses résidents les bibliothèques et médiathèques d'Aquitaine. La Chartreuse, de même, entretient des relations avec des bibliothèques de toute la région et même au-delà (Uzès, Nîmes, Marseille, Montpellier...). De leur côté, les bibliothèques se considèrent comme des interlocuteurs privilégiés, au point d'être même froissées lorsque ce n'est pas le cas. Pour autant, ce ne sont pas toujours les partenaires les plus dynamiques ni les plus efficaces : les associations sont généralement plus réactives<sup>45</sup>.

## **II.3. L'ORGANISATION DE RÉSIDENCES PAR LA BIBLIOTHÈQUE**

### **II.3.1. Un phénomène peu courant : pourquoi ?**

Comme on l'a vu plus haut, et comme on aura l'occasion de le voir plus loin, les modes de présence de l'écrivain à la bibliothèque, les modes de participation de la bibliothèque à la résidence sont multiples. La co-organisation par la BM de Saint-Herblain, le rôle de médiation joué par les BDP en sont des exemples parmi d'autres.

Quelles sont donc les contraintes spécifiques pour les bibliothèques qui souhaitent organiser une résidence ? Pourquoi constate-t-on qu'elles sont en retrait par rapport au monde associatif et scolaire dans ce domaine ? Si la bibliothèque est le lieu

<sup>44</sup> G. Charpentier, *L'accueil en résidence d'auteurs dramatiques : bilan et perspectives d'une aide originale (1981-1993)*, thèse de doctorat sous la direction de Robert Abirached, 1995, p. 63.

<sup>45</sup> C'est en ces termes que Florabelle Rouyer, chef du bureau des auteurs au CNL, exprime un constat assez généralement partagé par la profession.

## II. Différents niveaux d'implication de la bibliothèque dans la résidence : du partenariat ponctuel à l'organisation

naturel de la promotion de la littérature contemporaine, il reste l'idée chez de nombreux membres de la profession que « cela ne fait pas partie de notre travail ». Lorsque l'on sait que même certains comités d'entreprise se sont depuis longtemps emparés des opportunités que présente la résidence, notamment pour valoriser leur histoire industrielle, on peut légitimement s'étonner de cette posture.

Bien entendu, des exceptions notables doivent être relevées. Les BDP sont les plus actives : on peut citer les initiatives de celles du Cantal, des Bouches-du-Rhône, de la Lozère, du Lot-et-Garonne, de l'Aude, de la Dordogne<sup>46</sup>. L'exemple de Saint-Herblain, bien que l'initiative n'ait pas été poursuivie après 1997, est une belle illustration de projets ambitieux menés par une BM. Récemment, la BM de Cormontreuil, en Seine-et-Marne, a elle aussi initié un programme de résidences, qui a accueilli jusqu'à mi-décembre 2010 Luc Tartar. On repère également les BM de Langres, de Bar-le-Duc, et en Limousin les BM de Saint-Yrieix et de Saint-Léonard-de-Noblat. Enfin, la bibliothèque intercommunale de Luçon organise des résidences d'animation.

La prépondérance des BDP parmi les bibliothèques nous semble un indice pour comprendre la faible représentation de celles-ci comme organisatrices et même comme partenaires, par rapport aux associations. Les BDP sont d'abord moins accaparées par le service direct au public que les BM, tout en l'étant néanmoins davantage que les associations à but culturel. En outre, elles disposent d'un réseau important de BM et lieux de dépôt et d'une bonne connaissance du territoire ; il n'est pas innocent que parmi les quelques autres bibliothèques organisatrices de résidence, il y ait une bibliothèque intercommunale. On pourrait alors imaginer trouver dans la liste un équipement important de type BMVR, qui serait la tête d'un réseau. Cependant, c'est ici le caractère essentiellement rural de la résidence qui joue dans son absence. Jusqu'à présent, la résidence d'auteur était fondée sur le postulat d'intérêts conciliables, ceux de l'auteur, désireux de calme, de solitude et de dépaysement pour sortir de son quotidien, et ceux de populations rurales, moins familières de la littérature contemporaine ou, du moins, plus éloignées des équipements culturels. Outre le postulat que l'auteur est le médiateur idéal pour amener la population à la littérature contemporaine, il semble qu'en filigrane il existe l'idée que, par son implication dans le territoire, il doit montrer que sa personne et son travail sont ceux d'une personne comme les autres, donc à la portée de chacun. Néanmoins, l'évolution actuelle du monde rural, de plus en plus habité par des citoyens d'origine très mobiles, de moins en moins enclavé et de mieux en mieux doté en équipements de proximité, peut changer ces conceptions.

A. Bertina voit également dans la faible proportion de bibliothèques impliquées dans les résidences une certaine frilosité des bibliothécaires, qui doivent monter un projet sur plusieurs mois, composé d'un versant financier et d'un versant culturel. Comme on va le voir, l'organisation requiert une implication constante et met en jeu la réussite des animations et le bien-être de l'écrivain sur une longue période. Thierry Ermakoff, qui pour avoir été conseiller livre et lecture à la DRAC Auvergne, connaît bien ces problématiques, estime que parmi les initiatives de promotion de la littérature contemporaine mises en œuvre par les bibliothèques, « la plus délicate à mettre en œuvre – financièrement, humainement – [est] la résidence »<sup>47</sup>. Un peu plus loin, à propos de l'invitation d'auteurs, il parle du « trac pour l'organisateur et pour l'invité, bref, un sacerdoce »<sup>48</sup>.

On a cité l'opinion de F. Bon plus haut<sup>49</sup> à propos de la difficulté à thésauriser l'expérience pour l'auteur. Il en est de même pour l'organisateur : chaque résidence est

<sup>46</sup> ÉCLA, « Des résidences d'écrivains... », p. 16.

<sup>47</sup> Thierry Ermakoff, « Accueillir un écrivain, promouvoir les œuvres littéraires », in *Littérature contemporaine en bibliothèque*, Paris : Éditions du cercle de la librairie, 2001, p. 164.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 170.

<sup>49</sup> Voir *supra*, p. 18.

une nouveauté et nécessité de créer de nouveaux partenariats, de redéfinir un nouveau projet culturel. Lors du séminaire organisé par l'ARALD en 2007, il a été question de « l'ampleur de l'aspect ingénierie de l'accompagnement par la structure accueillante »<sup>50</sup>. F. Amagat, à la BDP du Cantal, avoue qu'elle ne peut, en raison de la charge de travail, en organiser chaque année : idéalement en effet, la préparation de la résidence doit débiter au moins un an avant l'arrivée de l'auteur<sup>51</sup>. En outre, l'organisation est parfois prise en charge par des responsables administratifs peu au fait des réalités d'une résidence. Comme beaucoup d'entre elles sont peu pérennes, la prise en compte de l'expérience pour améliorer l'entreprise d'une fois sur l'autre est limitée. Il n'existe pas d'ailleurs de modèle de mise en place d'une résidence pour une collectivité<sup>52</sup>.

Néanmoins, pour les petites bibliothèques, il est possible, afin de bénéficier d'un soutien technique et éventuellement financier, de s'appuyer sur des institutions de plus grande ampleur. Les BDP, les SRL et agences de coopération, les associations de promotion de la littérature contemporaine, comme Les Ambassades en région Centre<sup>53</sup> ou Littinérances en Auvergne, peuvent fournir une aide précieuse.

### **II.3.2. L'importance des questions matérielles**

Un point très important à souligner est l'investissement humain et personnel que la résidence ne peut manquer d'exiger de son organisateur. À celui-ci est échue la responsabilité du bien-être de l'écrivain pour plusieurs mois. Lors du séminaire de l'ARALD en 2007, il a été souligné qu'au Centre poétique de Rochefort-sur-Loire, une personne « médiatrice du livre » employée à plein temps était chargée de préparer en amont la résidence et d'en être le référent pendant toute sa durée<sup>54</sup>. La présence et la disponibilité de la personne référente sont indispensables, car l'auteur, isolé et « déplanté », peut avoir besoin de son aide à tout moment, « même le week-end, lorsque l'auteur se sent seul », précise F. Amagat. Pour les repas, déplacements, visites, rencontres, voire pour des questions pratiques de vie quotidienne, l'auteur ne doit pas être livré à lui-même. L'accueil, notamment, doit être soigné : Charles Juliet, lorsqu'il arrive au monastère de Saorge, apprécie les quelques paroles qu'il reçoit d'une passante et qu'il interprète comme un accueil<sup>55</sup>.

B. Bretonnière va dans le même sens : le référent doit être proche géographiquement et, de préférence, humainement, de l'auteur. En effet, les résidences en milieu rural posent souvent le problème de l'éloignement<sup>56</sup>. F. Amagat, pendant la résidence de Barbara Martinez à Mourjou en 2009, se trouvait donc à plus de cent kilomètres de l'auteur et a donc partagé la charge de référente avec la responsable de la BM de Mourjou. Lors de la résidence précédente, celle de Perrine Dorin, à peu de distance de Saint-Flour, F. Amagat a pu assumer la charge seule.

La présence de la personne référente doit s'adapter aux besoins spécifiques de chaque auteur : certains s'accommodent d'une solitude presque totale, d'autres souhaitent une assistance soutenue.

<sup>50</sup> Compte-rendu en ligne ([http://www.arald.org/ressources/pdf/services/ecrivains/compterendu\\_residences.pdf](http://www.arald.org/ressources/pdf/services/ecrivains/compterendu_residences.pdf), consulté le 14 décembre 2010).

<sup>51</sup> ÉCLA, « Des résidences d'écrivains... », p. 13.

<sup>52</sup> ÉCLA, « Des résidences d'écrivains... », p. 2.

<sup>53</sup> Celle-ci ayant malheureusement cessé ses activités en 2001.

<sup>54</sup> Compte-rendu en ligne ([http://www.arald.org/ressources/pdf/services/ecrivains/compterendu\\_residences.pdf](http://www.arald.org/ressources/pdf/services/ecrivains/compterendu_residences.pdf), consulté le 14 décembre 2010).

<sup>55</sup> Charles Juliet, *Carnets de Saorge*, Paris : POL, 1994, p. 9.

<sup>56</sup> ÉCLA, « Des résidences d'écrivains... », p. 8.

Que ce soient les auteurs ou les organisateurs, chacun reconnaît l'importance des questions matérielles, voire prosaïques, durant une résidence. Lors des tables rondes sur les résidences à l'occasion du salon du livre 2010, un auteur a fait remarquer que la majorité des structures proposaient des lits simples. L'anecdote pose évidemment le problème de l'accueil des proches, et, plus profondément, des représentations de la création solitaire. La Villa Médicis, par exemple, a été concernée par ces questionnements : elle a accueilli les familles des artistes, bien que Joseph-Benoît Suvée considère au début du XIX<sup>e</sup> siècle que l'accueil de la famille est regrettable, celle-ci ne faisant pas bon ménage avec la création<sup>57</sup>. Il est donc important d'accorder à ces questions l'attention qu'elles méritent.

La bibliothèque n'ayant pas, sauf à de rares exceptions, de logement à proposer à l'écrivain en résidence, elle doit solliciter la collectivité. Comme le font remarquer B. Bretonnière et F. Delaporte, le confort est important. Pour cette dernière, les commodités bien pensées de la Maison Jules Roy à Vézelay ont largement contribué à la qualité de son travail sur place. F. Amagat raconte qu'au milieu d'une résidence, la mairie a décidé sans prévenir d'installer une stagiaire dans le même logement que l'auteur ; une autre fois, de supprimer la machine à laver que celui-ci avait à disposition. Ces anecdotes doivent inciter les organisateurs à stipuler très précisément les engagements de chaque partenaire afin de ne pas avoir de mauvaise surprise pendant la résidence.

L'accès à tous les services indispensables doit être prévu à l'avance : bibliothèque, Internet, accès à la crèche... Ce dernier point soulève la question de l'hébergement de la famille, ou du moins de son accueil ponctuel. F. Amagat note que c'est une contrainte souvent rédhibitoire pour un écrivain que de devoir laisser sa famille<sup>58</sup> ; elle prévoit donc désormais que celle-ci puisse être accueillie. Perrine Dorin, résidente en 2008 à Murat, avait ainsi pu scolariser ses deux petites filles sur place le temps de la résidence.

Autre option parfois choisie par les organisateurs : l'hébergement chez l'habitant. Les raisons qui les poussent à le faire sont de deux ordres : soit à défaut d'un logement adapté proposé par la municipalité (c'est le cas du Festival des Francophonies à ses débuts), soit par souci de favoriser le contact entre l'auteur et la population (l'association Émile a une vache, qui accueille régulièrement des artistes sur le plateau de Millevaches, dans la Creuse). Selon les cas, l'expérience peut être très fructueuse et déboucher sur de belles rencontres, ou nuire gravement au processus de création de l'auteur<sup>59</sup>.

Toutes ces questions pratiques s'appliquent également aux simples rencontres ponctuelles d'auteurs. B. Bretonnière signale dans son savoureux recueil de propos d'après-rencontre, celui d'un auteur qui estime que « c'est tellement cher et compliqué de faire garder ses enfants. Je dois refuser neuf propositions de lectures sur dix. »<sup>60</sup> Pour atténuer l'appréhension que peut ressentir un auteur arrivant sur le lieu de son intervention, le responsable doit l'accompagner depuis son arrivée jusqu'à son départ, à peu de chose près. Florence Delaporte, longtemps chargée de l'action culturelle à la BM de Limoges et de ce fait responsable de l'accueil des écrivains, pense de même : l'accueil comprend, de manière presque systématique, la soirée au restaurant, la visite de la ville, l'accompagnement à l'hôtel et dans tous les lieux où il aurait besoin d'aller.

<sup>57</sup> G. Charpentier, *L'accueil en résidence...*, p. 26.

<sup>58</sup> Brigitte Giraud témoigne de l'impossibilité dans laquelle elle se trouve d'accepter une résidence alors qu'elle a deux enfants en bas-âge (B. Lahire, *op. cit.*, p. 321).

<sup>59</sup> Voir le témoignage de Stéphane Héaume sur l'installation de l'auteur chez un proche en vue d'écrire (« Le cœur dans les champs de vertige », in *Tire-lignes*, mars 2010, n° 5, p. 20).

<sup>60</sup> B. Bretonnière, « Dîner », texte paru en postface de *Écrire pour le théâtre*, Nantes : Le grand T & Éditions Joca seria, 2010 (« Les carnets du grand T », 16).

### **II.3.3. La présence de l'auteur à la bibliothèque : une relation aux multiples possibles**

La présence de l'écrivain en résidence à la bibliothèque peut en effet revêtir de très diverses formes. Le souci de son public, plus que tout autre structure organisatrice, caractérise la bibliothèque. Il n'est donc pas question qu'elle ne soit qu'un intermédiaire pour accorder une bourse d'écriture à l'auteur, elle doit également participer à la valorisation de son travail, et donc profiter de sa présence pour le faire connaître à son public. L'organisation de résidences de création pure n'est donc pas vraiment du ressort de la bibliothèque, à moins qu'il s'agisse d'une résidence de commande où celle-ci a pour sujet la bibliothèque.

Un des buts à ne pas perdre de vue est toujours d'y faire venir du public. Outre les ateliers d'écriture qui y avaient naturellement lieu, A. Bertina, lors de sa résidence à Bédarieux, en a assuré pour un public de lycéens en internat, et celles-ci avaient été délocalisées dans la bibliothèque.

Par le biais du regard extérieur qu'il porte sur le lieu, l'auteur peut contribuer à valoriser le patrimoine local et même, si c'est là l'objectif, le patrimoine de la bibliothèque. On a fait allusion plus haut<sup>61</sup> au cas des critiques d'art en résidence dans un FRAC qui devaient produire un texte étudiant ses fonds et y projetant un éclairage nouveau. Dans le cas d'un patrimoine industriel ou de tout héritage historique mal aimé, le travail de l'auteur vise à lui restituer ses lettres de noblesse. Le succès n'est pas assuré : certaines résidences dans une entreprise se sont achevées sur une note amère, les employés ne se reconnaissant pas dans l'image que l'auteur avait donnée de leur milieu de travail.

Comme le festival Estuaire tente, grâce à l'art contemporain, de revaloriser les lieux industriels entre Nantes et Saint-Nazaire, A. Bertina a souhaité dans son projet à Bédarieux prendre le contrepied de l'image négative que les habitants avaient de leur ville. Constatant le fort enclavement de la ville et le sentiment encore plus fort que ceux-ci en avaient, il a organisé son projet autour du thème de l'ouverture, de l'intégration de la ville dans un contexte géographique et historique mondial<sup>62</sup>.

Pour les organisateurs de manifestations culturelles, la résidence est un moyen de prolonger un événement ponctuel par la présence durable de l'écrivain. La Maison des auteurs, créée à Limoges en 1988, complète le Festival des Francophonies né quatre ans plus tôt par un dispositif d'accueil spécifique ; les résidences à Saint-Paul-Trois-Châteaux s'inscrivent dans la droite ligne de la Fête du livre. Dans le cas de la BDP du Cantal, le salon du livre jeunesse est créé en 2003 et suivi en 2008 par les projets de résidence.

Toujours est-il que l'action de l'écrivain en bibliothèque n'est pas limitée à quelques rencontres ou lectures ponctuelles au long de sa résidence. En voici quelques exemples pour le moins édifiants. En Seine-Saint-Denis, Xavier Person a lancé le concept d'« écrivain associé à une bibliothèque ». Le dépaysement et l'isolement ne sont pas les objectifs poursuivis par la structure organisatrice, ce qui a fait dire que ce type de projet ne devrait pas être appelé « résidence »<sup>63</sup>. En revanche, là où le projet rejoint celui de la résidence, c'est dans l'installation sur la longue durée d'un écrivain au cœur d'un

<sup>61</sup> Voir p. 27, note n° 41.

<sup>62</sup> Son projet, tout comme la publication qui en a résulté, a pour titre « Bédarieux centre du monde ».

<sup>63</sup> Y. Dissez, *op. cit.*, p. 78.

## II. Différents niveaux d'implication de la bibliothèque dans la résidence : du partenariat ponctuel à l'organisation

espace dans lequel il n'est d'habitude admis que ponctuellement. François Bon, en résidence de septembre 2005 à mai 2006 à la médiathèque de Pantin, y propose un cycle complet d'ateliers d'écriture et d'événements tels qu'un brunch littéraire mensuel.

Dans cette optique d'intégrer l'auteur à la vie de la bibliothèque et familiariser les lecteurs à sa présence, certaines autres entreprises méritent d'être relevées. Francis Pornon, en résidence à la BM de Saint-Léonard-de-Noblat, en Haute-Vienne, s'est vu proposer un bureau dans l'enceinte de la bibliothèque. Si l'idée lui a parue incongrue, il semble qu'il l'ait adoptée. À Cormontreuil, où Luc Tartar était en résidence il y a peu, « un espace est réservé à l'auteur dans la médiathèque dans lequel celui-ci est à la disposition des lecteurs »<sup>64</sup>. En résidence à Bagnolet en 2008, Arnaud Cathrine a passé plusieurs heures à la médiathèque pour écrire ; les lecteurs pouvaient consulter le carnet qu'il employait et y inscrire leurs commentaires. Cette forme d'écriture collaborative non virtuelle est un des modes de présence de l'auteur à la bibliothèque et au lecteurs les plus innovants.

À la BPI, un projet de résidence est encore en cours d'élaboration, afin de proposer à un écrivain de travailler au sein de la bibliothèque. Le projet, qu'Emmanuèle Payen souhaiterait poursuivre sur plusieurs résidences, consisterait à inciter l'écrivain à écrire sur la bibliothèque, le centre Pompidou ou son public. Grâce au conséquent budget animation dont elle dispose, la BPI n'aurait pas à solliciter de financement et pourrait ainsi installer de manière durable un écrivain au cœur de son dispositif de lecture publique.

L'idée avait déjà plus ou moins été formulée par G. Charpentier en 1995, lorsqu'elle proposait de recruter en CDI un dramaturge dans chaque centre dramatique national. Avec certains projets exposés plus haut, on s'en rapproche quelque peu. Cette association durable, dans le cas d'auteurs enchaînant résidence sur résidence, a néanmoins suscité des critiques vives de la part de ceux qui voyaient là un nouvel académisme, l'auteur finissant par se soucier davantage de la sanction de l'administration culturelle que de celle de son lectorat.

L'apport de l'écrivain à la bibliothèque n'est donc limité que par sa créativité et celle des des organisateurs : valoriser le fonds de littérature contemporaine, encourager la vie créatrice et le débat, sortir la bibliothèque du quotidien grâce à son regard neuf, proposer des animations pour des publics variés, y compris le personnel de la bibliothèque sont des exemples parmi d'autres. Ce « supplément d'âme »<sup>65</sup> requiert des compétences variées qui ne sont pas le fait de tous les écrivains, mais tous doivent pouvoir, dans une certaine mesure, y contribuer.

<sup>64</sup> Phrase tirée de la fiche établie par la Maison des écrivains et de la littérature sur la résidence à la BM de Cormontreuil (<http://www.m-e-l.fr/fiche-residence.php?id=98>, consulté le 20 décembre 2010).

<sup>65</sup> L'expression est d'Alain Duperrier, directeur de la BFM de Limoges jusqu'en 2004, qui qualifiait ainsi la présence de Florence Delaporte, écrivain de profession, à la tête de l'action culturelle.



### **III. Le projet : un dialogue à engager dès la période de préparation de la résidence**

---

À présent que l'on a quelque idée des différents moyens de financement d'une résidence, des initiatives des bibliothèques pour profiter de la présence des auteurs, mais aussi des contraintes qui les limitent, on peut aborder la question du projet de résidence. Le premier point à aborder, qui définit la nature de la résidence, est celui de l'orientation du séjour, entre création et animation. Le second traite de l'adaptation à l'auteur, donc de la prise en compte des aspirations et compétences de l'auteur dans l'élaboration du projet et, conséquemment, du choix d'un auteur qui corresponde aux attentes de la structure d'accueil. On en profitera également pour réfléchir à la pertinence du dévoilement du travail de l'auteur en train de se faire, voire de l'implication d'un public à ce travail. Enfin, on abordera la question de l'enracinement de l'auteur dans un territoire donné.

#### **III.1. L'ÉQUILIBRE ENTRE CRÉATION ET ANIMATION**

Quelles sont donc les répercussions du temps alloué aux manifestations et rencontres avec l'auteur ? Comment quantifier cette division subtile du temps ? Peut-on considérer cette participation comme une contrepartie de l'accueil ? Voilà les questions que l'on sera amené à se poser ici.

Aux origines de la résidence en France, dans les premières années de fonctionnement de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, le principe de réciprocité existait déjà<sup>66</sup>. Depuis quelques années, cette participation à la vie de la structure d'accueil et à la vie culturelle locale a été formalisée dans un pourcentage qui indique son importance par rapport au temps total passé en résidence et au temps de création. Le pourcentage le plus communément admis est celui que le CNL a adopté, 30% pour l'animation et 70% pour la création, comme on l'a évoqué plus haut<sup>67</sup>.

Ce chiffrage pose néanmoins problème, comme n'a pas manqué de le souligner F. Bon : « mais 30% de quoi, 70% de quoi ? De mes 24h, soit 6h par jour à la bibliothèque ? De 35h hebdomadaires ? »<sup>68</sup> Comptabiliser le temps de travail de l'écrivain est difficile, d'autant que la résidence donne la possibilité à l'auteur de ne pas être dans la rentabilité et la production immédiate (« j'ai beaucoup lu » nous confie Ch. Juliet en parlant de son temps de résidence en Nouvelle-Zélande). Les 30% ne peuvent donc être qu'un ordre d'idée, et ne sont en outre pas une norme : au château de la Turnelière, il est stipulé que 25% du temps doit être consacré par l'auteur à des ateliers d'écriture et 20% à des rencontres avec le public, ce qui ne lui laisse que 55% pour l'écriture. Il est intéressant de constater que c'est souvent le temps d'animation qui est chiffré, celui de création étant implicitement ce qui reste après avoir soustrait le premier. Il semble d'ailleurs que les résidences orientées vers la création soient les seules à utiliser ce chiffrage ; en dessous de 50% de temps réservé à la création et compte tenu de

---

<sup>66</sup> Y. Dissez, *op. cit.*, p. 32.

<sup>67</sup> Voir supra, p. 17.

<sup>68</sup> F. Bon, « De quelques paradoxes... », sur le site du Tiers-livre (<http://www.tierslivre.net/spip/spip.php?article1771>).

celui nécessaire à la préparation des interventions, l'auteur se retrouve réduit à la portion congrue quant à son travail d'écriture. On rappellera une vérité reconnue par tous les auteurs, et que B. Bretonnière exprime ainsi : « le plus beau cadeau que l'on puisse faire à un écrivain, c'est le temps ».

L'auteur s'investissant généralement beaucoup dans les rencontres et animations, qui doivent être préparées soigneusement, il faut compter que la veille du jour prévu pour la manifestation, il ne sera pas disponible pour son projet personnel. La pratique amène donc les responsables à estimer que l'on ne peut y consacrer plus de deux jours par semaine<sup>69</sup>. A. Bertina, à propos de sa résidence à Bédarieux, souligne le fait que l'auteur qui souhaite mener à bien un projet d'animation qui lui tient à cœur est souvent amené à passer plus des 30% du temps prévus à cet effet. Dans son cas, les ateliers d'écriture étaient liés les uns aux autres par le fil conducteur d'un projet très cohérent, ce qui le contraignait davantage que si les activités avaient été déconnectées les unes des autres. En fin de compte, le temps passé à leur préparation fut plus proche des 50% que des 30% annoncés.

Lorsque la BM de Saint-Herblain co-organisait des résidences (1991-1997), elle protégeait en quelque sorte ses auteurs d'un excès d'animation car elle prenait en charge l'organisation de leurs interventions en connaissance des nécessités de la création littéraire<sup>70</sup>. B. Bretonnière s'attachait alors à construire la résidence en concertation avec les auteurs, afin de ne pas les mettre devant le fait accompli d'animations trop nombreuses ou pour lesquelles ils ne se seraient pas jugés compétents. C'est le même objectif que poursuivent le CNL, la région Île-de-France et le Conseil général de Seine-Saint-Denis en exigeant des dossiers qui comportent le programme précis des interventions que sera amené à effectuer l'auteur.

La question de la contrepartie se pose donc : l'écrivain paie-t-il en retour la structure d'accueil avec le temps qu'il lui consacre, ainsi qu'à ses partenaires ? Les rencontres ne doivent-elles pas être, comme Y. Dissez le fait remarquer<sup>71</sup>, un moyen de se faire connaître, d'engager un dialogue, d'enrichir son expérience ? Au moins sur le plan théorique, il est dangereux de voir dans le temps d'animation une contrepartie ; les termes de réciprocité et de participation sont plus adaptés. B. Bretonnière affirme avec vigueur que l'auteur n'est pas un animateur mais un créateur qui doit être sollicité précisément pour cela. F. Bon, de son côté, estime que considérer la médiation comme une contrepartie du temps de création équivaut à dénier le rôle à part entière de l'écrivain dans la transmission, car ce rôle existe en tant que tel, et non comme appendice du travail d'écrivain<sup>72</sup>. Donc, comme c'est le cas pour les artistes plasticiens en résidence, payés quand ils interviennent dans une animation en plus de leur travail de création<sup>73</sup>, il n'y a pas de raison que les écrivains ne soient pas reconnus comme détenteurs d'une telle capacité, mais distincte de leur activité d'artiste<sup>74</sup>.

Notons d'ailleurs qu'il existe d'autres manières d'inciter l'auteur à donner quelque chose en retour à la structure d'accueil, par exemple la commande d'un texte à remettre à l'issue du séjour. On évoquera cette question plus en détail lorsque l'on abordera la question des résultats et des traces de la résidence. Au monastère de Saorge, la contrepartie est d'ordre financier. Modique (220 € par mois), elle représente une participation au fonctionnement du lieu et clarifie en fin de compte les obligations de l'auteur qui n'est pas contraint aux interventions pour payer de retour l'hébergement

<sup>69</sup> ÉCLA, « Des résidences d'écrivains... », p. 13.

<sup>70</sup> G. Charpentier, *L'accueil en résidence...*, p. 153.

<sup>71</sup> Y. Dissez, *op. cit.*, p. 68.

<sup>72</sup> F. Bon, « De quelques paradoxes... », sur le site du Tiers-livre (<http://www.tierslivre.net/spip/spip.php?article1771>).

<sup>73</sup> *196 résidences...*, p. 36.

<sup>74</sup> Interrogés à ce sujet par B. Lahire, presque tous les écrivains lui répondent que la médiation ne fait pas partie de leur travail d'écrivain – sans pour autant nier sa légitimité et leur compétence spécifique dans ce domaine - (B. Lahire, *op. cit.*, *passim*).

### III. Le projet : un dialogue à engager dès la période de préparation de la résidence

(bien qu'il puisse avoir tout de même un engagement de ce type s'il bénéficie d'une bourse de résidence du CNL ou de toute autre institution).

G. Charpentier signale cependant que si le contrat à l'origine de la résidence ne spécifie pas clairement les attentes et les exigences de la structure d'accueil, l'auteur peut se trouver prisonnier d'un devoir moral implicite et maximaliste<sup>75</sup>.

Pour clore cette partie, signalons que les résidences à l'étranger sont généralement d'un tout autre type et ne sont que rarement concernées par la question de la contrepartie. Ch. Juliet, familier de telles résidences, n'a jamais eu, par exemple, à y produire un texte. Ces séjours étaient souvent plus longs (huit mois à Tübingen en 1986) et le laissaient tout à fait libre de son temps. En fait d'interventions, il était parfois invité à faire des conférences, surtout dans le milieu universitaire, qu'il était toujours en mesure de refuser. On constate donc que dans le cas de telles résidences, souvent très demandées, l'envergure internationale de l'auteur a joué : sa présence suffit comme contrepartie et sa renommée lui vaut la confiance de la structure d'accueil.

## III.2. UNE ADAPTATION NÉCESSAIRE À LA PERSONNALITÉ DE L'AUTEUR

Outre le temps dévolu aux interventions, le projet doit prendre en compte les compétences de l'auteur afin de ne pas lui imposer des actions dont il ne se sentirait pas capable. Souhaite-t-il rencontrer un public ? Et quel public : son lectorat acquis (ex. : en bibliothèque), un lectorat potentiel (ex. : en établissement scolaire), voire un public peu susceptible d'être son lectorat (ex. : en hôpital psychiatrique) ? Chaque public requiert des aptitudes spécifiques : accepter d'être en représentation, assumer un rôle de transmission voire d'enseignement, voire aller sur le terrain du travailleur social, de l'éducateur spécialisé, du psychiatre<sup>76</sup>. Les publics ne sont pas seuls à déterminer les compétences à mobiliser par l'auteur : il faut également tenir compte du type d'intervention – ce sera plus précisément le sujet de la partie suivante –. L'auteur accepte-t-il de s'engager dans un débat portant sur les thématiques de son livre ? Est-il capable de lire ses propres textes ?

Toutes ces questions sont donc à aborder préalablement avec lui, voire de savoir avant de l'inviter ce qu'il est en mesure de proposer. B. Bretonnière, avant même de solliciter un auteur, s'enquiert par le bouche-à-oreille de la personnalité et des aptitudes de chacun ; c'est également de la responsabilité de l'organisateur de ne pas inviter un auteur qui n'est pas disposé à la rencontre. Fort de son expérience, il affirme que ce qui fonctionne pour un auteur en matière d'animation ne sera sans doute pas valable pour un autre. Il faut donc spécifier à l'avance les interventions que l'auteur sera amené à faire et ne pas verser dans la dérive de l'instrumentalisation<sup>77</sup>. Il est arrivé à Florence Delaporte, lors d'une de ses résidences, de n'apprendre qu'à l'arrivée dans le lieu de l'intervention que celui-ci était un hôpital psychiatrique.

Sur le rôle que peut être amené à jouer l'auteur, toutes les opinions existent. Certains refusent le rôle de transmission pour se consacrer uniquement à l'acte créateur<sup>78</sup>, d'autres, comme A. Bertina ou Denis Grozdanovitch, assument pleinement et sont ressentis comme des « passeurs ». A. Bertina reprend à son compte le terme si

<sup>75</sup> G. Charpentier, *Approche typologique...*, p. 4.

<sup>76</sup> L'atelier d'écriture comme thérapie est une orientation qu'a proposée – entre autres – Élisabeth Bing dans les années 1970.

<sup>77</sup> Le mot est de Gil Jouanard dans l'éditorial de *Septimanie : le livre en Languedoc-Roussillon* d'avril 2002.

<sup>78</sup> Voir par exemple le témoignage d'Alain Blanc, interrogé par Bernard Lahire (B. Lahire, *op. cit.*, p. 316).

décrié d'« animateur » pour revendiquer le rôle social et même politique qu'il se sent le devoir d'endosser en tant qu'écrivain. Des auteurs tels que François Bon ou Leslie Kaplan prennent aussi à cœur le rôle d'animation que leur situation les conduit à endosser. Xavier Person rappelle tout de même qu'il ne s'agit pas de faire de l'auteur un acteur culturel de la ville<sup>79</sup>, tandis que pour Kossi Efoui, il n'est pas un « salarié du Ministère du Tourisme »<sup>80</sup>. De même, François Salvaing exprime sa méfiance envers le rôle de travailleur social que l'on souhaite faire jouer à l'écrivain<sup>81</sup>. Y. Dissez, prompt à chercher le mythe et l'impensé, voit dans ces deux positions qui s'affrontent deux mythes, celui de l'auteur en créateur solitaire, en dehors de la société, et celui des projets d'éducation populaire<sup>82</sup>.

On a souligné plus haut que les auteurs s'investissaient souvent beaucoup dans les animations ; dans le cas d'une action en direction de publics empêchés ou socialement éloignés du livre, donc comportant une dimension sociale, on met davantage l'auteur en danger. Le risque d'échec face à un public captif et / ou difficile ainsi que l'enjeu plus conséquent ne doivent donc pas être sous-estimés par l'organisateur.

L'organisateur ne doit donc pas avoir une idée trop précise du projet de la résidence avant de l'avoir frottée aux attentes de l'auteur. Emmanuèle Payen, à la BPI, tout en gardant à l'esprit l'orientation générale qu'elle souhaite donner à une potentielle résidence dans son établissement, attend le dialogue avec l'auteur choisi pour préciser ses objectifs. À l'inverse, laisser l'écrivain monter le projet d'animation seul n'est pas une solution : le projet se nourrit en effet des souhaits de l'écrivain et des réalités et objectifs définis par l'organisateur.

Une attention particulière doit être portée sur le programme, notamment sur les dates choisies pour les interventions. Limiter leur nombre afin de ne pas les galvauder et leur conserver leur statut de temps fort de la résidence est souhaitable, de même que les prévoir plutôt dans la seconde partie du séjour, afin que l'auteur ait eu le temps de s'approprier le lieu, voire de connaître un peu la population et les enjeux du territoire<sup>83</sup>. Une rencontre au début et une autre à la fin sont une bonne solution ; les résidences se concluent généralement par un événement plus informel, fête ou pot d'adieu, qui permet de continuer l'échange sur un mode plus personnel.

Quelle que soit l'orientation choisie pour la résidence, le programme doit donc être formalisé avant son début et comporter la mention des publics et des types d'intervention qui seront proposés à l'auteur.

### **III.3. EXPOSER LE TRAVAIL EN GESTATION : UNE OPTION ?**

La notion de résidence recèle l'ambition de l'implication et parfois même la participation du public au processus créatif de l'auteur. Cet objectif, plus ou moins appuyé selon les projets, implique le dévoilement de ce processus, qui permettrait de décomplexer le public et l'inviter à en être partie prenante. Marie-Pierre Uenten estime,

<sup>79</sup> Cité par Y. Dissez, *op. cit.*, p. 65.

<sup>80</sup> Cité par B. Bretonnière, *Portrait de l'artiste en invité pas facile*, texte écrit pour les rencontres de l'IDDAC, « L'auteur, le territoire et ses publics », le 15 novembre 2002. Disponible sur [remue.net](http://remue.net/revue/TXT0304Bretonniere.html) (<http://remue.net/revue/TXT0304Bretonniere.html>, consulté le 16 octobre 2010).

<sup>81</sup> ÉCLA, « Des résidences d'écrivains... », p. 5.

<sup>82</sup> Cité par Y. Dissez, *op. cit.*, p. 74.

<sup>83</sup> ÉCLA, « Des résidences d'écrivains... », p. 7.

### III. Le projet : un dialogue à engager dès la période de préparation de la résidence

et l'on croit pouvoir la suivre, que parmi les artistes, les écrivains sont les plus à même d'explicitier leur cheminement de création<sup>84</sup>. Il s'avère que, selon les circonstances, cette orientation de la résidence peut se révéler très fructueuse ou tout à fait illusoire voire périlleuse pour l'auteur. Sans prétendre en décrire les conditions de réussite, on peut évoquer quelques expériences qui ont été couronnées de succès.

La question de la possibilité de montrer un travail en cours a surgi entre autres à l'issue du bilan des ateliers d'artistes au Centquatre. Elle mérite d'être posée aux auteurs, mais c'est une réponse à chaque fois différente qui est donnée. L'envie de montrer comment l'on crée se heurte à la pudeur des auteurs, qui pour plusieurs d'entre eux doivent jouir d'une solitude totale pour créer<sup>85</sup>. Xavier Bazot exprime de même son besoin d'« être au secret »<sup>86</sup>, afin que le processus de création ne soit pas dévoilé. Florence Delaporte, tout en ne niant pas la pertinence de l'idée, met en garde contre la présentation au public d'un texte inachevé que l'auteur ne considère pas prêt à être montré ; le résultat peut être la dépossession et, par conséquent, la condamnation du texte.

Autre danger, la volonté, consciente ou non, de désacraliser l'auteur et son travail. L'objectif est, comme l'expriment les bibliothécaires responsables du cycle Paroles d'archipel à la BM de Lyon, de contredire l'idée que la littérature contemporaine (la poésie, dans le cas présent) est réservée à une élite. Voici ce qu'on lit sur la fiche consacrée par la MÈL à la résidence à la BM de Cormontreuil : « La présence régulière de l'auteur à la médiathèque, les échanges, sa participation lors des manifestations grand public, les relations avec les usagers désacralisent le statut d'écrivain, le rendent accessible à tous et suscitent de l'intérêt pour l'écrit »<sup>87</sup>. Pour autant, l'exposition de l'écrivain et des mécanismes intimes qui président à sa création, tout en le mettant dans une position peu confortable, ne rendent pas forcément son travail plus accessible qu'à travers la simple lecture de son œuvre.

Mais, nous dit B. Bretonnière, il est certains écrivains qui apprécient beaucoup ces rendez-vous avec le public autour d'un texte en chantier. Dans « Des lectures-rencontres, non des spectacles », texte écrit à l'occasion du 6<sup>e</sup> salon du théâtre et de l'édition théâtrale, il rappelle que parmi les lectures publiques qu'il a organisées, certaines ont présenté au public des textes inédits puisque en cours d'achèvement. Les auteurs concernés, entre autres Hubert Colas ou Michel Azama, avaient apprécié de recueillir, alors que le texte était encore malléable, les réactions du public pour en tenir compte dans la suite du processus d'écriture.

À Limoges, les deux dernières collaborations entre la Maison des auteurs et le réseau des BM étaient orientées l'une vers l'écriture participative (« work in progress ») et l'autre vers l'accompagnement régulier de l'auteur dans l'avancement de ses travaux. Notons qu'à Cormontreuil, cette dernière option a été choisie : on peut lire sur la fiche citée plus haut qu'est prévue la « mise en place d'un groupe de suivi du travail de l'auteur en résidence ». À Limoges, donc, un projet a réuni un auteur éthiopien en résidence et le club polar d'une bibliothèque de quartier. Après une rencontre directe, les lecteurs et l'auteur ont échangé leurs adresses électroniques afin de poursuivre les échanges par courriel. S'il n'était pas ici question de faire directement participer le public, le dialogue s'est malgré tout poursuivi tout au long du processus d'écriture autour de l'avancement du projet.

Une autre belle réussite est la rédaction de *La constellation du chien* à Limoges par l'auteur québécois Pascal Chevarie, assisté par une classe de CM2 de la ville.

<sup>84</sup> Marie-Pierre Uenten, « Lettres et livres... une coopération en chantier ! » in *Lectures*, n° 152, septembre-octobre 2007, p. 37.

<sup>85</sup> Pour Claudie Gally, le besoin de solitude est tel qu'il l'amène à éviter même la présence d'animaux de compagnie lorsqu'elle écrit (B. Lahire, *op. cit.*, p. 246) !

<sup>86</sup> Xavier Bazot, *Où habiter ? Où écrire ?*, Besançon : CRL Franche-Comté, 2000, p. 12.

<sup>87</sup> <http://www.m-e-l.fr/fiche-residence.php?id=98>, consulté le 15 décembre 2010.

L'orientation était clairement collaborative, bien que l'auteur ait gardé la haute main sur le texte final, ce qui l'apparentait mais ne l'assimilait pas à un atelier d'écriture. La mise en scène de la pièce lors du Festival des Francophonies qui suivait la résidence fut l'accomplissement de ce projet.

Il semble donc qu'il y ait de fort intéressantes pistes à suivre dans cette direction : Y. Dissez prend parti pour un « art contextuel », une « littérature relationnelle »<sup>88</sup>, synonyme d'art engagé, participatif, investissant l'espace, qui ferait du public, à travers l'écrivain, le co-producteur de l'œuvre. Mais il ne faut pas pour autant en faire une règle : certains cas peuvent donner lieu à de telles expériences, d'autres non, et l'art participatif risque de se révéler tout aussi illusoire si les conditions (adhésion pleine de l'auteur, motivation du public, forme de l'œuvre qui se prête à l'exercice) ne sont pas réunies.

### III.4. L'ENRACINEMENT DANS LE TERRITOIRE

Si cette composante de la résidence n'est pas commune à tous les projets, elle revient dans la plupart des programmes des structures d'accueil, ne serait-ce qu'à travers le souhait de recevoir des auteurs extérieurs à la région<sup>89</sup>. On voit bien là l'ambivalence du concept, qui, au-delà de prévoir de soustraire l'écrivain à son quotidien, rajoute un élément qui n'a pas exclusivement pour but de favoriser la création. L'ancrage dans un territoire provient de l'origine du concept, né avec les politiques de décentralisation culturelle des années 1980. L'idée que la création est favorisée par le dépaysement et l'immersion dans un territoire inconnu semble-t-elle toujours pertinente aujourd'hui ?

Si l'on en croit Xavier Bazot, dont le livre *Où habiter ? Où écrire ?* commence par cette problématique, le lieu compte sans doute autant dans le projet de résidence que le temps. X. Bazot a une relation tout à fait particulière au lieu d'écriture : théoriquement, il peut écrire partout, le lieu de l'écrivain étant son manuscrit. En revanche, le choix du lieu d'habitation a quelque chose d'aliénant pour lui, car il signifie renoncer à tous les autres ; l'enracinement, c'est la mort. C'est pourquoi ce que la résidence lui offre est appréciable : un lieu « à habiter » pour écrire qui l'ancre pour un moment sans le condamner à y rester. Il estime jouir d'autant mieux du lieu qu'il sait que son séjour sera temporaire<sup>90</sup>.

Quant à l'attachement au territoire où se situe la structure d'accueil, il est souhaité par les organisateurs mais ne se traduit généralement pas par une obligation. Certains projets culturels sont néanmoins fondés sur ce principe : l'association Émile a une vache a pour objectif de dynamiser la vie culturelle du plateau de Millevaches ; l'écrivain invité l'est donc sous réserve de le faire sien. En collaboration avec le Festival des Francophonies, cette association a monté un projet pour 2010 nommé « Habiter ici ». Pour parler de l'enracinement, du déracinement et de la distance avec son pays, elle a invité deux poètes mauriciens à poursuivre leur réflexion dans une optique poétique<sup>91</sup>.

Le Festival des Francophonies illustre bien la politique culturelle de décentralisation. Conçu dès le début comme devant se dérouler « à Limoges et en région », puis « à Paris, à Limoges et en région » pour les Nouvelles Zébrures, il irrigue

<sup>88</sup> Y. Dissez, *op. cit.*, p. 81.

<sup>89</sup> Y. Dissez, *op. cit.*, p. 48.

<sup>90</sup> X. Bazot, *op. cit.*, p. 11.

<sup>91</sup> Compte-rendu sur le blog du projet : <http://www.habiter-ici.net/article-le-plateau-de-millevaches-vu-par-deux-poetes-mauriciens-63501892.html>, consulté le 23 décembre 2010.

### III. Le projet : un dialogue à engager dès la période de préparation de la résidence

pendant une semaine par an le Limousin en manifestations littéraires, musicales, conférences et débats. Récemment, la Maison des auteurs s'est mise à accueillir des auteurs de France métropolitaine, tout en posant comme condition leur envie de venir vivre à Limoges.

Exemple d'une résidence qui imposait une immersion dans le territoire, et qui s'est soldée par une belle réussite : le séjour de B. Martinez à Mourjou. Elle était alors à distance de la structure organisatrice, installée dans un village de cent cinquante habitants et seule résidente dans ce lieu. La présence de l'auteur, dans ces conditions, est forcément un événement remarqué, et la responsabilité pesant sur ses épaules en est de fait accrue, mais l'envie de rencontre dont elle a fait preuve a emporté l'adhésion des habitants.

Mais, même pour l'auteur, la question de la raison de sa présence dans un lieu inconnu est cruciale, car il est forcément amené à se poser la question « que fais-je ici ? » (et non pas auprès de mes proches, par exemple). La question devient d'autant plus aiguë si, parallèlement, l'auteur rencontre des difficultés dans son processus d'écriture. X. Bazot considère qu'à défaut de savoir précisément ce qu'il peut apporter au niveau local, il est souvent amené à questionner la légitimité de la résidence et de sa présence sur place<sup>92</sup>.

L'inspiration que l'auteur peut tirer du lieu peut être souhaitée par les organisateurs, parfois même imposée dans le cas d'une commande ; elle peut n'être qu'une conséquence du caractère impressionnant du lieu. G. Charpentier, dans sa thèse déjà citée, relève d'étranges coïncidences entre les textes réalisés par les pensionnaires de la Chartreuse dans les années 1988-1989 : le désert, par exemple, était le décor de nombre d'entre eux. À l'inverse, Ch. Juliet dit n'être pas du tout influencé par le lieu où il réside, bien qu'il ait parfois choisi volontairement de s'en inspirer.

Bien entendu, la question du lieu est indissociable de celle du temps : comment proposer à l'auteur de s'impliquer dans la vie du territoire lorsqu'il reste moins d'un mois ? Ou bien quand la résidence est fractionnée en plusieurs périodes de courte durée ? La résidence de longue durée exige une coupure, forcément plus difficile à assumer lorsque l'auteur a par ailleurs de lourdes contraintes professionnelles ou personnelles, mais nécessaire pour que la présence de l'auteur ne soit pas superficielle et contribue réellement à l'effort de dynamisation de la vie culturelle. S'il ne s'agit que de sa capacité à créer, B. Bretonnière, dans sa « Lettre en forme de postface »<sup>93</sup> souligne qu'une semaine entièrement dévolue à l'écriture peut suffire pour engager l'auteur dans une dynamique créatrice voire lui permettre d'achever un ouvrage. Il n'est donc pas souhaitable de dénier aux dispositifs courts le statut de résidence, mais il convient d'être conscient qu'à moins de deux mois, l'impact de la présence de l'auteur sur le territoire se révélera minime.

L'installation dans un lieu inconnu pour une durée de plusieurs mois, quelle que soit l'orientation donnée par l'organisateur à la résidence, a donc de grandes chances de modifier l'attitude de l'écrivain vis-à-vis du monde qui l'entoure en favorisant sa capacité à rencontrer un public et vis-à-vis de son œuvre en lui permettant de l'aborder par un autre versant.

<sup>92</sup> X. Bazot, *op. cit.*, p. 13.

<sup>93</sup> B. Bretonnière, « Lettre en forme de postface », in *Cœur d'estuaire...*



## IV. L'accueil d'un auteur en bibliothèque : des modalités de plus en plus diverses

---

La position de la bibliothèque comme organisatrice de résidences ou partenaire d'une structure d'accueil l'amène à préparer et gérer les interventions de l'auteur. Bien que ce rôle soit depuis longtemps l'apanage des bibliothèques, on constate trop souvent des insuffisances dans l'organisation de ces manifestations. Quelle place l'auteur a-t-il dans la médiation en faveur de la lecture ? Quelle place la bibliothèque a-t-elle dans la promotion de la littérature contemporaine ? Il semble en effet, selon H. Grognet, qu'une partie des auteurs et des éditeurs soit dubitative vis-à-vis de la capacité des bibliothèques à être un soutien à la création littéraire<sup>94</sup>.

Dans cette partie, on envisagera les différents modes d'intervention de l'auteur, depuis les plus solennels jusqu'aux plus informels. On commencera par examiner la rencontre et les multiples formes qu'elle peut prendre : conférence, débat ou balade littéraire. Les problématiques de la lecture publique méritent qu'on s'y appesantisse quelque peu davantage dans une partie à part. Enfin, on parlera des expériences controversées des ateliers d'écriture.

### IV.1. LA RENCONTRE : QUELLES FORMES, QUELLES OPPORTUNITÉS ?

Plusieurs témoignages d'auteurs montrent à quel point l'investissement émotionnel de l'auteur dans la rencontre est important. Voici deux citations tirées de la réjouissante et instructive collection de brèves d'auteurs réunie par B. Bretonnière<sup>95</sup> :

GIANGURGOLO

C'est plus fort que moi, j'ai envie qu'on m'aime ; à la fin de chacune de mes lectures, je pose la question : « Alors, ça vous a plu, hein ? »

FANTASIO

Prescription indispensable avant toute lecture en public : mon anxiolytique pur malt.

Le trac, la recherche de la satisfaction du public, de l'approbation de sa personne et de son œuvre doivent être pris en compte par l'organisateur. B. Bretonnière rappelle la fragilité inhérente qui concerne nombre d'écrivains et cite la phrase de M. Butor « Il y a dans toute œuvre d'art une tentation surmontée du suicide »<sup>96</sup>. Th. Ermakoff estime de son côté que la rencontre est une « entreprise folle de risque et d'absence totale de rentabilité immédiate »<sup>97</sup>. Les motivations de l'écrivain pour rencontrer son public sont

<sup>94</sup> H. Grognet, *op. cit.*

<sup>95</sup> B. Bretonnière, « Dîner »...

<sup>96</sup> B. Bretonnière, *Portrait de l'artiste...*

<sup>97</sup> Th. Ermakoff, *op. cit.*, p. 165.

complexes voire contradictoires : il souhaite être lu, mais être bien lu. La rencontre peut donc être pour lui l'occasion de s'assurer en transformant le lectorat en auditoire que celui-ci a bien saisi ce qu'il souhaite transmettre et, éventuellement, de s'expliquer<sup>98</sup>. D'où la plus grande facilité d'un public en bibliothèque : public volontaire, souvent déjà convaincu ou prêt à l'être.

Parmi les expériences réalisées dans les dix années passées, on voit s'élargir le panel des possibilités d'intervention de l'auteur : conférences, débats, lectures-rencontres, balades littéraires, voire brunch ou cafés littéraires. Dans l'idée de favoriser l'interaction entre l'auteur et son public, ces derniers types de rencontres, plus informels, sont privilégiés. Jacques De Decker, organisateur de très nombreuses rencontres littéraires dans les bibliothèques de la Communauté française de Belgique, estime que l'intellectualisme est un des risques de la rencontre<sup>99</sup>. Il a encouragé, depuis plusieurs années, la mise en place de rencontres régulières et plus décontractées, comme les « petits-déjeuners lectures », organisés aux bibliothèques locale et principale de Mouscron, soit autour de coups de cœur des lecteurs (ceux-ci prennent alors la parole), soit autour d'un thème, soit autour de la rencontre avec un auteur. Avec une formule quelque peu différente, le cycle « Coups de midi » à la bibliothèque des Riches-Claires à Bruxelles braque le projecteur sur une nouveauté littéraire, et en profite pour rappeler le parcours de l'écrivain<sup>100</sup>. À Pantin, F. Bon s'est vu proposer de participer à des brunchs mensuels le samedi pour favoriser les échanges entre l'auteur, les bibliothécaires et les lecteurs<sup>101</sup>.

L'idée de la balade littéraire a également été concrétisée par le réseau de la Communauté française de Belgique. Il s'agit d'une promenade dans les rayonnages de la bibliothèque, vagabondage qui donne lieu à des arrêts sur des livres sélectionnés par l'auteur, ou au hasard des rencontres entre un livre, l'auteur et le public<sup>102</sup>. Bien organisé, ce type d'animation permet d'apprivoiser l'espace de la bibliothèque, fournit un support de discussion libre et encourage les échanges individuels ou en groupe. Ces balades littéraires peuvent être combinées avec des lectures de loin en loin. Indirectement, ces manifestations, en favorisant les interactions, vont permettre de resserrer les liens entre les lecteurs et les bibliothécaires.

Dans chacune de ces initiatives, on perçoit le désir d'encourager le lecteur à participer à la vie de la bibliothèque. Les clubs de lecture sont un moyen de le faire, mais restent très confidentiels : une récente enquête à la bibliothèque Kateb Yacine montre que ces rendez-vous réguliers sont pourtant parmi les services et manifestations offerts les plus méconnus. Th. Ermakoff propose d'associer directement des usagers à l'organisation des manifestations, sans pour autant adopter une politique de la demande<sup>103</sup>.

Dans la rencontre, quelle que soit la forme qu'elle prend, la question du médiateur est cruciale ; certains bibliothécaires endossent ce rôle avec talent, mais il est parfois souhaitable d'employer un intervenant extérieur, journaliste voire, si possible, écrivain. Le statut de B. Bretonnière à la BM de Saint-Herblain et de F. Delaporte à la BFM de Limoges a sans doute ouvert de nombreuses portes à la communication avec les auteurs. L'idée de charger Jacques-André Bertrand des manifestations littéraires à la BM d'Annecy va dans le même sens : bénéficiaire du réseau d'amitiés et de relations au sein du monde littéraire que ces auteurs ont tissé, profiter de leur connaissance intime des problématiques de l'écrivain.

<sup>98</sup> Marie Rouanet, « L'écrivain et son public en bibliothèque », article en ligne publié sur le site de l'ADBDP le 15 août 2005, <http://www.adbdp.asso.fr/spip.php?article470>, consulté le 26 décembre 2010.

<sup>99</sup> Jacques De Decker, « Rencontrer malgré tout », in *Lectures...*, p. 30.

<sup>100</sup> Laurent Moosen, « Retour sur les « Bibliothèques littéraires » », in *Lectures...*, p. 21.

<sup>101</sup> Compte-rendu par F. Bon sur son blog : <http://www.tierslivre.net/spip/spip.php?article174> (consulté le 23 décembre 2010).

<sup>102</sup> L. Moosen, « Retour sur les « Bibliothèques littéraires » ... », p. 21.

<sup>103</sup> Th. Ermakoff, *op. cit.*, p. 167.

Un auteur chargé du rôle de médiateur saura, mieux que tout autre, éviter certains écueils de la rencontre, notamment celui de dériver vers un débat sur le thème de son œuvre et de perdre ainsi de vue sa dimension littéraire. L'auteur voit en effet sa logique littéraire déniée lorsqu'on l'invite à parler comme spécialiste du thème de ses œuvres ; ainsi Imre Kertesz, évoquant une de ses rencontres avec le public, dit « Tout le monde me pose des questions sur Auschwitz : alors que je devrais leur parler des plaisirs infâmes de l'écriture (...) »<sup>104</sup>. La tentation est forte d'inviter un auteur comme on inviterait un historien ou un sociologue ; c'est en quelque sorte l'image de l'intellectuel, de l'écrivain impliqué dans la vie sociale et politique de son pays et dépositaire d'un message sur ces questions que B. Lahire stigmatise aussi<sup>105</sup>. B. Bretonnière rappelle le mot de Jean Anouilh lorsqu'il avait refusé une intervention à la télévision : « Je n'ai rien à dire à tout le monde »<sup>106</sup>. La venue d'un auteur donne lieu à une rencontre, non à un spectacle. Autre écueil : amener l'auteur à tomber dans la paraphrase de son œuvre. Mener une rencontre avec un écrivain est donc un art qui s'apprend essentiellement grâce à l'expérience.

## IV.2. LA LECTURE PUBLIQUE

« Impressions fugaces de Francfort. La foire du livre ; le label de la foire s'imprime sur ma couenne ; mes lectures publiques auxquelles je ne comprends pas moi-même un traître mot, et pourtant j'attends sans cesse que le voile tombe (bien que je ne sache pas de quel voile il s'agit et de quoi il doit tomber) ; agréables absurdités » (Imre Kertesz<sup>107</sup>)

Pour une bibliothèque, la lecture publique, accompagnée ou non d'un débat ou d'une rencontre – certains auteurs préfèrent même une lecture sans commentaire, estimant n'avoir rien à ajouter à ce qu'ils ont dit dans leur texte<sup>108</sup> –, est au cœur du dispositif d'incitation à la lecture. Elle peut revêtir des formes diverses (mise en scène, réalisée par l'auteur ou des comédiens, musicale, etc.) et, bien qu'en apparence simple à organiser, mobilise des compétences spécifiques. En outre, elle clôt souvent, voire accompagne, les résidences de création car elle constitue, à défaut de publication ou de mise en scène ultérieures, une première sanction pour le travail accompli. Y. Dissez estime que la lecture publique, en condensant le processus de création de l'auteur en un événement unique, lui restitue son aura d'œuvre d'art<sup>109</sup>.

OLIVIA

Pardonnez-moi cette lecture, c'était tellement mieux avec des comédiens...<sup>110</sup>

La question principale reste : qui lit ? Est-ce l'auteur ou des comédiens ? La lecture en public requiert un entraînement et des capacités oratoires que les écrivains sont loin d'avoir tous. F. Delaporte rapporte que, revenant sur ses premières lectures, elle s'est rendue compte que son débit était trop rapide et trop monotone. Pour pallier ce

<sup>104</sup> Imre Kertesz, *Un autre : chronique d'une métamorphose*, Arles : Actes Sud, 2007, p. 63.

<sup>105</sup> B. Lahire, *op. cit.*, p. 281.

<sup>106</sup> B. Bretonnière, *Des lectures-rencontres...*

<sup>107</sup> I. Kertesz, *Un autre...*, p. 37.

<sup>108</sup> B. Lahire, *op. cit.*, p. 224.

<sup>109</sup> Y. Dissez, *op. cit.*, p. 48.

<sup>110</sup> B. Bretonnière, « Dîner »...

défaut très répandu, l'ARALD propose aux auteurs une formation à la lecture de leurs propres textes ; F. Delaporte estime que cette formation pourrait être prise en charge par l'éditeur.

Malgré une lecture défaillante, entendre le texte de la bouche même de l'écrivain reste préférable dans le cadre d'une résidence. En effet, contrairement à une mise en scène d'un texte en l'absence de son auteur, voire à une rencontre ponctuelle avec l'auteur, la résidence braque autant le projecteur sur le créateur que sur l'œuvre qu'il est venu produire. Le public est donc le premier à découvrir le texte, et celui-ci, dans la bouche de son auteur et comme directement adressé à son auditoire, a plus de chances de le captiver et de le toucher.

Outre ses exigences techniques, du fait même que l'auteur se dévoile en présentant une production parfois intime, la lecture publique n'est pas un exercice évident. Ch. Juliet lit aujourd'hui ses poèmes, très personnels et dont l'inspiration puise souvent dans l'autobiographie ; il confie pourtant que ces lectures ont longtemps été très difficiles pour lui, avant qu'il réussisse à surmonter sa réserve.

Reste que, dans de nombreux cas, il convient de s'adresser à un ou plusieurs comédiens. Dans ce but, le partenariat avec un CDN ou une scène nationale est à conseiller. B. Bretonnière, très familier des lectures impliquant comédiens et auteurs, dispense de précieux conseils<sup>111</sup>. La forme de la lecture, plus ou moins mise en scène, doit être discutée avec l'auteur ; la sollicitation d'acteur(s) se fait sur leur demande. En général, les auteurs ont leur interprète voire leur compagnie de prédilection, et c'est à eux qu'il convient de s'adresser. Plusieurs cas peuvent se présenter : l'auteur ne se sent pas capable de lire ; l'auteur ne veut lire que quelques textes avant de laisser la place à un comédien ; l'auteur souhaite avoir un ou plusieurs partenaires pour un texte dialogué ; l'auteur veut faire appel aux comédiens avec lesquels il a l'habitude de travailler ; l'auteur est étranger et, bien que capable d'échanger avec le public en français, ne souhaite pas lire lui-même ; l'auteur est à l'étranger ou ne peut se déplacer ; enfin, il peut s'agir d'un hommage posthume. B. Bretonnière conseille aux acteurs de ne pas trop jouer le texte, de se contenter de l'adresser à l'auditoire ; cette différence entre la mise en scène et la lecture publique explique que certains acteurs excellant sur scène soient décevants quand ils pratiquent la lecture, et réciproquement.

En ce qui concerne la durée de la lecture, l'expérience prouve qu'il ne faut pas dépasser une heure, au-delà de laquelle on risque de perdre l'attention de l'auditoire. Par conséquent, l'auteur doit sélectionner un ou des textes formant un tout relativement cohérent et lisible en une heure. Plusieurs possibilités s'offrent à lui : lire une pièce courte en entier, lire une pièce plus longue dans une version abrégée par ses soins, lire une suite de morceaux choisis dans une pièce ou dans l'ensemble de l'œuvre, lire une pièce inédite ou en chantier.

Sur le plan juridique, noter que la lecture publique d'une œuvre, tout comme l'exposition d'illustrations relèvent du droit d'auteur et doivent être déclarées comme telles auprès de l'AGESSA. Si c'est la première fois qu'une bibliothèque organise ce type d'événement, elle doit donc être immatriculée auprès de l'AGESSA.

## MÉNIPPE

Je n'avais pas voulu lire moi-même et un comédien a consciencieusement massacré mon texte. J'étais à la torture sur ma chaise et cela m'a guéri. Depuis, je n'hésite plus à me lire, et j'ai même accepté de jouer<sup>112</sup>.

<sup>111</sup> Cette partie lui doit beaucoup, et notamment à son intervention *Des lectures-rencontres, non des spectacles*, lors du 6<sup>e</sup> salon du théâtre et de l'édition théâtrale, le 21 mai 2010.

<sup>112</sup> B. Bretonnière, « Dîner »...

La plus grande attention s'impose lors du choix des comédiens, tant une lecture médiocre peut trahir le sens de l'œuvre, échouer à toucher le public et exaspérer son auteur. B. Bretonnière rapporte une expérience de ce type – ainsi que son contre-exemple, celui d'un auteur qui lisait sans se préoccuper de son public ni de lui transmettre quoi que ce soit –. Florence Delaporte également, tout comme Ch. Juliet, qui depuis ce moment a décidé de toujours lire lui-même ses textes.

### IV.3. L'ATELIER D'ÉCRITURE

Non, un atelier n'est pas une fabrique d'écrivains professionnels, ni un cabinet de psychiatrie, ni une occasion de publier ses textes, etc., non, tous les enfants ne sont pas des écrivains en herbe... (Bernard Bretonnière)

Parmi les activités paralittéraires, l'atelier d'écriture est celui que les auteurs interrogés par B. Lahire considèrent avec le plus de défiance. Outre les limites inhérentes à l'exercice, l'abus de ce type d'intervention a sans doute joué en sa défaveur. La forte demande émanée du milieu scolaire, des bibliothèques, hôpitaux, centre sociaux, etc. a entraîné, dans les années 1990, la naissance d'une catégorie d'écrivains « professionnels des animations ». Cette dérive ne peut qu'être déplorée par la profession, bien que l'on sache quelle place nécessaire les activités paralittéraires – animations ponctuelles ou résidences – peuvent occuper dans le budget précaire d'un écrivain sans second métier.

Malgré tout, les ateliers d'écriture ont abouti à de très satisfaisants accomplissements, lorsqu'ils évitent les deux écueils que sont l'atelier orienté psychothérapie et le discours qui laisse croire que suivre l'atelier fera du participant un écrivain. On a évoqué plus haut les actions menées en partenariat entre la BFM de Limoges et la Maison des auteurs<sup>113</sup> ; Arlette Calavia, conservatrice au pôle jeunesse de la BFM de Limoges, a coordonné de très nombreuses autres manifestations en invitant pour de courtes périodes des auteurs. Les ateliers se déroulent sur une semaine, durée de présence de l'auteur à Limoges, et concernent deux classes d'école primaire ou de collège. La municipalité édite ensuite le résultat de ces ateliers, ce qui donne lieu à la publication de beaux petits livres dont la diffusion reste néanmoins très restreinte. Les travaux réalisés par Abdellatif Laâbi ou autour du slam par Frédéric Nevchehirlian sont ainsi des réussites qui vont au-delà du simple travail de préparation de séances d'écriture pour les enfants.

Dans le cadre d'une résidence, les ateliers d'écriture peuvent se développer selon deux axes : la réalisation d'une série d'ateliers avec des groupes différents mais autour d'un même thème ou un projet suivi tout au long de la résidence avec le même groupe. Les ateliers menés par A. Bertina à Bédarieux autour du thème de la ville reliée au reste du monde et à l'histoire sont du premier type. Bien que tout aussi critique que ses pairs au sujet de l'atelier d'écriture, A. Bertina a choisi de l'utiliser tout au long de sa résidence pour amener son public à réfléchir à la vision qu'il avait de sa propre ville. Un des exercices proposés était d'écrire sur la situation où chaque participant se trouvait lors de la survenue d'un événement historique. La difficulté majeure a été de faire comprendre au public la démarche globale de l'écrivain et son objectif : encourager le dialogue autour du patrimoine local et de son appréhension par chacun des habitants. La

<sup>113</sup> Voir supra, p. 27.

publication finale<sup>114</sup>, qui a mobilisé un graphiste pour aboutir à un résultat élégant et évocateur, réunit les témoignages parfois peu tendres des habitants sur leur lieu de vie. Le projet, complexe dans sa réalisation et ambitieux dans ses enjeux, a nécessité de nombreux ateliers (un à la médiathèque, un en maison de retraite, un auprès de lycéens en internat, un dans un lycée général, un prévu mais non réalisé en usine) et a mobilisé l'auteur, comme on l'a dit plus haut, bien au-delà des 30% préconisés par le CNL.

Les interventions de F. Bon à Pantin ou à Bagnolet ont suivi le second schéma. Il écrit sur son site du Tiers-livre que dans le cadre de ses ateliers menés auprès de deux classes d'apprentis mécaniciens et d'apprenties coiffeuses à Pantin, les élèves, notamment les garçons, ont progressé dans leur appréhension de l'écriture et leur relation avec l'auteur<sup>115</sup>. Même leur rapport à la bibliothèque, au fil des séances, a évolué : ils se sont approprié ses espaces au fil des séances, dans lesquelles F. Bon leur a donné l'occasion de les parcourir pour y choisir un livre. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles Gérard Noiret estime qu'un atelier devrait se poursuivre sur une longue période – il avance même la durée de trois ans ! –<sup>116</sup>.

Le projet que François Bon a élaboré pour sa résidence à Bagnolet était davantage orienté vers la médiation numérique. À Bagnolet comme à Pantin, ses ateliers avaient tantôt pour cible le public habituel de la bibliothèque, tantôt des groupes plus éloignés de la lecture, tantôt les bibliothécaires et les membres de la profession. Un des deux volets de ses interventions à Bagnolet était ainsi adressé aux blogueurs littéraires, ou plus généralement à ceux qui souhaitaient se lancer dans cette entreprise. Dans la mesure du possible, prévoir une intervention de l'auteur en direction du personnel de la bibliothèque, ou qui l'implique dans une animation, comme le brunch littéraire à la BM de Pantin que nous avons évoqué, est une bonne chose. Il y a fort à parier que l'écrivain aura beaucoup à apprendre aux bibliothécaires sur la condition littéraire, et que l'échange sera enrichissant pour l'ensemble de l'équipe. Autre exemple d'atelier de lecture proposé à un public peu habitué à de telles pratiques, du moins en France : le projet de Jacques Jouet à l'université de Metz<sup>117</sup>. L'approche de l'écriture professionnelle par des ateliers, habituelle aux États-Unis, est opposée à la tradition française, mais cette conception défendable ne doit pas conduire à priver des interventions des écrivains certains publics, notamment le milieu universitaire.

Lorsqu'il résulte d'un projet original et bien pensé, l'atelier d'écriture donne donc des résultats intéressants. Il ne doit pour autant pas être considéré – moins encore peut-être que les autres types de manifestations littéraires – comme une évidence ni comme le mode d'intervention unique de l'écrivain. La notion que propose Marc Petit d'« atelier de lecture »<sup>118</sup>, qui reprend la volonté de mettre le public dans une position active, mais dans le but de l'amener à lire mieux, est une précieuse source d'inspiration. La balade littéraire citée plus haut tient un peu de ce concept ; les pistes sont innombrables.

<sup>114</sup> Arno Berina (dir.), *Bédarieux centre du monde*, Bédarieux : ville de Bédarieux, 2007.

<sup>115</sup> Article « L'art du « il » en mécanique » sur le site du Tiers-livre (<http://www.tierslivre.net/spip/spip.php?article292>, consulté le 23 décembre 2010).

<sup>116</sup> Cité par H. Grognet, *op. cit.*

<sup>117</sup> Évelyne Herenguel, « Les résidences d'écrivains en Grande Région », *BBF*, 2010, n° 6, p. 67-68 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-06-0067-002>> Consulté le 27 décembre 2010.

<sup>118</sup> Cité par Th. Ermakoff, *op. cit.*, p. 169.

## V. Des conditions indispensables à une rencontre de qualité

---

### HÉCUBE

L'entrée du public était située derrière la table bancale sur laquelle on m'avait installée. Les gens n'arrêtaient pas de faire claquer la porte, tous en retard. J'ai demandé trois fois un verre d'eau, sans effet.<sup>119</sup>

L'expérience a amplement prouvé que, outre la qualité du projet culturel et l'envie de rencontre de l'auteur, de nombreux paramètres pratiques rentraient en jeu dans la réussite ou l'échec d'une manifestation littéraire. Faute de les prendre en compte, l'événement risque de ne pas rencontrer le succès mérité et de générer découragement et frustration chez l'organisateur, l'auteur et l'auditoire. Restons humbles : malgré toutes les précautions et le soin porté à l'organisation, il arrive que la manifestation ne trouve pas son public. Au moins aura-t-on la satisfaction que pour les personnes présentes, la rencontre se soit passée dans les meilleures conditions, tant il est vrai que le succès ne se mesure pas toujours au nombre de participants.

On verra donc tout d'abord les mesures à prendre en amont de la rencontre, notamment afin de l'annoncer et de sensibiliser le public à la venue de l'auteur. La nature de l'espace où elle se déroulera comptant beaucoup dans sa tonalité, on s'attardera quelque peu sur la question. On dira également quelques mots sur la gestion du déroulement de la séance et sur son maître de cérémonie, le médiateur. Les dates et les horaires feront aussi l'objet d'une réflexion attentive ; on abordera alors la question de la récurrence des événements. On dira enfin quelques mots plus généraux de la présence – ou de l'absence – du public.

### V.1. LA PRÉPARATION

C'est en effet par la préparation que pèchent encore certaines rencontres en bibliothèque. Les auteurs interrogés par B. Lahire reconnaissent cependant dans leur ensemble que celles-ci sont les plus fructueuses et les plus intéressantes : Pascal Fournel distingue implicitement les rencontres en bibliothèque, qu'il pratique et apprécie, des animations en milieu scolaire, dont la préparation est plus aléatoire<sup>120</sup>. Lors des animations organisées par le réseau des bibliothèques de la Communauté française de Belgique, les auteurs se sont dits surpris par la préparation générale des séances<sup>121</sup>. Doit-on en conclure qu'ils s'attendaient à moins ? En effet, des critiques persistantes reprochent aux bibliothécaires de ne pas préparer suffisamment leurs rencontres (de manière récurrente, on entend les récriminations suivantes : les bibliothécaires ne lisent pas assez, ils invitent sans connaître, pour combler une date). On ne se prononcera pas

---

<sup>119</sup> B. Bretonnière, « Dîner »...

<sup>120</sup> B. Lahire, *op. cit.*, p. 329.

<sup>121</sup> L. Moosen, « Retour sur les « Bibliothèques littéraires » ... », p. 22.

sur le fond de la critique, mais on peut rappeler certains points concrets à ne pas oublier avant une rencontre.

La rencontre avec un auteur, comme le fait remarquer Th. Ermakoff<sup>122</sup>, ne peut être pensée sans rapport avec la politique d'acquisition de littérature contemporaine. À Saint-Herblain, c'est de la constitution du fonds théâtral qu'est né le projet de le faire vivre grâce aux rencontres et résidences. Ne serait-ce qu'en raison de la nécessité de mettre à disposition des ouvrages des auteurs invités et de satisfaire la curiosité de lecteurs qui souhaiteraient prolonger leur découverte, le développement de ce fonds est indispensable. Chantal Georges, directrice de la médiathèque Jacques Thyraud à Romorantin-Lanthenay, a adopté depuis quelques années une politique ambitieuse de valorisation systématique du fonds de littérature contemporaine par des rencontres et lectures régulières<sup>123</sup>.

Selon l'ampleur de l'événement, la préparation de l'événement interviendra plus ou moins longtemps avant celui-ci. On a vu plus haut que lorsqu'il s'agit d'organiser une résidence, il faut s'y prendre au moins un an auparavant. C'est aussi le cas de projets à long terme qui se développent sur plusieurs séances, cycles ou saisons. Comme tout projet, des manifestations littéraires de ce genre peuvent donner lieu à la constitution d'un comité de pilotage qui réunira, si besoin est, les acteurs et des spécialistes du domaine concerné (bibliothécaire, responsable artistique ou scientifique, responsable administratif, etc.). De même, en adoptant les règles de mise en œuvre d'un projet, il est utile de définir rapidement une date, puis d'établir un rétroplanning.

Le dialogue avec l'auteur, s'il n'a pas été instauré lors de la constitution du dossier de résidence, doit intervenir plusieurs semaines avant l'événement et rentrer suffisamment dans les détails. Avant même de répondre à l'invitation, l'auteur doit connaître le type de public attendu ou espéré, les initiatives passées, les objectifs, la date et, le cas échéant, la rémunération. En cas de réponse positive, on abordera les détails importants : le public aura-t-il ou non lu les textes ? Quelle durée pour l'intervention ? Y aura-t-il un animateur, d'autres intervenants ? On y détaillera le déroulement habituel et les thèmes abordés. Enfin, quelques jours avant la rencontre, on l'informerait des détails matériels (collation, accueil, etc.).

La communication, interne comme externe, compte beaucoup dans la réussite de la rencontre : il est nécessaire d'informer les collègues, la hiérarchie, les partenaires culturels habituels et les institutions susceptibles de s'y intéresser. On constituera un dossier de presse à communiquer aux médias au moins un mois à l'avance.

Le travail préalable sur le public est lui aussi indispensable. Tous les moyens de sensibilisation du public sont à mobiliser. Ainsi mettra-t-on à disposition sur les présentoirs les ouvrages de l'auteur en plusieurs exemplaires avant la rencontre, en recourant si besoin est au prêt inter-bibliothèques<sup>124</sup>, et l'on y insérera des signets annonçant la manifestation. L'affichage pourra être enrichi de photos, extraits de presse et commentaires de lecteurs. On obtiendra les deux premiers éléments auprès de l'éditeur. À l'inverse, s'il est besoin de limiter le nombre de participants, on veillera à demander une inscription.

S'il s'agit d'un public scolaire, les élèves doivent avoir eu un contact avec l'auteur, lu les ouvrages, préparé des questions. Le travail de sensibilisation est encore plus nécessaire pour les enfants et plus généralement tous les publics éloignés du monde du livre. En effet, l'envie de rencontrer un auteur ou un illustrateur n'est pas naturelle pour

<sup>122</sup> Th. Ermakoff, *op. cit.*, p. 165.

<sup>123</sup> H. Grognet, *op. cit.*

<sup>124</sup> J. De Decker, « Rencontrer, malgré tout... », pp. 30-31.

les enfants qui n'ont pas encore conscience de la présence nécessaire d'un auteur à l'origine du livre<sup>125</sup>. Il faut donc faire naître cette envie.

En ce qui concerne la préparation du public, dans quelle mesure faut-il l'encourager à lire le(s) ouvrage(s) auparavant ? En d'autres termes, si le public vient sans avoir lu le livre, est-ce une pratique illégitime et à condamner ? Là encore, tout dépend de l'orientation que l'on souhaite donner à la rencontre : si on la souhaite la plus ouverte possible à un public de curieux, on peut mentionner sur les affiches le fait qu'avoir lu le livre n'est pas obligatoire. La rencontre étant, dans l'idéal, l'occasion de susciter l'envie de lire, cette position est également défendable. Si en revanche on privilégie la profondeur du débat, on mettra tout en œuvre pour que le public l'ait lu.

## V.2. LA SALLE

L'importance de l'espace où se déroule la manifestation est d'une importance cruciale. L'auditorium, lorsque l'équipement en dispose, est-il adapté ? Comment organiser l'espace pour faciliter l'échange ?

Les recommandations de B. Bretonnière pour cet espace sont les suivants : une salle préservée des bruits extérieurs, confortable, dotée d'un équipement sonore et d'un éclairage satisfaisants. Même pour des équipements de grande taille, ces éléments ne sont pas évidents : à Limoges, F. Delaporte explique que l'auditorium de la BFM ne comportait pas d'éclairage professionnel. Les élus n'avaient en effet pas voulu faire de cette salle une nouvelle salle de spectacle, qui aurait pu concurrencer les autres équipements de la ville. Au contraire, les besoins du partenariat avec la Maison des auteurs, exprimés par Nadine Chausse, étaient une salle adaptée aux exigences du spectacle vivant. N. Chausse déplore justement que l'auditorium des bibliothèques soit trop souvent pensé comme une salle de conférence plus que comme une salle de spectacle ou de rencontre. À cet égard, la salle de la médiathèque du Bachut (BM du 8<sup>e</sup> arrondissement de Lyon) est remarquable : pouvant accueillir environ quatre-vingt personnes dans des fauteuils confortables, elle dispose d'une sonorisation de grande qualité et d'un éclairage qui lui confère une atmosphère intime.

La tentation pour les équipements de taille conséquente et dotés d'un confortable budget animation d'inviter de grands noms et de remplir ainsi la salle ne doit pas se faire au détriment de l'échange entre l'auteur et le public. Certaines célébrités du monde littéraire ne se déplacent plus si l'équipement ne permet pas l'accueil de plusieurs centaines de spectateurs. Outre que les bibliothèques ne disposent que rarement de salles de spectacle capables d'accueillir trois cents personnes, l'afflux trop massif de public inhibera davantage l'échange que la présence d'une trentaine de personnes physiquement proches de l'intervenant.

C'est pourquoi l'on peut préférer, à défaut d'une salle tout à fait adaptée, un espace trop étroit à un espace trop vaste. Colette Nys-Mazure, écrivain, rappelle que le confort est primordial, et que les principales qualités d'une salle sont le silence, la convivialité et l'intimité<sup>126</sup>. Autre possibilité : installer l'intervention au cœur de la bibliothèque, au milieu des rayonnages. Comme la balade littéraire, le dispositif a l'avantage de situer la manifestation au cœur de la bibliothèque, de ce qui fait son identité, et de faciliter l'interaction avec le fonds. Bien entendu, cette option n'est viable

<sup>125</sup> Maggy Rayet, « Pour que l'interview soit un jeu d'enfant », in *Lectures...*, p. 39.

<sup>126</sup> L. Moosen, « L'expérience des écrivains », in *Lectures...*, p. 27.

qu'en dehors des horaires d'ouverture de la bibliothèque ou si celle-ci dispose d'un coin préservé.

On peut également penser exporter la rencontre ailleurs qu'à la bibliothèque : cela peut être un moyen de mobiliser un autre public, celui de l'institution qui accueillera l'événement par exemple. À Limoges, la Maison des auteurs avait tenté à quelques reprises de proposer comme cadre à des rencontres la cour où donnaient les logements des écrivains en résidence. Si le lieu n'était pas tout à fait adapté, l'idée de transformer, ponctuellement cela va sans dire, l'espace de vie des écrivains en lieu de spectacle est à envisager.

Enfin, quelques considérations pratiques : garde-t-on les portes ouvertes ou fermées pendant la rencontre ? Autrement dit, tente-t-on d'attirer les lecteurs curieux, au risque, comme lors d'une lecture musicale de Raymond Carver au Bachut, que les allées et venues ou la dissipation de certaines personnes du public entrées par hasard perturbent la rencontre ? Ou ferme-t-on les portes pour inciter au calme ? Comme pour la question posée plus haut de l'encouragement à lire les livres avant les rencontres, cela dépend de l'objectif que l'on se fixe, du public attendu et espéré, de la tonalité de la rencontre...

Peu de temps avant la rencontre, prévoir la sonorisation, l'éclairage et l'agencement matériel avec l'auteur est une bonne chose ; selon les cas table, chaise, fauteuil, pupitre... Les chaises seront disposées de préférence en arc de cercle. Enfin, évidence qui ne semble pas toujours respectée, prévoir à boire pour l'auteur !

### **V.3. LE MÉDIATEUR**

À travers le médiateur, c'est toute la question du déroulement de la séance et de l'équilibre entre le discours de l'auteur, le débat, l'intervention du public, une lecture éventuelle qui est en jeu. En outre, c'est lui qui donne la tonalité à la discussion, encourage ou non l'échange avec le public et veille au respect des horaires prévus. Le choix de l'animateur est donc très important ; on aura intérêt à proposer cette charge à un intervenant extérieur, journaliste ou écrivain, si la bibliothèque n'a pas de personnel doté de ces compétences.

L'opinion de Jacques De Decker, dont on a souligné le rôle dans le développement des rencontres au sein du réseau de la Communauté française de Belgique, est assez tranchée. Il conseille d'éviter un ton trop académique : l'intellectualisme est selon lui un des risques de la rencontre. Le médiateur doit au contraire « surfer » sur la conversation, avoir des points de repère mais aussi se laisser porter. Il a choisi, pendant ces rencontres, de ne pas laisser la parole au public, en raison de la durée réduite de la séance (une heure). Il précise : « il est rare que ces interventions [celles du public] apportent quelque chose d'essentiel et ce, pour plusieurs raisons dont le manque de préparation ou l'inévitable connivence qui s'est installée entre l'invité et l'intervieweur »<sup>127</sup>. La position n'est évidemment défendable que dans les circonstances des rencontres qu'il anime ; on voit donc bien à quel point l'atmosphère dépend des conditions matérielles et de l'orientation donnée à l'animateur/organisateur de la rencontre.

C'est également le médiateur qui permettra une bonne compréhension de l'auteur et du public ; il lui incombera donc de reformuler et de synthétiser les propos de

<sup>127</sup> J. De Decker, « Rencontrer, malgré tout... », p. 30.

l'écrivain si ceux-ci sont complexes et de veiller à ce que l'équilibre du temps de parole entre les spectateurs et l'auteur soit respecté. Son rôle est d'autant plus important si plusieurs auteurs ont été invités et qu'ils ne sont pas dans une même démarche ; H. Grognet rapporte une situation difficile où l'on avait invité un auteur populaire très célèbre et d'autres moins connus mais dans une démarche littéraire plus exigeante. Le public, massivement acquis au premier, n'a pas vu chez ces derniers l'originalité de leur travail<sup>128</sup>.

Dans le cas où l'auteur se retrouve privé d'un interlocuteur ou face à un public peu communicatif, X. Bazot rappelle qu'il a souvent préparé un discours tout fait<sup>129</sup>, mais ce fait est bien entendu regrettable. Au moment de l'échange, le médiateur commence souvent à poser des questions pour lancer la dynamique du dialogue. Cependant, B. Bretonnière, constatant que parfois celle-ci ne démarre pas et que le médiateur se retrouve à enchaîner les questions pour animer la séance, a choisi un système original. Il a recueilli auprès de tous les auteurs invités des questions qui s'adressent indifféremment à tout auteur dramatique. Un chapeau circule au début de la séance, rempli de ces questions et chaque participant pioche au hasard l'une d'elles.

Quant au déroulement, on peut donner quelques conseils pratiques à appliquer par le médiateur. En début de séance, il resituera la rencontre dans le cycle ou la saison le cas échéant. À la fin, il rappellera les dates des manifestations à venir et invitera ceux qui le souhaitent à laisser leur adresse électronique pour en être informés. La séance sera suivie, si la situation s'y prête, d'un « verre de l'amitié » pour prolonger l'échange sur un mode plus informel. C'est l'occasion de proposer à la vente les livres de l'auteur grâce à une collaboration avec un libraire local.

### V.4. DATES ET HORAIRES

La question de la temporalité des événements amène à réfléchir à la régularité nécessaire à leur succès. La spécificité de l'accueil d'un écrivain en résidence pose quant à elle la question de l'articulation concrète du temps de résidence par rapport au temps des animations. Enfin, il convient de s'interroger sur l'horaire le plus adapté à son public pour avoir le plus de chances de le mobiliser.

À moins qu'il s'agisse d'une rencontre isolée dans une bibliothèque peu coutumière des manifestations littéraires, l'événement gagne à s'inscrire dans une régularité soulignée par les noms « cycle » et « saison » et à être programmé à des horaires similaires à chaque fois. On pourra ainsi retrouver dans la lettre d'information les « rendez-vous littéraires », les « rendez-vous musicaux », etc. À Saint-Herblain les lectures-rencontres, intitulées « Mardis côté cour » avaient lieu un mardi par mois, à 20h30.

L'exemple des bibliothèques de la Communauté française de Belgique est aussi éclairant : les Bibliothèques littéraires, événements ponctuels organisés à l'occasion de la Fureur de lire 2005-2006 donnent lieu à des suites, les rencontres et balades littéraires, qui se poursuivront chaque année dans les établissements du réseau. Remarquant que certains parmi les premiers événements du cycle n'ont pas eu le succès attendu, ils l'imputent à un manque de communication et à la jeunesse de l'entreprise. Ils

<sup>128</sup> H. Grognet, *op. cit.*

<sup>129</sup> Cité par H. Grognet, *op. cit.*

concluent donc eux aussi à l'importance de la régularité pour assurer le succès des rencontres.

On a déjà parlé du temps que l'animation devait occuper dans le programme d'un auteur en résidence. Comment articuler les interventions de l'auteur en bibliothèque et le temps de la résidence ? On a évoqué la possibilité d'en organiser une au début et une à la fin, mais aussi la nécessité de laisser un peu de temps à l'auteur pour apprivoiser le lieu avant de se lancer dans les rencontres. Selon l'orientation donnée à la résidence, les solutions sont multiples. Dans le cas d'une résidence de création organisée par la bibliothèque ou en partenariat avec elle, on pourra, outre la première séance, orientée vers la présentation de l'auteur et de son projet, et la dernière, consacrée au bilan du séjour, en prévoir d'autres. Conçues sur le modèle de la carte blanche, elles seraient l'occasion de poursuivre le dialogue entre l'auteur et un public fidélisé, qui aurait donc eu le temps de s'intéresser à son travail et de parler voire de présenter le travail déjà effectué. En outre, chaque séance prendrait la forme d'un café littéraire sur un thème choisi par l'auteur et tenterait d'inciter les participants à intervenir également.

Reste à définir l'horaire le plus adéquat et, également, la durée de l'événement. Pour cette dernière, on a vu que la lecture ne peut guère se poursuivre au-delà d'une heure sans risque de baisse d'attention du public. En tout, Th. Ermakoff estime qu'il ne faut pas dépasser 1h30 à 2h<sup>130</sup>. Par ailleurs, il est important de se tenir, autant que possible, au temps imparti et ne pas le dépasser, afin de ne pas obliger le public à partir en cours et donc à manquer la fin. Cette dernière remarque est particulièrement vraie pour les rencontres programmées entre midi et deux, comme les « Coups de midi » à la bibliothèque des Riches-Claires en Belgique : le public est alors susceptible d'être très contraint par le temps.

Programmer un événement entre midi et deux est donc une solution pour les actifs peu disponibles sur d'autres créneaux ; il en existe bien d'autres évidemment. La réflexion n'est pas nouvelle : dès 1967, au théâtre Poème à Saint-Gilles, on s'aperçoit que programmer les rencontres littéraires en avant-soirée, c'est-à-dire vers 18h, permet de gagner un nouveau public<sup>131</sup>. À la médiathèque du Bachut, les événements sont souvent prévus à 18h30, c'est-à-dire trente minutes avant la fermeture au public, et une annonce est faite dans toute la bibliothèque afin d'encourager les curieux à y assister. L'horaire adopté à Saint-Herblain (20h30) est dans une autre logique : les spectateurs se déplacent alors exprès et mobilisent toute une soirée (lecture, échange et pot final) ; il s'agit d'un horaire adapté à une manifestation d'une certaine ampleur et qui a déjà trouvé son public. F. Bon va dans le même sens ; en parlant des brunchs organisés à Pantin le samedi, il s'interroge : « Pourquoi ce qu'on organise en bibliothèque c'est toujours le soir après le turbin, et qu'on se plaint que personne ne vient ? »<sup>132</sup>

Le lieu conditionne également l'horaire : à Grenoble, la bibliothèque du centre-ville programme ses animations les soirs de semaine à 18h, tandis que la bibliothèque Kateb Yacine, située à distance du centre-ville dans un centre commercial implanté dans un quartier défavorisé, les prévoit plutôt le samedi, jour d'affluence au centre commercial, à 16h.

<sup>130</sup> Th. Ermakoff, *op. cit.*, p. 166.

<sup>131</sup> J. De Decker, *op. cit.*, p. 29.

<sup>132</sup> Tiré de son article « Pantin, brunch un », sur son site Le Tiers-livre (<http://www.tierslivre.net/spip/spip.php?article174>, consulté le 27 décembre 2010).

## V.5. LE PUBLIC

ANCHISE

Je n'écris pas pour le public, j'écris pour moi, mais allez dire ça dans un débat sans donner l'impression de mépriser les gens que vous avez en face...<sup>133</sup>

Pour une animation, trouver son public s'avère souvent problématique. Chacun s'accorde à dire que le succès d'une manifestation ne se mesure pas au nombre de personnes présentes : un auteur comme Jean-Christophe Bailly lors de son intervention à la BM de Saint-Herblain, se révèle capable de parler devant un auditoire réduit comme si la salle était pleine. Mais un public régulièrement clairsemé remettra les projets des bibliothécaires en cause et découragera aussi l'intervenant. Sylvie Charléty, alors responsable de la bibliothèque Grand'Place à Grenoble, avait invité Pascal Bruckner pour une rencontre, mais le faible nombre de personnes qui s'étaient déplacées l'avait dissuadé de poursuivre ce type de rencontres. Son poste actuel de responsable de la bibliothèque de centre-ville lui permet de renouer avec ces initiatives. B. Bretonnière constate de son côté que les rencontres avec un éditeur ne trouvaient pas, à Saint-Herblain, leur public ; il a donc été conduit à laisser de côté l'idée.

Si l'affluence et la désaffection peuvent provenir de malentendus, comment mesurer le succès d'une animation ? B. Bretonnière préfère le faire à l'aune des réactions exprimées du public, des emprunts de livres, ainsi que des suites positives de la rencontre : liens conservés entre artistes, voire collaborations ultérieures.

Lorsque l'événement est de qualité et qu'il attire beaucoup de monde, c'est évidemment une satisfaction. À Romorantin, les rencontres littéraires régulières comptent à chaque fois un public d'environ soixante-dix personnes. Pour une ville de 20 000 habitants, avoir un public d'habités d'environ trois cents personnes – cent originaires de la commune, plus deux cents dans un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres alentour – est tout à fait remarquable. Étonnamment, il semble plus aisé de mobiliser un public dans une petite ville que dans une grande. Le phénomène de la concurrence joue davantage lorsque l'on se trouve dans l'agglomération de Nantes (500 000 habitants), qui propose chaque soir une offre culturelle de spectacles importante, que si l'on habite à Romorantin. La rencontre littéraire dans une petite ville réunira sans doute une bonne partie du public cultivé de la ville ; à Paris, à moins qu'il ne s'agisse d'un auteur très célèbre, il est rare que les rencontres littéraires mobilisent plus de vingt personnes.

L'exemple précédent montre à quel point l'existence d'un noyau dur d'habités est nécessaire au succès des animations, ce que confirme B. Bretonnière. Quand la manifestation est destinée aux enfants, cette remarque est encore plus pertinente : il est plus aisé, pour le bon déroulement d'une séance, d'inviter un groupe d'enfant déjà constitué, classe ou club des jeunes lecteurs de la bibliothèque.

L'actualité est un des moyens de faire venir du public<sup>134</sup> ; B. Bretonnière signale que l'actualité éditoriale est un critère, mais secondaire, dans ses choix de rencontres, contrairement aux médias, pour qui le critère est essentiel<sup>135</sup>. La présence d'un auteur en résidence est dans ce cas un prétexte suffisant pour ancrer l'événement dans l'actualité

<sup>133</sup> B. Bretonnière, « Dîner »...

<sup>134</sup> Jean-Claude Tréfois, « Comment trouver un public ? », in *Lectures...*, p. 33.

<sup>135</sup> B. Bretonnière, *Des lectures-rencontres...*

culturelle de la région. Lorsque la résidence est liée à un événement exceptionnel tel que le Festival des Francophonies, trouver le public n'est pas que rarement un problème.

Les partenariats sont une autre façon de tenter de mobiliser un public plus important : l'institution partenaire relaie l'information et amène son public spécifique. C'est en partant de ce constat que la bibliothèque des Riches-Claires a organisé des soirées poésie – type d'animation qui peine souvent à trouver son public – en partenariat avec une association de poésie et un éditeur<sup>136</sup>. Les partenaires doivent être consultés pour l'établissement des programmes des manifestations et être régulièrement informés de leur déroulement. B. Bretonnière est de ce fait attentif à la programmation des théâtres dans la région et veille à ce que la lecture précède la représentation, afin que la première amène du public à la seconde.

Les manifestations doivent également viser à inciter le public à participer à la vie de la bibliothèque. Ainsi, à la bibliothèque des Riches-Claires, à Bruxelles, les comités d'usagers sont la cheville ouvrière de ces rencontres, jouent un rôle important dans leur conception et leur organisation et prennent même régulièrement en charge la présentation de l'auteur<sup>137</sup>. Les clubs de lecture, les cafés littéraires et les prix des lecteurs visent à cette implication du lecteur. Th. Ermakoff y est favorable mais objecte néanmoins qu'il ne s'agit pas de remplacer une politique de l'offre par une politique de la demande<sup>138</sup>.

B. Bretonnière concilie les deux conceptions : la bibliothèque remplit une mission de service public, elle doit donc s'adresser à son public et ne peut travailler uniquement pour le plaisir de l'auteur. Cependant, il ne ressent pas la nécessité de faire venir des écrivains déjà très médiatisés ; son but est d'amener le lecteur à s'intéresser à ce qu'il ne connaît pas encore, et c'est aussi semble-t-il une demande du public. Son expérience des lectures-rencontres l'amène à penser qu'elles amènent effectivement le public à lire les textes des auteurs et que la rencontre d'un auteur vivant joue aussi en faveur de la curiosité.

---

<sup>136</sup> L. Moosen, « Des bibliothèques en action », in *Lectures...*, p. 26.

<sup>137</sup> L. Moosen, « Des bibliothèques en action », in *Lectures...*, p. 26.

<sup>138</sup> Th. Ermakoff, *op. cit.*, p. 167.

## **VI. L'utilité de la bibliothèque pour un auteur**

---

Les chapitres précédents ont permis de déterminer certains des bénéfices que la bibliothèque pouvait tirer de la présence d'un auteur en ses murs : valoriser ses fonds, faciliter l'appréhension de son espace, participer à la vie de l'établissement, diversifier son public. En retour, que peut attendre l'auteur de la bibliothèque ? Quelle utilité spécifique la bibliothèque a-t-elle pour l'auteur en résidence ? On commencera par examiner, à travers les témoignages des écrivains, leur vision et leurs attentes vis-à-vis de la bibliothèque ; on s'intéressera ensuite plus spécifiquement à la lecture publique comme « banc d'essai » de la littérature en gestation. En outre, en tant que premier équipement culturel fréquenté par la population, la bibliothèque ne pourrait-elle pas participer à la mise en valeur de la figure de l'écrivain ? Enfin, on envisagera un mode de relation spécifique à l'auteur en résidence, le rôle de la bibliothèque comme ressource nécessaire à la création.

### **VI.1. DES BÉNÉFICES DIVERS**

Si l'on en croit le livre de B. Lahire, l'intervention en bibliothèque a plutôt bonne presse chez les écrivains. Ils sont presque tous convaincus de son utilité<sup>139</sup>, contrairement à l'atelier d'écriture, par exemple, qui suscite davantage de méfiance. On ne traitera pas ici du problème du droit de prêt, qui pourrait faire apparaître la bibliothèque comme une menace pour leur rémunération. Il faut néanmoins signaler que dans leurs témoignages, cette dimension ne paraît jamais, soit qu'elle soit étrangère à eux, soit qu'elle soit inconsciente.

On peut évoquer immédiatement la question des répercussions financières de l'intervention ou de la résidence, car elle est assez simple à résumer : ces retombées sont extrêmement réduites. A. Bertina estime que pendant trois mois de résidence à Bédarieux, il n'a vendu qu'une quinzaine de ses livres. Les bibliothécaires ne peuvent donc pas compter sur ces retombées pour rétribuer l'intervention de l'auteur, ce qui arrive encore malheureusement.

C'est donc sur un autre plan que se situe le profit que peut tirer l'auteur de sa venue en bibliothèque. A. Bertina estime que, parmi tous les ateliers d'écriture qu'il a menés à Bédarieux, celui qui s'est déroulé à la médiathèque est celui qui a produit les résultats les plus visibles et notamment qui a débouché sur les relations les plus pérennes. Le rôle de la bibliothèque comme facilitatrice de rencontres est un point souvent souligné par les auteurs. Ch. Juliet ne ressent aucun besoin de participer à des rencontres, mais reconnaît que c'est l'occasion de nouer des contacts, voire de retrouver des connaissances qui suivent son travail et qu'il ne croiserait pas dans d'autres situations. Un des objectifs souvent assigné à la résidence est de rompre l'isolement de

---

<sup>139</sup> B. Lahire, *op. cit.*, pp. 216-217 et *passim*.

l'auteur et, pour les grandes structures comme la Chartreuse, de provoquer le contact entre professions interdépendantes : auteurs, metteurs en scène, comédiens... À moindre échelle, un auteur en résidence est souvent isolé pour lui donner l'occasion de créer ; sa venue en bibliothèque doit être l'occasion de rompre provisoirement avec cette solitude.

Par rapport à tous les milieux où l'auteur est susceptible d'intervenir, la bibliothèque a pour elle de lui proposer un espace littéraire qui ne l'a pas attendu pour se constituer<sup>140</sup>. On voit donc bien que l'apport de la bibliothèque se situe à l'opposé de la fonction de travailleur social que certains souhaitent lui voir endosser. L'auteur apprécie de se trouver face à un public volontaire et non captif, déjà sensibilisé aux problématiques de la création et de la littérature contemporaine, avec qui il peut dialoguer sans faire œuvre d'enseignant. On peut néanmoins citer à titre de contre-exemple André Sempoux, qui aime les rencontres en bibliothèque justement parce qu'elles lui permettent de prolonger le métier d'enseignant qu'il exerçait avant d'écrire<sup>141</sup>. De même, cela ne signifie pas que les auteurs refusent d'intervenir par ailleurs en faveur de personnes éloignées du monde du livre : Marie Rouanet apprécie également beaucoup les hôpitaux et les maisons d'arrêt pour ses interventions, car c'est là où le public a le plus de temps et le plus grand besoin de lecture<sup>142</sup>.

La bibliothèque est aussi un lieu où l'auteur est soustrait à la dimension marchande de son travail, contrairement aux salons du livre et aux interventions en librairie. Colette Nys-Mazure dit apprécier de se trouver en bibliothèque face à de « vrais lecteurs », ce qui permet d'échapper aux effets de mode et d'engager un dialogue réel ; André Sempoux estime que le cadre de la bibliothèque exclut le paraître et la rhétorique creuse<sup>143</sup>. Comme le dit aussi B. Bretonnière, la tyrannie de l'actualité éditoriale ne s'étend pas aux bibliothèques, et cette liberté plaît aux auteurs.

Voici ce qu'en dit F. Bon, qui insiste par ailleurs sur le profit qu'il tire des ateliers d'écriture pour sa propre création grâce à la rencontre d'autres milieux, d'autres visions du monde :

Les bibliothèques sont l'antidote à cette peur [d'un monde qui change trop vite] : lieu de transparence (et surtout celle de Bagnolet, ouverte sur la ville), mais lieu de prise de distance et de réflexion. Et aussi un lieu vivant : lieu de parole, d'échange, de mise en travail, mais toujours en lien avec cette mémoire dont témoignent les livres<sup>144</sup>.

La rencontre en bibliothèque joue également un rôle dans la reconnaissance du statut d'écrivain, enjeu majeur que l'on retrouve souvent dans la bouche des auteurs à propos des résidences. Plus rare que l'invitation à intervenir dans une école, un centre social ou une librairie, l'intervention en bibliothèque est une marque de reconnaissance pour l'écrivain qui est invité pour sa seule qualité littéraire. Marie Rouanet confie son émotion lorsque les bibliothécaires, parfois bénévoles, se mettent au service de l'auteur pour le bon déroulement de l'intervention.

<sup>140</sup> L. Moosen, « Pourquoi des rencontres littéraires ? », in *Lectures...*, p. 20.

<sup>141</sup> L. Moosen, « L'expérience des écrivains », in *Lectures...*, p. 28.

<sup>142</sup> M. Rouanet, « L'écrivain et son public... »

<sup>143</sup> L. Moosen, « L'expérience des écrivains », in *Lectures...*, pp. 27-28.

<sup>144</sup> Article « Résidence François Bon, la région Île-de-France et Bagnolet », sur le site de la médiathèque de Bagnolet, <http://mediatheque.ville-bagnolet.fr/Residence-Francois-Bon-La-Region.html>, consulté le 29 décembre 2010.

## VI.2. LE « BANC D'ESSAI »

L'intervention en bibliothèque est une occasion de rencontrer un public qui, autrement, resterait inconnu. X. Bazot considère que la présence du public, qu'il assimile à son lectorat, lors d'une rencontre, lui est indispensable pour qu'il ne ressente pas l'acte d'écrire comme vain<sup>145</sup>. Comme le dit M. Rouanet, la bibliothèque est le lieu où l'auteur a l'occasion de ressentir l'impact de l'écrit<sup>146</sup>.

On parlait plus haut de la présentation du texte en chantier, de ses dangers mais aussi de ses avantages. B. Bretonnière constate que les auteurs apprécient, du moins pour une bonne partie d'entre eux, le rôle de « banc d'essai » que peut avoir la lecture publique. Il a recueilli plusieurs remarques d'auteurs qui vont également dans ce sens :

YVAIN

Je n'ai pas dormi de la nuit après cette lecture. À l'hôtel, j'ai repris entièrement le manuscrit de ma pièce, j'en ai réécrit plus de la moitié.

JOSABET

Là où je m'attendais à ce que les gens rient, rien ; là où je ne m'y attendais pas, rires ! Je ne sais pas encore si cela va me pousser à réviser mon texte.

URANIE

Lisant en public, j'éprouve mon texte grandeur nature ; ses défauts, ses manques sont instantanément mis en évidence par les réactions de la salle et, toujours un crayon à la main, je corrige en même temps que je lis.<sup>147</sup>

Une telle compétence reconnue au public de la bibliothèque est tout à son honneur ; son avis est considéré par l'auteur comme pertinent et à prendre en compte. Cependant, cet effet de la lecture publique est sans doute plus évident à mettre à profit dans le cas de textes de théâtre, où le public exprime davantage son ressenti que dans celui du roman ou de la poésie. Le dramaturge a en effet un besoin plus aigu de frotter sa création à un public avant la représentation que les autres auteurs. Quant au romancier et au poète, un regard extérieur peut leur être une aide et un soutien pendant le temps de la résidence : l'opportunité d'une lecture du texte en cours d'écriture est à discuter avec l'auteur.

## VI.3. QUEL APPORT À LA NOTORIÉTÉ DE L'AUTEUR ?

Outre des conditions idéales pour créer, la résidence peut-elle apporter quelque chose à l'auteur sur le plan de la notoriété ? Et la bibliothèque, dans le cas où elle est

<sup>145</sup> X. Bazot, *op. cit.*, p. 16.

<sup>146</sup> M. Rouanet, « L'écrivain et son public... »

<sup>147</sup> B. Bretonnière, « Dîner »...

partenaire de la structure d'accueil, peut-elle participer à la valorisation du séjour de l'écrivain grâce à son rayonnement ?

On remarque que dans les notices biographiques des écrivains contemporains, les résidences sont régulièrement mentionnées comme des réalisations. Bien entendu, certaines structures d'accueil sont plus prestigieuses que d'autres : passer par la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon ou par la Maison des Auteurs dans le cadre du Festival des Francophonies est en quelque sorte une carte de visite pour un auteur. G. Charpentier note qu'à la suite de leur résidence à Limoges, Slimane Benaïssa, Kossi Efoui et Moussa Konaté ont reçu plusieurs sollicitations<sup>148</sup>. Cependant, le sentiment des auteurs est que l'effet d'encouragement produit par l'obtention d'une bourse d'écriture ou de résidence est inférieur à celui que provoque l'attribution d'un prix<sup>149</sup>. B. Lahire explique cela par l'idée que le prix symbolise la reconnaissance par ses pairs, tandis que la bourse représente celle de l'administration. Cette conception n'est pas toujours le reflet exact de la réalité : au château de Pont-d'Oye, structure d'accueil située en Belgique, les candidats sont sélectionnés par des personnalités du monde littéraire, ce qui augmente sa valeur symbolique<sup>150</sup>. Bien que la recette ne soit pas universelle, ne peut-on pas penser qu'associer un voire plusieurs écrivains à l'administration, ou du moins à la sélection des candidats à la résidence pourrait augmenter sa valeur aux yeux des auteurs ?

La bibliothèque peut-elle de son côté faire davantage que ce qu'elle fait actuellement pour la reconnaissance de l'auteur ? Dans le cadre d'un partenariat plus étroit avec les structures d'accueil, il semble que oui. Comme à la BM de Cormontreuil, il est intéressant d'affirmer l'intérêt d'un suivi du travail, à la charge du dialogue avec l'écrivain d'en établir les modalités concrètes (plusieurs rencontres, un échange par courrier électronique ou sur un blog, etc.). À la bibliothèque, on peut installer un panneau présentant l'auteur actuellement en résidence, des coupures de presse sur lui, ses actions dans la région, etc. Mieux encore, l'inciter à laisser son empreinte dans la bibliothèque. On peut s'inspirer de la relation qu'entretient la librairie poitevine La belle aventure, qui s'est récemment agrandie d'un espace adulte, et l'écrivain Alberto Manguel, qui habite la région. La librairie lui a laissé un présentoir où il installe sa sélection d'ouvrages du moment. L'intérêt pour le lecteur est de se laisser guider dans son parcours de lecture par un auteur qu'il a déjà rencontré, sans doute apprécié, et avec qui il est susceptible d'échanger. La bibliothèque contribuerait aussi à augmenter le rayonnement dont jouit la résidence dans la région.

Le site Internet de la bibliothèque, généralement bien plus visité que celui de la structure d'accueil, peut lui aussi se faire l'écho de la résidence et proposer régulièrement ses actualités. À Limoges, cela pourrait commencer par l'intégration des figures des écrivains en résidence dans la base « Auteurs » qui regroupe sur le site de la bibliothèque des notices biographiques d'auteurs francophones.

## **VI.4. LA BIBLIOTHÈQUE NÉCESSAIRE À LA RECHERCHE ET À LA CRÉATION**

<sup>148</sup> G. Charpentier, *L'accueil en résidence...*, p. 209.

<sup>149</sup> B. Lahire, *op. cit.*, p. 189.

<sup>150</sup> É. Herenguel, *op. cit.*

Pendant leur résidence à Saint-Herblain, B. Bretonnière note que les auteurs ont presque toujours eu recours à la bibliothèque et eu de ce fait des contacts avec les bibliothécaires. Dans leur processus de création, la bibliothèque est bien souvent indispensable, d'autant que les écrivains sont généralement à distance de leur propre bibliothèque. X. Bazot estime qu'un auteur peut théoriquement travailler n'importe où ; voilà la preuve que dans la pratique, c'est loin d'être toujours exact. Pour beaucoup d'entre eux, leur bibliothèque constitue leur outil de travail. Pour cette raison aussi, le déracinement nécessite de trouver ailleurs ces ressources. Charles Juliet considère qu'il n'a pas besoin de la bibliothèque lorsqu'il est en résidence ; il emporte néanmoins une partie de la sienne pour l'avoir auprès de lui !

L'exemple radicalement opposé au précédent est celui de Kouam Tawa, accueilli à la Maison des Auteurs de Limoges. Tous les jours, il se rendait à la bibliothèque municipale pour y passer la journée : il pouvait alors profiter de ressources culturelles qui lui avaient manqué jusqu'alors au Cameroun. C'est pour répondre à ces besoins que la Maison des Auteurs fournit systématiquement aux écrivains en résidence une carte des bibliothèques municipales de Limoges. On trouve confirmation de cela dans le dossier sur les résidences dans *Lettres d'Aquitaine* : l'avantage d'une résidence urbaine réside dans la présence d'équipements culturels comme la bibliothèque et le musée à proximité pour fournir à l'écrivain l'appui documentaire dont il a besoin dans sa création<sup>151</sup>. Alejandrina Falcón, traductrice, souligne que, plus encore que les auteurs, les membres de sa profession en résidence ont un besoin aigu et continu de la bibliothèque<sup>152</sup>.

Ces besoins spécifiques ne devraient-ils pas conduire les bibliothécaires à prendre eux aussi contact avec les écrivains en résidence à proximité, afin de pouvoir mieux répondre à leurs besoins et, si l'envie se manifeste, collaborer à certains projets ? Commencer par une simple visite de la bibliothèque, comme le faisait F. Delaporte pour les écrivains qu'elle invitait, serait la première étape.

La bibliothèque est d'autant plus appréciée par l'écrivain qu'elle est le reflet de celui qui l'a constituée, de ses choix subjectifs. C'est donc le cas de bibliothèques réunies par des écrivains ; à Vézelay, la maison Jules Roy, maison d'écrivain et résidence d'auteurs, a conservé la bibliothèque de son illustre propriétaire en l'état. Abdelkader Djemaï évoque le grand intérêt qu'il a porté à ces ouvrages comme témoignage de l'auteur, de son œuvre et de son parcours littéraire, lorsqu'il était en résidence à Vézelay. L'intérêt de l'écrivain est aussi excité par le fonds de littérature contemporaine de la bibliothèque publique lorsque celui-ci est constitué avec passion et compétence. F. Bon, en résidence à Bagnolet, consacre deux articles aux suggestions des bibliothécaires installées sur des tables, et aux pensées qu'elles font naître chez lui<sup>153</sup>.

Pour répondre aux demandes des auteurs, les structures d'accueil pérennes et d'une taille conséquente se sont souvent dotées d'une bibliothèque. La Chartreuse, le monastère de Saorge, le Triangle à Rennes, la Maison des Auteurs à Limoges, exemples parmi d'autres de structures ayant constitué, dans des mesures différentes, des bibliothèques à l'attention de leurs pensionnaires. On remarque d'ailleurs que, sur les fiches réalisées par la MÉL, la bibliothèque est un « équipement », au même titre que la télévision ou l'accès Internet !

Certaines d'entre elles méritent pourtant un traitement plus adapté à leur qualité : celle de Saorge, par exemple, a été montée *ex nihilo* par Jean-Jacques Boin à partir de 2004 pour atteindre aujourd'hui 20 000 volumes. La sélection des ouvrages a été faite par chacun des auteurs venus en résidence ; on leur a demandé à chacun de faire une

<sup>151</sup> ÉCLA, « Des résidences d'écrivains... », p. 7.

<sup>152</sup> ÉCLA, « Des résidences d'écrivains... », p. 16.

<sup>153</sup> F. Bon, « Tables tournantes à Bagnolet », sur son site Le tiers-livre, <http://www.tierslivre.net/spip/spip.php?article1593>, consulté le 29 décembre 2010.

liste de dix suggestions. La bibliothèque est donc le reflet des artistes en résidence et a suivi deux axes : l'un est lié aux nécessités des écritures littéraire et musicale et de la traduction, l'autre aux intérêts, aux coups de cœur, aux fantaisies des artistes au moment de leur résidence. Chaque ouvrage porte, en guise d'ex-libris, le nom et les dates de séjour de l'artiste qui l'a conseillé. J.-J. Boin signale que les livres ont été des ponts pour des rencontres, certains pensionnaires, ayant trouvé que la sélection d'un autre leur était particulièrement évocatrice, ont demandé aux organisateurs ses coordonnées.

La bibliothèque est donc un cadre adapté et apprécié par les auteurs pour leurs interventions à partir du moment où ils s'y reconnaissent. Cet accord, cette appropriation de l'espace provient de la communauté d'esprit avec le bibliothécaire qui naît de la passion partagée pour la littérature et la création. D'où la déception des auteurs lorsque l'invitant ne montre pas le même intérêt ou ne s'investit pas au même degré dans la rencontre.

Le soutien que peut constituer la bibliothèque à l'auteur en résidence n'est pas à sous-estimer : centre de ressources pour ceux qui ont besoin d'instruments de recherche, espace de rencontre où chercher un regard que l'on peut espérer pertinent sur son travail, espace de diffusion de son image. Il s'agit pour la bibliothèque d'entretenir un lien direct et systématique avec chaque écrivain en résidence à proximité et pour la structure d'accueil d'avoir à l'esprit les apports d'une collaboration pour ses invités. Nous sommes conscients que certains de ces avantages dépendent de la situation de la résidence : une bibliothèque proche, d'une taille conséquente, des bibliothécaires motivés que n'accaparent pas les tâches administratives sont des conditions *sine qua non*. Certains actions, telles que la valorisation de la figure de l'écrivain au niveau régional, peuvent cependant faire l'objet d'efforts peu coûteux en temps sur l'ensemble du réseau culturel.

## VII. Du témoignage spontané à la publication d'un ouvrage, les traces et résultats de la résidence

---

Le dernier volet de la réflexion concerne l'« empreinte » laissée par la résidence. Du moins l'empreinte tangible : la publication, les relations et collaborations, les ré-invitations, mais aussi les moyens qu'utilise l'auteur pour rendre compte de son expérience, de son propre mouvement ou par obligation envers l'organisateur.

On commencera donc par examiner la question de l'exigence de production, autre contrepartie de certaines résidences. Les besoins actuels d'évaluation entraînent pour l'organisateur mais aussi pour l'auteur la nécessité de témoigner dans le temps de la résidence ; on verra de quels avantages dispose l'informatique comme support de ces récits et comptes-rendus. Plus généralement, on traitera enfin des suites de la résidence et de l'éventuel suivi de l'auteur auquel elle donne lieu.

### VII. 1. COMMANDE ET EXIGENCE DE PRODUCTION

Les attentes de la structure organisatrice dans ce domaine requièrent d'être très précisément stipulées dans la convention. D'abord, s'agit-il d'une commande ou d'une exigence de production à remettre à la structure ? Autrement dit, celle-ci a-t-elle une idée préconçue du texte que l'auteur doit lui remettre ? Certaines attentes resteront quoi qu'il arrive dans le non-dit : l'auteur invité par un comité d'entreprise ou par une collectivité désireuse de valoriser son patrimoine s'en rendra sans doute compte, à lui de voir s'il peut les mettre de côté partiellement ou totalement.

Dans son travail de mémoire, Y. Dissez ne fait pas de distinction entre ce qui relève de la commande, et ce qui relève d'une exigence de production à remettre à la structure organisatrice. La différence, bien que parfois difficile à déterminer, est pourtant capitale. À la Turmelière, la production doit répondre à une des problématiques que les organisateurs ont définies et doit être en lien avec le territoire<sup>154</sup>. À la Maison Louis Guilloux, « aucune création spécifique n'est demandée à l'auteur, si ce n'est un texte qui sera le témoignage de son passage dans la Maison de Louis Guilloux »<sup>155</sup> ; ici, on a quand même affaire à une commande puisque le texte produit doit traiter du séjour. À la Maison des Auteurs, il n'y a pas d'attentes particulières sur le texte à remettre. Bien que les fiches de la MÉL comportent une rubrique « production », on constate que la nature de celle-ci n'est pas toujours bien nette : la Maison Gueffier, par exemple, ne dit rien d'autre que « commandes de texte »<sup>156</sup>.

On constate que, de manière générale, même lorsqu'il s'agit d'une commande, les auteurs gardent une grande liberté de ton. Ils estiment, à bon droit, que l'accueil en

---

<sup>154</sup> Y. Dissez, *op. cit.*, p. 56.

<sup>155</sup> Fiche de la MÉL sur la Maison Louis Guilloux, <http://www.m-e-l.fr/fiche-residence.php?id=87>, consulté le 31 décembre 2010.

<sup>156</sup> Fiche de la MÉL sur la Maison Gueffier, <http://www.m-e-l.fr/fiche-residence.php?id=21>, consulté le 31 décembre 2010.

résidence n'est pas une faveur qui leur serait faite et qui les engagerait à écrire en faveur de leur hôte, comme les écrivains stipendiés par les princes au XVII<sup>e</sup> siècle. Marion Aubert, par exemple, lors de sa résidence à Saint-Herblain, a écrit un texte au ton tantôt acidulé, tantôt carrément sardonique. Elle semble même prendre parfois le contrepied de l'idéologie officielle de la résidence : « Laissez les Herblinois dormir. (...) Je ne les connais pas. Ils vont encore me parler de leurs ronds-points. »<sup>157</sup> C'est pourquoi la crainte de certains auteurs que les bourses d'écriture et de résidence produisent un art officiel, un nouvel académisme qui n'agrèerait que l'administration de la culture semble peu fondée.

À la Maison des Auteurs de Limoges, l'auteur doit également remettre le texte que les trois mois de résidence lui ont permis d'élaborer. N. Chausse remarque que les auteurs francophones, souvent très reconnaissants de cette opportunité, se hâtent de terminer leur texte pour le remettre à la fin du séjour. Comme les organisateurs sont conscients des difficultés que peut rencontrer l'écrivain, ainsi que le fait qu'une résidence peut servir à autre chose qu'à produire une œuvre complète (à lire pour Charles Juliet, à faire des recherches pour Kouam Tawa, à vivre pour Olivier Bleys, etc.), ils laissent à l'auteur un délai d'un an après la résidence pour achever et remettre leur travail.

Les effets de l'exigence de production diffèrent eux aussi d'un auteur à l'autre. Malika Bey-Durif trouve la pression très angoissante. Les modalités de la Maison des Auteurs sont donc bien adaptées à son cas et à celui de tous les écrivains pour qui la contrainte d'écriture est contre-productive. C'est la solution pour ceux qui voient la résidence comme l'obligation de se tenir toute la journée devant sa feuille. À l'inverse, l'absence d'exigence peut amener les organisateurs à ne pas suivre avec autant d'attention le travail de l'auteur. A. Bertina, à la Villa Médicis, déplorait un soutien presque inexistant des artistes, qui leur apparaissait comme un désintéret de l'institution ; G. Charpentier confirme qu'aucun suivi n'est assuré par l'institution une fois le séjour de l'artiste achevé<sup>158</sup>. On a mentionné, lors du séminaire organisé par l'ARALD en 2007, le « caractère déstabilisant voire violent » d'une résidence non soumise à une exigence de production ; Jean-Yves Picq nuance cette opinion : ne pas avoir à remettre un texte peut être une belle occasion de mener sa réflexion personnelle en toute liberté<sup>159</sup>.

Dans le même esprit, Pierre Michon disait « J'aime bien la commande, on y est à la fois libre et épaulé »<sup>160</sup>. Une contrainte limitée et bien pensée avec l'auteur doit donc plutôt stimuler l'écriture ; on rappellera que les « résidences thématiques » organisées par la Chartreuse dans les années 1980, c'est-à-dire des résidences assorties d'une commande, visaient aussi à contrer l'influence presque trop forte du lieu sur l'inspiration des auteurs<sup>161</sup>.

De son côté, le CNL encourage la production : il est sensible au fait qu'un projet de résidence comprenne à la clé une publication, qu'elle soit assurée par la structure organisatrice, un de ses partenaires ou l'éditeur de l'auteur. Lors de sa résidence à Mourjou, B. Martinez avait l'assurance que son éditeur publierait le livre qu'elle produirait pendant son séjour.

Mais faut-il systématiser l'exigence de production ? On constate que, lorsqu'ils ne sont pas obligés de remettre un texte à la structure, les auteurs produisent souvent de leur plein gré un ouvrage qui traite de leur expérience. Charles Juliet, invité et premier

<sup>157</sup> Marion Aubert, *Les aventures de Nathalie Nicole Nicole, suivi de Voyage en pays herblinois*, Arles : Actes sud papiers, 2007, p. 106.

<sup>158</sup> G. Charpentier, *L'accueil d'auteurs...*, p. 29.

<sup>159</sup> Compte-rendu en ligne ([http://www.arald.org/ressources/pdf/services/ecrivains/comptere rendu\\_residences.pdf](http://www.arald.org/ressources/pdf/services/ecrivains/comptere rendu_residences.pdf), consulté le 14 décembre 2010).

<sup>160</sup> Cité par B. Bretonnière dans sa « Lettre en forme de postface », in *Cœur d'estuaire...*

<sup>161</sup> G. Charpentier, *L'accueil d'auteurs...*, p. 42.

résident à Saorge, y écrit ses *Carnets de Saorge*, autour de sa résidence et de son activité littéraire du moment. Bien qu'il ne semble pas les avoir commencés avec l'idée de les publier (il envisage même de les brûler si les notes qu'il y consigne s'avèrent trop banales<sup>162</sup>), il les rédige en parallèle du travail à long terme qu'il y poursuit. De même, en résidence à Wellington (Nouvelle-Zélande), il écrit *Au pays du long nuage blanc* ; à Tübingen, il réside dans la maison de Hölderlin et en tire, mais plusieurs mois plus tard, le sujet de sa pièce *Un lourd destin*. À Nîmes, il propose à ses hôtes quelques nouvelles, bien qu'il n'y ait été nullement obligé. Le risque existe, si les modalités de résidence vont vers une juridicisation, que l'on complique les relations entre l'auteur et la structure d'accueil en exigeant du premier quelque chose qu'il aurait donné de bon cœur<sup>163</sup>.

## VII.2. RENDRE COMPTE DE L'EXPÉRIENCE : LES OPPORTUNITÉS FOURNIES PAR LE NUMÉRIQUE

Si certaines résidences ont pour but essentiel et pour justification l'écrit qui est demandé à l'auteur, et sur lequel il est donc censé passer le plus clair de son temps de création, d'autres ne demandent qu'un texte qui témoigne de leur résidence, comme à la Maison Louis Guilloux. Dans ce cas, il s'agit essentiellement d'un travail annexe, qui ne doit leur prendre qu'une partie réduite du temps, le reste étant consacré à leur projet personnel. Le texte de Marion Aubert rédigé à Saint-Herblain, par exemple, tient sur neuf pages. Il s'agit en fin de compte d'une manière de rendre compte sur le mode littéraire de sa résidence. On peut le faire comme Marion Aubert, Charles Juliet ou Xavier Bazot ; mais la nécessité de témoigner de l'expérience, qu'elle soit le fait de l'auteur ou qu'elle soit suggérée par la structure d'accueil, peut aussi prendre la forme d'articles publiés sur Internet ou d'un blog. Quels avantages l'informatique peut-elle avoir pour ce type de production ?

La présence des auteurs sur Internet devient aujourd'hui, plus qu'une option, une quasi nécessité. F. Bon estime que pour un auteur, maîtriser son « identité numérique » est un minimum ; il constate d'ailleurs que bien peu en sont capables<sup>164</sup>. Dans cet article en date de juillet 2010, il se félicite que le collectif *remue.net*, géré par des écrivains, prenne en charge désormais la promotion en ligne des résidences de la région Île-de-France. Il s'étonne en revanche d'avoir été seul parmi les trente bénéficiaires d'une résidence de la région à rendre compte de sa résidence sur Internet, alors que c'est pour lui le moyen de partager l'expérience et d'en faire profiter les nouveaux porteurs de projets<sup>165</sup>. La demande ne provient donc pas des mandants.

Le but poursuivi par F. Bon est donc de permettre une transmission de l'expérience des résidences, de défendre le travail de l'écrivain et de faire reconnaître sa compétence spécifique de médiation. En dix mois de résidence à Bagnolet, F. Bon a réalisé vingt-trois articles qui traitent spécifiquement de son action à la bibliothèque ; il y publie également des extraits de textes écrits pendant ses ateliers. Parmi les blogueurs littéraires avec qui il a travaillé pendant cette résidence, l'un souligne que la tenue de blogs par les auteurs provient aussi d'une impulsion littéraire, satisfait un besoin

<sup>162</sup> Ch. Juliet, *op. cit.*, p. 11.

<sup>163</sup> On trouve la même idée dans le dossier sur les résidences publié par l'ÉCLA (*Lettres d'Aquitaine...*, p. 5).

<sup>164</sup> F. Bon, « Propulsion web et résidences d'écrivains » sur Le Tiers-livre, <http://www.tierslivre.net/spip/spip.php?article2199>, consulté le 31 décembre 2010.

<sup>165</sup> F. Bon, « Bagnolet | Indiscrétions sur Arnaud Cathrine », sur Le Tiers-livre, <http://www.tierslivre.net/spip/spip.php?article1764>, consulté le 31 décembre 2010.

littéraire et, pouvons-nous rajouter, procure un plaisir littéraire à son lecteur. Il n'y a pour ainsi dire pas de différence fondamentale entre un texte tel que les *Carnets de Saorge*, de Charles Juliet et les textes produits par F. Bon autour de sa résidence à Bagnolet, si ce n'est que les premiers n'étaient pas à l'origine destinés à être publiés.

Les écrivains en résidence grâce à la BDP du Cantal sont, eux, invités à rédiger les comptes-rendus des interventions qu'ils ont faites. Ceux-ci sont alors mis en ligne sur le portail dédié à la culture du département<sup>166</sup>. Si la résidence de B. Martinez n'a donné lieu qu'à deux articles, celle de P. Dorin a donné l'occasion à l'auteur, aux enseignants et aux bibliothécaires avec qui elle a travaillé de relater les expériences, images à l'appui, dans une quinzaine d'articles. Certes, la présentation et l'accessibilité de ces témoignages sont à améliorer : ils sont présentés comme des « actualités », donc relégués dans les archives d'une rubrique « Zoom » à mesure que d'autres nouveautés les remplacent. Pour une structure d'accueil qui se destine à être pérenne, une rubrique « résidences » ne serait pas de trop. Comme pour le site de F. Bon, à mesure que les contenus du site s'étofferont, l'indexation par nuage de tags se révélera utile pour accéder directement aux contenus en lien avec les résidences directement depuis la page d'accueil.

À Cormontreuil, on a créé un blog spécifique pour recueillir le récit de la résidence de Luc Tartar (mai-décembre 2010)<sup>167</sup>. Les textes sont, dans leur grande majorité, de la plume de l'auteur ; on précise cependant dès la page d'accueil : « Ce blog est aussi le vôtre, c'est un espace interactif ; n'hésitez pas à y laisser vos commentaires. Merci ! » La volonté d'entretenir un échange continu entre l'auteur, les organisateurs, les participants et, de manière générale, les habitants, est louable. Si les interactions sont surtout le fait des personnes les plus impliquées dans la résidence, peut-être par manque d'habitude dans le reste de la population de ce type d'outil en ligne, le résultat global est prometteur. D'autre part, il semble présenter un reflet assez fidèle de l'ensemble du séjour. Ici, la part dévolue au projet de création est particulièrement réduite : la rubrique « Mon projet d'écriture » compte un seul article, sur soixante-dix en tout... Soit que le dialogue n'ait délibérément pas été orienté vers le projet d'écriture, soit que les animations aient pris le pas sur celui-ci, on peut se demander si réellement cette résidence financée par le CNL a été aussi profitable pour la création que le CNL le prône.

Toujours est-il que le blog semble avoir le plus grand avenir pour rendre compte des expériences de résidence. Les structures d'accueil plus importantes disposent de sites qui hébergent directement les blogs des auteurs accueillis. La Maison des Auteurs, à Limoges, dispose d'un site à part qui détaille ses activités présentes et passées, ses actualités et des informations destinées à ceux qui pourraient être intéressés par une résidence<sup>168</sup>. Elle comporte également un lien bien visible vers le « blog des auteurs »<sup>169</sup>, hébergé par le site du Festival des Francophonies. Ce blog, tenu par chacun des auteurs en résidence depuis deux ans (2008) recèle les témoignages de quatre résidents. Réalisé grâce à Wordpress, il permet de mobiliser les outils désormais traditionnels du web 2.0, l'indexation par nuage de tags, le flux RSS, pour maintenir les personnes intéressées au courant des actualités. Si la dimension interactive y est encore limitée, on peut espérer que dans les années à venir elle se développera.

On constate, dans ce domaine comme dans les autres, l'importance de la médiatisation. La presse locale, comme les ouvrages de témoignage ou les blogs, rend compte des expériences. Bien que la teneur des articles échappe en bonne partie aux principaux intéressés, le média ne doit pas être négligé puisque c'est encore celui qui

<sup>166</sup> L'adresse du site est la suivante : <http://culture.cantal.fr/>, consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

<sup>167</sup> Site « Aux champs bonheur », <http://blog.cormontreuil.fr/>, consulté le 2 décembre 2010.

<sup>168</sup> <http://www.lesfrancophonies.com/maison-des-auteurs/ecrivains-francophones>, consulté le 4 octobre 2010.

<sup>169</sup> <http://lesfrancophonies.wordpress.com/>, consulté le 4 octobre 2010.

## VII. Du témoignage spontané à la publication d'un ouvrage, les traces et résultats de la résidence

touche la plus grande partie de la population. Les bibliothécaires de la Communauté française de Belgique estiment en effet qu'un effort de communication par le biais des journaux locaux permet d'assurer le succès de leurs manifestations<sup>170</sup>. Marie-Angèle Dehaye, directrice de la bibliothèque des Riches-Clares à Bruxelles, fait état de ses difficultés à toucher le grand public malgré des efforts pour l'informer via Internet et la presse ; elle souhaiterait davantage de couverture médiatique pour relayer l'information<sup>171</sup>.

Aux yeux des décideurs, l'écho que la résidence fait naître dans la population et dans la presse revêt une importance certaine ; n'étant pas toujours au contact des bénéficiaires de la résidence, ils sont sensibles aux réalisations tangibles.

La couverture médiatique qu'ont reçue les résidences de P. Dorin et B. Martinez dans le Cantal (articles de La Montagne, L'Union du Cantal, La Dépêche du Cantal...) montre un intérêt prononcé de la presse pour le développement local par le biais du contact avec un auteur. En outre, les articles témoignent d'une compréhension claire des enjeux de la résidence, bien que le traitement du projet de création soit en retrait par rapport à celui des animations.

### VII.3. LE SUIVI

Comment peut se poursuivre une résidence ? C'est la question que l'on peut se poser lorsque l'on constate l'importance d'un tel moment dans la vie de l'écrivain, mais aussi, pour les grandes structures, la nécessité de poursuivre l'accueil d'artistes nouveaux. Comme le remarque G. Charpentier, le sentiment d'abandon qui peut être provoqué par un manque de suivi annule le bénéfice de la résidence qui consiste à mettre en valeur le statut de l'écrivain<sup>172</sup>. Consciente de la difficulté des jeunes auteurs à aborder le monde littéraire et ses codes, la fondation Beaumarchais propose à ses adhérents de leur assigner un tuteur qui suit leur parcours et peut leur prodiguer des conseils. La résidence peut-elle, temporairement du moins, remplir ce rôle ?

Le séjour de l'auteur se clôt généralement par un événement festif qui marque de manière un peu solennelle – il n'est pas rare qu'on y convie des élus – la fin de la résidence et fait le bilan des réalisations. À Mourjou, la fête en l'honneur de B. Martinez a réuni une partie non négligeable des habitants, ainsi que le maire. Elle fut l'occasion d'exposer les œuvres de l'illustratrice. Cela peut aussi être une lecture publique du texte produit qui clôt la résidence, lorsque l'œuvre est suffisamment aboutie pour la présenter au public, comme c'était le cas des résidences organisées par la bibliothèque de Saint-Herblain.

Par la suite, les relations entre l'auteur et la structure peuvent se poursuivre, soit que le lien soit conservé en vue d'une publication assurée par la structure ou ses partenaires, soit que l'auteur soit réinvité sur un autre projet. Il n'est pas rare que des relations personnelles prolongent de manière non officielle la résidence ; c'est ce qui s'est passé entre F. Amagat et B. Martinez après le séjour de celle-ci. Ch. Juliet, lors de sa résidence à Saorge, regrette d'avoir fait des rencontres trop tard, ce qui l'a empêché de leur donner le développement qu'il aurait souhaité<sup>173</sup>.

<sup>170</sup> L. Moosen, « Retour sur les « Bibliothèques littéraires » ... », p. 22.

<sup>171</sup> L. Moosen, « Des bibliothèques en action »..., p. 26.

<sup>172</sup> G. Charpentier, *L'accueil en résidence...*, p. 220.

<sup>173</sup> Ch. Juliet, *Carnets de Saorge...*, p. 74.

B. Bretonnière pointe du doigt une tendance à abandonner l'artiste une fois l'événement passé. Il a à cœur d'informer à la fois l'auteur et le public des suites positives de la résidence et de prolonger l'expérience par au moins une réinvitation, lors de la publication de l'ouvrage. Il considère les auteurs invités comme des « amis de la bibliothèque », acquiert systématiquement leur production et se fait l'écho de leur actualité sur le site de la bibliothèque ou sur son blog. A. Bertina considère de même comme un bon indice de la réussite d'une résidence les suites qu'elle peut avoir : invitations à revenir, collaborations, etc.

L'aide à la publication est une question importante : pour aller au bout du soutien à la création, la pratique est profitable et sa généralisation est souhaitable. La Turmelière, par exemple, préachète les livres de l'auteur jusqu'à un montant allant de 2500 € à 4000 €. Le Triangle édite, lui, les textes des poètes qu'il a accueillis en résidence dans sa revue *L'instant T*, diffusé en France à 4000 exemplaires.

Néanmoins, la publication par la structure elle-même reste complexe. La Maison des Auteurs à Limoges, qui entretient un partenariat avec certains éditeurs, notamment les éditions Théâtrales, Lansman et Passages francophones, a choisi de ne pas proposer systématiquement une publication. Celle-ci se fait donc uniquement si le projet s'y prête, et du fait d'une volonté commune. Assurer une publication de l'auteur en résidence alourdit grandement le dispositif<sup>174</sup>, c'est pourquoi la Maison des Auteurs a choisi de ne pas le faire. Le Festival des Francophonies offre en effet un débouché tout trouvé pour les œuvres créées en résidence, souvent montées l'année suivante lors du Festival. En revanche, les structures accueillant plus spécifiquement des poètes sont moins réticentes à publier la production de leurs auteurs, le recueil de poésie étant moins complexe à éditer en raison de sa taille et de sa diffusion limitée.

Bien que les auteurs restent souvent attachés à la structure qui les a accueillis, on constate la plupart du temps que les relations ne se maintiennent que rarement au-delà d'un ou deux ans après la fin de la résidence<sup>175</sup>. Tout prolongement de la résidence est néanmoins souhaitable afin de prendre du recul sur les accomplissements, maintenir le contact et marquer l'intérêt de la structure pour le parcours futur de l'auteur.

---

<sup>174</sup> Le fait est confirmé par G. Charpentier (*Approche typologique...*, p. 4).

<sup>175</sup> ÉCLA, « Des résidences d'écrivains... », p. 8.

## Conclusion

---

Conclure sur un paysage si varié n'est pas chose facile. Les structures invitantes se sont multipliées depuis plusieurs années ; associations, collectivités locales, établissements scolaires, bibliothèques, comités d'entreprise, fondations privées, etc. Les financements aussi : les organismes sont de plus en plus nombreux à proposer une bourse de résidence. Les partenaires de la résidence se diversifient également : écoles, librairies, hôpitaux, centres sociaux, cafés, etc. On peut se féliciter que l'intérêt pour le travail de l'écrivain et sa personne ne se démente pas ; pour autant la vigilance doit en être accrue, l'intervention d'acteurs extérieurs à la création littéraire augmentant le risque d'une instrumentalisation, généralement involontaire, de l'auteur.

Autant d'acteurs, autant de pratiques différentes. Si la MÉL tente de présenter dans sa base de données toutes les modalités du séjour, certains détails importants restent dans le vague. La comparaison avec les bourses accordées par le CNL amène la constatation suivante : beaucoup de structures récentes, parfois éphémères, complètent la liste de la MÉL. Faut-il souhaiter une uniformisation des pratiques, voire l'imposer ? Il semble bien que non : les bonnes conditions d'accueil d'un écrivain dépendent de l'adaptabilité de la structure invitante. En revanche, la rédaction d'une charte détaillant les objectifs de l'organisateur permettrait de clarifier d'entrée de jeu la relation avec l'auteur. La souplesse de l'organisation doit également rendre possible une réelle négociation sur le déroulement du séjour avant que celui-ci ne commence.

La relation entre la bibliothèque et la structure d'accueil revêt des formes très différentes et n'est donc pas toujours visible. En effet, bien que repérée comme le partenaire légitime de toute résidence, elle n'est pour autant pas systématiquement sollicitée. Selon la nature de la résidence, le domaine de travail de l'écrivain, d'autres partenaires pourront être mobilisés en priorité.

Les bibliothèques de proximité, plus sensibles aux questions de dynamisation de la vie culturelle locale et de service au lecteur, semblent généralement plus impliquées dans le partenariat avec la structure d'accueil que les grands équipements. Pourtant, ceux-ci sont les plus à même d'agir en faveur de la reconnaissance de l'auteur en raison de leur rayonnement départemental ou régional, de l'importance de leurs fonds, de l'existence de noyaux de lecteurs assidus et impliqués dans la vie de la bibliothèque.

L'inventivité et la créativité des auteurs et des bibliothécaires ont fait naître des initiatives originales, qui ne se cantonnent pas au terrain délimité par le concept originel de la résidence. Dans le domaine de la présence de l'auteur à la bibliothèque, l'écriture collaborative, le dialogue autour du processus de création, les expériences nouvelles se multiplient. Et si elles ne sont pas applicables telles quelles n'importe où, elles sont riches d'enseignements.

C'est en effet à chaque projet toutes les modalités qu'il faut revoir pour qu'il soit viable dans la durée, depuis les besoins de l'auteur, les publics cibles, jusqu'aux horaires des animations et aux conditions d'accueil. Il n'est guère étonnant que les bibliothèques ne se risquent qu'avec prudence sur ce chemin qui engage un écrivain, en tant que professionnel et que personne humaine, sur plusieurs mois.

En matière de bonnes pratiques, il est possible d'établir des recommandations qui pourraient aider les porteurs de projets. Néanmoins, comme s'accordent à le dire la plupart des acteurs du monde littéraire, la passion et le désir de rencontre restent les clés

les plus sûres pour s'assurer la réussite d'un projet. Raison de plus pour ne pas aller vers une juridicisation des rapports nés de la résidence qui relèguerait l'écrivain au statut de salarié d'un type un peu particulier. Raison de plus pour conserver une souplesse dans l'organisation qui permette, à chaque nouveau projet, de réinventer le concept de résidence en tenant compte des expériences passées.

## Bibliographie

---

*L'accueil d'artistes en résidence temporaire dans le monde*, Paris : Association française d'action artistique, 1995, 591 p.

AUBERT, Marion, *Les aventures de Nathalie Nicole Nicole, suivi de Voyage en pays herblinois*, Arles : Actes sud papiers, 2007, 107 p.

BAZOT, Xavier, *Où habiter ? Où écrire ?*, Besançon : CRL Franche-Comté, 2000, .

BERTINA, Arno (dir.), *Bédarieux centre du monde*, Bédarieux : ville de Bédarieux, 2007, 32 p.

BRETONNIÈRE, Bernard, *Cœur d'estuaire et autres textes écrits à Cordemais*, Cordemais : Estuarium - Indre : Ponctuation, 2000, 161 p.

BRETONNIÈRE, Bernard, « Dîner », in *Écrire pour le théâtre*, Nantes : Le grand T & Éditions Joca seria, 2010 (« Les carnets du grand T », 16).

CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES, *196 résidences en France*, Paris, 2010, 95 p.

CENTRE RÉGIONAL DES LETTRES MIDI-PYRÉNÉES, « Résidences d'écrivains : ailleurs, chez soi ? », dossier, in *Tire-lignes*, n° 5, mars 2010, [document en ligne] [consulté le 13 novembre 2010].

URL : <<http://www.crl-midipyrenees.fr/qui-sommes-nous/revue-tire-lignes/archives/tire-lignes-n5/>>.

CIMENT, Gilles, MUÑOZ, Pili, *Cinq ans de résidences à la Maison des auteurs*, Angoulême : Maison des auteurs, 2007.

CHARPENTIER, Geneviève, *L'accueil en résidence d'auteurs dramatiques : bilan et perspectives d'une aide originale (1981-1993)*, thèse de doctorat sous la direction de Robert Abirached, 1995, 342 p.

CHARPENTIER, Geneviève, GUILOINEAU, Jean, *Guide des aides aux écrivains : bourses et résidences*, nouvelle édition, Paris : Maison des écrivains - [Castelnau-le-lez] : Climats, 2000, 161 p.

*Des auteurs en résidence : à lire, à jouer* [4<sup>èmes</sup> journées d'étude de l'ANETH, Aux nouvelles écritures théâtrales, Paris, 1<sup>er</sup>-2 décembre 2003], Carnières-Morlanwelz : Lansman - [Paris] : ANETH, 2006, 126 p.

DISSEZ, Yann, *Habiter en poète : la résidence d'écrivain, une présence de la littérature au monde*, mémoire de DESS, Lyon, 2004, 92 p. [document en ligne] [consulté le 10 août 2010].

URL : <<http://socio.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/doc-752.pdf>>.

ÉCRIT CINÉMA LIVRE AUDIOVISUEL (ÉCLA), « Des résidences d'écrivains : pour quoi faire ? », dossier, in *Lettres d'Aquitaine*, n° 86 bis, janvier-mars 2010.

ERMAKOFF, Thierry, « Accueillir un écrivain, promouvoir les œuvres littéraires », in *Littérature contemporaine en bibliothèque*, Paris : Éditions du cercle de la librairie, 2001, pp. 163-171.

*Hôtes d'écriture : rencontres internationales autour des résidences d'écriture* [Limoges, 26-27 septembre 1995], Solignac : Le bruit des autres, 1996, 76 p.

JULIET, Charles, *Au pays du long nuage blanc*, Paris : POL, 2005, 200 p.

JULIET, Charles, *Carnets de Saorge*, Paris : POL, 1994, 73 p.

JULIET, Charles, *Un lourd destin*, Paris : POL, 2000, 99 p.

KERTESZ, Imre, *Un autre : chronique d'une métamorphose*, Arles : Actes Sud, 2007, 149 p.

LAHIRE, Bernard, *La condition littéraire : la double vie des écrivains*, Paris : La Découverte, 2006, 619 p.

MOOSEN, Laurent (dir.), « Rencontrer des auteurs en bibliothèque », dossier, in *Lectures*, n° 152, septembre-octobre 2007, pp. 17-40.

POTIÉ, Anne (dir.), *Guide des résidences d'écrivains en Europe*, Montpellier : Maison du livre et des écrivains/Les presses du Languedoc, 2003, 431 p.

« Résidences », dossier in *Théâtres en Bretagne*, n° 21, 1<sup>er</sup> semestre 2005.

« Résidence d'artistes », dossier, in *La scène*, n° 49, été 2008.

SIMMONDS, Posy, *Tamara Drewe*, Paris : Denoël Graphic, 2010, 133 p.

---

## Webographie

---

AGENCE RHÔNE-ALPES POUR LE LIVRE ET LA DOCUMENTATION, « Rémunérer des écrivains » [page en ligne] [consultée le 16 décembre 2010].  
URL : <<http://www.arald.org/remunerer.php>>.

AGENCE RHÔNE-ALPES POUR LE LIVRE ET LA DOCUMENTATION, « Séminaire « Résidences d'écrivains » » [document en ligne] [consulté le 14 décembre 2010].  
URL :  
<[http://www.arald.org/ressources/pdf/services/ecrivains/comptereendu\\_residences.pdf](http://www.arald.org/ressources/pdf/services/ecrivains/comptereendu_residences.pdf)>.

AGENCE RÉGIONALE POUR LE LIVRE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR, « Comment rémunérer les auteurs ? » [document en ligne] [consulté le 18 décembre 2010].

URL : <<http://www.livre-paca.org/data/publications/pdf/arl-memento-170108.pdf>>.

AGENCE RÉGIONALE POUR LE LIVRE PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR, « Écrire en Méditerranée : répertoire des résidences d'auteurs » [document en ligne] [consulté le 15 novembre 2010].

URL : <<http://www.livre-paca.org/index.php?show=static&id=26>>.

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE PRÊT DES BOUCHES-DU-RHÔNE, « Dispositif départemental de résidences d'auteurs, d'illustrateurs ou de traducteurs » [document en ligne] [consulté le 20 décembre 2010].

URL :

<[http://www.cg13.fr/fileadmin/mes\\_documents/Cadre\\_de\\_vie/documents/culture/dossier\\_aides/2011/Res\\_d\\_auteurs\\_2011.pdf](http://www.cg13.fr/fileadmin/mes_documents/Cadre_de_vie/documents/culture/dossier_aides/2011/Res_d_auteurs_2011.pdf)>.

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE PRÊT DU LOIR-ET-CHER, « Accueillir un auteur dans une bibliothèque municipale » [page en ligne] [consultée le 15 septembre 2010].

URL : <[http://www.bdp.cg41.fr/outils/boite\\_a\\_outils\\_fichiers/accueillir\\_auteur.htm](http://www.bdp.cg41.fr/outils/boite_a_outils_fichiers/accueillir_auteur.htm)>.

BON, François, « Bagnolet 2008-2009 » sur Le Tiers-livre [site en ligne] [consulté le 23 décembre 2010].

URL : <<http://www.tierslivre.net/spip/spip.php?rubrique44>>.

BON, François, « Propulsion web et résidences d'écrivains » sur Le Tiers-livre [site en ligne] [consulté le 31 décembre 2010]

URL : <<http://www.tierslivre.net/spip/spip.php?article2199>>.

BON, François, « Résidence Pantin 2005| 2006 », sur Le Tiers-livre [site en ligne] [consulté le 27 décembre 2010].

URL : <<http://www.tierslivre.net/spip/spip.php?rubrique13>>.

BRETONNIÈRE, BERNARD, « Portrait de l'artiste en invité pas facile », sur Remue.net [site en ligne] [consulté le 16 octobre 2010].

URL : <<http://remue.net/revue/TXT0304Bretonniere.html>>.

CENTRE NATIONAL DU LIVRE, « Guide des aides destinées aux auteurs » [document en ligne] [consulté le 12 décembre 2010].

URL : <<http://www.centrenationaldulivre.fr/?Guide-des-aides-destinees-aux>>.

CHARPENTIER, Geneviève, « Approche typologique des résidences d'auteurs en France » [document en ligne] [consulté le 11 octobre 2010].

URL : <<http://www.livre-paca.org/data/list/docs/approchetypodesresidences.pdf>>.

« Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse » [site en ligne] [consulté le 15 septembre 2010].

URL : <<http://www.la-charte.fr/rencontres/index.html>>.

CHARTREUSE (LA), « La résidence : mode d'emploi » [page en ligne] [consultée le 10 décembre 2010].

URL : <<http://www.chartreuse.org/34/71/la-residence-mode-d-emploi>>.

CONSEIL GÉNÉRAL DU CANTAL, « Portail départemental de la culture » [site en ligne] [consulté le 1<sup>er</sup> janvier 2010].

URL : <<http://culture.cantal.fr/>>.

CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE, « Résidences d'écrivains » [page en ligne] [consultée le 14 décembre 2010].

URL : <<http://www.iledefrance.fr/aides-regionales/dossier-importation/residences-decrivains/>>.

ÉCRIT CINÉMA LIVRE AUDIOVISUEL (ÉCLA), « Boîte à outils à l'usage des organisateurs de manifestations littéraires » [document en ligne] [consulté le 12 octobre 2010].

URL : <<http://arpel.aquitaine.fr/spip.php?article100002333>>.

ÉMILE A UNE VACHE, « Habiter ici... un territoire » [site en ligne] [consulté le 23 décembre 2010].

URL : <<http://www.habiter-ici.net/>>.

FESTIVAL DES FRANCOPHONIES, « Blog des auteurs » [site en ligne] [consulté le 4 octobre 2010].

URL : <<http://lesfrancophonies.wordpress.com/>>.

FESTIVAL DES FRANCOPHONIES, « La Maison des auteurs » [site en ligne] [consulté le 4 octobre 2010].

URL : <<http://www.lesfrancophonies.com/maison-des-auteurs/ecrivains-francophones>>.

FÉDÉRATION INTERRÉGIONALE POUR LE LIVRE ET LA LECTURE, « Guide des aides à la création » [document en ligne] [consulté le 12 décembre 2010].

URL : <[http://www.fill.fr/fr/guide\\_des\\_aides](http://www.fill.fr/fr/guide_des_aides)>.

FÉDÉRATION INTERRÉGIONALE POUR LE LIVRE ET LA LECTURE, « Les résidences en région : une sélection des membres de la FILL et des structures régionales pour le livre (2010) » [document en ligne] [consulté le 2 décembre 2010].

URL : <[http://www.fill.fr/images/documents/s\\_lection\\_de\\_r\\_sidences.pdf](http://www.fill.fr/images/documents/s_lection_de_r_sidences.pdf)>.

FÉDÉRATION INTERRÉGIONALE POUR LE LIVRE ET LA LECTURE, « Pour en savoir plus sur les résidences d'auteurs » [document en ligne] [consulté le 2 décembre 2010].

URL :

<[http://www.fill.fr/images/documents/pour\\_en\\_savoir\\_plus\\_sur\\_les\\_r\\_sidences\\_d\\_auteurs\\_biblio.pdf](http://www.fill.fr/images/documents/pour_en_savoir_plus_sur_les_r_sidences_d_auteurs_biblio.pdf)>.

GROGNET, Hélène, « Les bibliothèques, les écrivains et leurs publics », *BBF*, 2002, n° 6, pp. 29-34 [page en ligne] [consultée le 19 décembre 2010].

URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-06-0029-004>>.

HERENGUEL, Évelyne, « Les résidences d'écrivains en Grande Région », *BBF*, 2010, n° 6, pp. 67-68 [page en ligne] [consultée le 27 décembre 2010].

URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-06-0067-002>>.

INTERBIBLY (AGENCE DE COOPÉRATION ENTRE LES BIBLIOTHÈQUES, LES SERVICES D'ARCHIVES ET LES CENTRES DE DOCUMENTATION DE CHAMPAGNE-ARDENNES), « Comment réussir une animation en bibliothèque ? » [page en ligne] [consultée le 15 septembre 2010].

URL : <<http://www.interbibly.fr/fiches/fiche11.pdf>>.

MAISON DES ÉCRIVAINS ET DE LA LITTÉRATURE, « Résidences » [base de données en ligne] [consultée entre le 19 et le 27 décembre 2010].

URL : <<http://www.m-e-l.fr/rechercher-residences.php>>.

MÉDIATHÈQUE DE BAGNOLET, « Résidence François Bon, la région Île-de-France et Bagnoleet » [page en ligne] [consultée le 29 décembre 2010].

URL : <<http://mediatheque.ville-bagnoleet.fr/Residence-Francois-Bon-La-Region.html>>.

MÉDIATHÈQUE DE CORMONTREUIL, « Aux champs bonheur : résidence d'écriture de Luc Tartar à Cormontreuil » [site en ligne] [consulté le 2 décembre 2010].

URL : <<http://blog.cormontreuil.fr/>>.

MOTIF (LE), « Programme régional des résidences d'auteur » [vidéo en ligne] [consultée le 21 décembre 2010].

URL : <<http://www.lemotif.fr/fr/photos-videos/videotheque/bdd/video/51>>.

PIBOYEUX, Alexandre, « Rencontres publiques : comment rémunérer les auteurs » sur le site de l'ÉCLA [page en ligne] [consultée le 15 décembre 2010].

URL : <[http://arpel.aquitaine.fr/spip.php?article100002282&var\\_recherche=r%E9sidences%20d%27auteurs](http://arpel.aquitaine.fr/spip.php?article100002282&var_recherche=r%E9sidences%20d%27auteurs)>.

RES ARTIS, « Worldwide network of artist residencies » [site en ligne] [consulté le 28 décembre 2010].

URL : <<http://www.resartis.org/en/>>.

RESIDART, « Pépinières européennes pour jeunes artistes » [site en ligne] [consulté le 28 décembre 2010].

URL : <<http://www.art4eu.net/residart/>>.

ROUANET, Marie, « L'écrivain et son public en bibliothèque » [page en ligne] [consultée le 26 décembre 2010].

URL : <<http://www.adbdp.asso.fr/spip.php?article470>>.

TRANSFO (LE) (SRL Auvergne), « Comment rémunérer un auteur intervenant ? » [page en ligne] [consultée le 18 décembre 2010].

URL : <<http://www.letransfo.fr/Information-Ressource/Espace-documentaire/Livre-et-lecture/Fiches-et-guides-pratiques/Comment-remunerer-un-auteur-intervenant>>.



## Annexe : liste des structures d'accueil établie par la MÉL

---

Le relevé est fait à partir de la base de données de la Maison des écrivains et de la littérature<sup>176</sup>. Les cases vides correspondent aux données que l'on n'a pu collecter. Il faut signaler que les bibliothèques apparaissent rarement comme partenaires à part entière, mais sont souvent nommées comme lieux d'animation. Il existe en effet une tendance à ne mentionner comme partenaires que ceux qui participent au financement. Il faut préciser que les rubriques « financements » et « partenaires » sont sujettes à caution, la première car elle résulte d'une tentative de déterminer, dans le descriptif, le(s) principal(aux) financeur(s) de la bourse de résidence, la seconde car tous les partenaires ne sont pas toujours indiqués. Lorsque la résidence est conditionnée par l'obtention d'une bourse de résidence du CNL, ce dernier sigle est en gras. Lorsque la case « financements » est vide, la source de la bourse allouée n'a pu être déterminée.

On doit également préciser que la liste établie par la MÉL n'est aucunement exhaustive : elle se limite aux structures d'accueil permanentes, mais il existe de nombreux autres lieux de résidences plus ponctuelles, que nous ne relevons donc pas ici.

Nom	Nature de la structure	Financements	Partenaires
Résidence du Fleckenstein « Écrire en frontière »	Association	Conseil régional	Conseil régional, Académie de Strasbourg, DRAC d'Alsace, Relais culturel de Wissembourg, Literarische Gesellschaft de Karlsruhe, Kunstlerhaus d'Edenkoben.
Résidences de la Prévôté	SRL (ÉCLA)	ÉCLA	Conseil régional, DRAC.
Résidence d'auteur - Permanences de la littérature	Association		DRAC Aquitaine, Conseil régional d'Aquitaine, Conseil général de la Gironde, Mairie de Bordeaux, Communauté de Communes de Coutras, IDDAC, Office artistique de la Région Aquitaine, ÉCLA Aquitaine.
Résidence d'écriture en Dordogne, Communauté de Communes Dordogne-Eyraud-Lidoire	BDP	Conseil général de la Dordogne, DRAC Aquitaine	Conseil général de la Dordogne, DRAC Aquitaine, ÉCLA.
Amathea	Association		ANETH, Conseil général du Puy-de-Dôme, Conseil régional, DRAC et DRDJS Auvergne, FAL63-Théâtre Actif, FNCTA 43, FNCTA 63, APROTHAL, GDATAA, ACTA, Le Transfo (SRL Auvergne), Mairie d'Orcet.
La Châtaigneraie	Communauté de communes	CNL, communauté de communes.	Conseil général du Cantal, Conseil régional d'Auvergne, Centre national du Livre, Union européenne.

<sup>176</sup> <http://www.m-e-l.fr/rechercher-residences.php>, consulté entre le 19 et le 27 décembre 2010.

Mairie de Châteldon	Municipalité	CNL.	Le Centre national du Livre, la Maison des écrivains et de la littérature, la DRAC Auvergne et le Centre d'art contemporain du Creux de l'enfer.
Résidence d'artistes de la Maison Garenne	Communauté de communes	CNL ou structure organisatrice.	DRAC Auvergne, Commune de Saint-Sauves, BDP63, Transfo Auvergne, Réseau de Lecture Intercommunal, Équipes pédagogiques des écoles du territoire.
Résidence d'auteur - Clermont communauté	Communauté d'agglomération	Clermont communauté	Pas de partenaire organisateur ou financier mais collaboration avec les écoles, l'IUP des Métiers du Livre de Clermont-Ferrand, le SUC (Service Université Culture), le café lecture Les Augustes (2006), l'établissement pénitentiaire (2006).
Résidence d'auteur-illustrateur-réalisateur de court-métrage	Association	CNL	Ville de Billom, Conseil général de l'Allier, CNL, CNC.
Résidence d'auteurs illustrateurs dans le Cantal	BDP	CNL.	CNL, DRAC Auvergne, Conseil général, Communes, Bibliothèque municipale du lieu d'accueil.
Résidence d'écriture jeunesse en Basse-Normandie, Commune de Potigny	Communauté de communes	Communauté de communes du Pays de Falaise	Conseil régional, association Chorège, médiathèques du Pays de Falaise.
Les Résidences d'écrivains du Centre régional du Livre de Bourgogne	CRL	DRAC Bourgogne, Conseil régional, BNF.	DRAC Bourgogne, Conseil régional, BNF.
Maison Jules Roy	Conseil général	Conseil général	
Le Triangle	Association	Ville de Rennes, DRAC et Conseil régional de Bretagne, Conseil général d'Ille-et-Vilaine	Ville de Rennes, DRAC et Conseil régional de Bretagne, Conseil général d'Ille-et-Vilaine
Maison Louis Guilloux	Association	CNL.	Ville de Saint-Brieuc, Conseil général des Côtes d'Armor, Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), DRAC Bretagne, CNL.
Maison de la poésie à Rennes	Association	Ville de Rennes.	Ville de Rennes, DRAC, CNL, Région Bretagne, Conseil général d'Ille et Vilaine, scolaires, établissements pénitenciers, structures sociales...
Résidence d'écrivain à Ouessant	Association	CNL, institution d'Outre-mer, etc.	Conseil régional de Bretagne, Conseil général du Finistère, Mairie d'Ouessant, CNL.
Abbaye de la Prée	Association	Académie des Beaux-Arts de	Académie des Beaux-Arts de Paris, association des petits frères des Pauvres.

**Annexe : liste des structures d'accueil établie par la MÉL**

		Paris	
Les mille univers	Association		Livre au Centre, DRAC Centre, Département du Cher, Ville de Bourges et CNL.
Résidence d'auteur de littérature de jeunesse à Tours	CDDP	Ville de Tours, Inspection académique, instances culturelles territoriales.	AFFIC (Association de Formation de Formateurs Illettrisme et Culture), Livre passerelle.
Résidence d'auteur en Brenne	Association	DRAC Centre, Conseil régional.	
Résidence BD BOUM	Association	<b>CNL</b>	CNL.
Triages, Art et Littérature	Association	DRAC Centre, Conseil régional.	DRAC Centre, Conseil régional, Tarabuste éditions...
Maison des écritures de Neuvy-le-Roy	Association	CNL, Maison des écritures de Neuvy-le-Roy	DRAC, Conseil régional, Livre au Centre, DLA, Conseil général, Communauté de communes de Racan, Commune de Neuvy-le-Roy, FRMJC, MFR, Caisse d'Épargne, CRIA, Adhérents.
Résidence d'auteur à la Médiathèque de Cormontreuil	BM	<b>CNL.</b>	Mairie de Cormontreuil.
Résidence d'auteurs et illustrateurs de livres pour la jeunesse de Troyes	Association	<b>CNL.</b>	L'ORCCA, la Région Champagne-Ardenne, le CNL, la Médiathèque de l'Agglomération Troyenne.
La Résidence d'artiste Amalgame	Association	CRL ou CNL.	DRAC, CRL, Frac et Conseil régional de Franche-Comté, Communauté de Communes Agir Ensemble
La traverse	Association	CNL ou association	DRAC Franche-Comté, Conseil général du Jura, Conseil régional de Franche-Comté, Ville de Saint-Claude, CNL.
Les Résidences d'écrivains du Centre régional du Livre de Franche-Comté	CRL	Conseil régional.	Conseil régional Franche-Comté, DRAC Franche-Comté.
La Fabrique Éphéméride	Association	CNL.	CNL, DRAC Haute-Normandie, Maire de Val-de-Reuil.
Le Moulin d'Andé - Centre des Écritures Cinématographiques	Association	[Pas d'allocation prévue]	DRAC Haute-Normandie, Conseil général Haute-Normandie, Conseil régional de l'Eure, CNC, Cinéfondation.
Centre International d'Accueil et d'Échanges des Récollers	Municipalité	Ville de Paris	

Ecrivains en Seine-Saint-Denis - Aide à la résidence	Conseil général	Conseil général de Seine-Saint-Denis.	Villes, structures culturelles associées.
IN SITU, artistes en résidences dans les collèges - Aide à la résidence	Conseil général	Conseil général de Seine-Saint-Denis.	Inspection académique, structures culturelles associées.
LE CENTQUATRE	Établissement public industriel et commercial	Ville de Paris	Mairie de Paris, les mécènes du CENTQUATRE : Générale de Santé, GDF Suez, Groupe Caisse d'Épargne, Groupe Laser, Suez Environnement et Tilder.
Les Ateliers de la Ville de Paris à la Cité Internationale des Arts	Institution	Ville de Paris	
Programme régional de résidences d'écrivain en Région Ile-de-France - Aide à la résidence	Conseil régional	Conseil régional d'Île-de-France	
Centre Joë Bousquet et son Temps	Association		DRAC et IUFM Languedoc-Roussillon.
La Chartreuse - Centre National des Écritures du Spectacle	Centre culturel de rencontre	Divers (CNL, Centre national du théâtre, Communauté française de Belgique...	Ministère de la Culture et de la Communication, Régions Languedoc-Roussillon et PACA, Conseils généraux du Gard et du Vaucluse, Ville de Villeneuve-lez-Avignon.
Résidence d'auteur « Les Avocats du Diable Vauvert »	Association	[Pas d'allocation prévue]	DRAC Languedoc-Roussillon, Conseil régional du Languedoc-Roussillon, Conseil général du Gard, Mairie de Nîmes, Ville de Vauvert, Éditions Au Diable Vauvert, Simon Casas Production, entreprises, associations et structures culturelles locales...
Résidence d'auteur - Communauté de communes Vallée de l'Hérault	Communauté de communes	CNL, communauté de communes	Points Relais Infos Jeunes (PRIJ), Établissements scolaires, autres (associations, artistes...).
Résidence d'auteur en collège (Hérault)	Conseil général	Conseil général de l'Hérault	
Résidence d'écriture à Bédarieux	BM	CNL.	DRAC, Région Languedoc-Roussillon, CNL.
A pierre vue	Association	[Pas d'allocation prévue]	Commune Saint-Étienne-de-Fursac, Conseil général de la Creuse, Conseil régional du Limousin, Pays Ouest Creuse, Pays Nord Limousin, Drac Limousin, Europe.

**Annexe : liste des structures d'accueil établie par la MÉL**

Ecrire à Brive	Municipalité	Ville de Brive	
La Maison des Auteurs	Association	CNL, divers	Le Ministère de la Culture et de la Communication représenté par la DRAC du Limousin, la Région Limousin, le Conseil Général de la Haute-Vienne, la Ville de Limoges, le Centre national du Livre.
La Pensée Sauvage	Association	<b>CNL.</b>	CNL, Mel, Fill, Conseil régional, DRAC, Conseil général, Ville et Canton de Charmes, Village de Bouxurulles.
Les Maisons Daura - Résidences internationales d'artistes	Association		Conseil régional et DRAC Midi-Pyrénées, Conseil général du Lot.
Maison des Écritures Lombez Midi-Pyrénées	Association	<b>CNL.</b>	Ville de Lombez, Région Midi-Pyrénées, DRAC Midi-Pyrénées, Conseil général du Gers, Pays Portes de Gascogne.
Maison de la Poésie Nord-Pas-de-Calais	Association	[Pas d'allocation prévue]	Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais, Fonds social européen.
Villa Marguerite Yourcenar. Centre de résidence d'écrivains européens	Conseil général	Conseil général du Nord	
Centre Poétique de Rochefort-sur-Loire	Municipalité	<b>CNL.</b>	DRAC, Conseil régional du Pays de la Loire, CNL.
Centre de culture populaire	Association		DRAC des Pays de la Loire, Conseil régional des Pays de la Loire, Conseil général de Loire-Atlantique, Ville de Saint-Nazaire...
La Turmelière	Association	CNL.	DRAC, Conseil régional du Pays de la Loire, Conseil général du Maine et Loire, Communauté de Communes.
Maison Gueffier, centre de ressources littérature et écriture en Pays de Loire	Scène nationale		Ville de La Roche-sur-Yon, Conseil régional des Pays de Loire (au titre de la politique du livre), Ministère de la Culture et de la Communication, DRAC ; avec le soutien de l'Office national de diffusion artistique et du CNL ...
Maison des Écrivains Étrangers et Traducteurs de Saint-Nazaire (MEET)	MEET	MEET	Ville de Saint-Nazaire, Département Loire-Atlantique, Région Pays de la Loire, DRAC, Centre André Malraux de Sarajevo, Casa Refugio de Mexico, Lycée, Théâtre Grand T, Icare, le Fanal, Cinéville, Médiathèque, Librairie voix au chapitre, Université Nantes..
Résidence d'animations territoriales à Luçon	Bibliothèque intercommunale	CNL.	DRAC et Région des Pays de Loire, CNL.
Une saison pour écrire	Association		Drac et Région Pays de la Loire, Pays Saumurois, Ville de Saumur, Agglomération de Saumur, Association Plein Écran (Saumur).

PAF - Performing Arts Forum	Association	[Pas d'allocation prévue]	Le Conseil régional de Picardie, la Fondation Baudoux.
La Maison des Auteurs – Cité internationale de la Bande dessinée et de l'Image	Établissement public de coopération culturelle	CNL, fondation Beaumarchais	Conseil général de la Charente, Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), Mairie d'Angoulême et Conseil régional de Poitou-Charentes.
Atelier Vis-à-Vis	Association	[Pas d'allocation prévue]	
Chambre de séjour avec vue	Mécénat privé	[Pas d'allocation prévue]	
Château de La Napoule	Association	[Pas d'allocation prévue]	Ministère de la Culture et de la Communication, Conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Conseil général des Alpes-Maritimes, Ville de Mandelieu-La-Napoule. Fonds privés et publics des USA, fonds propres à la Fondation.
Collège International des Traducteurs littéraires	Association	CNL, Ministère des Affaires Étrangères, Conseil régional PACA, Commission européenne	Ville d'Arles, Conseil général des Bouches du Rhône, Conseil régional PACA, DRAC, Ministère de la Culture et de la Communication, Centre national du Livre, Ministère des Affaires étrangères et Commission européenne ...
Dispositif départemental de résidences d'auteurs, d'illustrateurs ou de traducteurs - Aide à la résidence	BDP	Conseil général des Bouches-du-Rhône	
Fées d'hiver	Association	[Pas d'allocation prévue]	DRAC PACA, Commune Embrun et Crévoux, Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, Conseil général des Hautes-Alpes, Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye, Région PACA.
L'Hôtel Voland	Association	[Pas d'allocation prévue]	Festival les Correspondances de Manosque, MJC de Manosque, Centre Jean Giono, Association Éclat de Lire, Réseau des résidences ARL PACA, Communauté de Communes Lubéron-Durance-Verdon, Conseil général des Alpes de Haute Provence, Conseil régional PACA.
La Marelle - Villa des auteurs	Association	CNL	Ville de Marseille, Conseil général des Bouches-du-Rhône, Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, CNL.
Monastère de Saorge	Établissement public	CNL	DRAC PACA, Conseil régional PACA, Conseil général Alpes-Maritimes, Rectorat de Nice, Association Les Fioretti.
Montévidéo, créations contemporaines, théâtre, musique, écriture	Association	[Pas d'allocation prévue]	Ville de Marseille, DRAC PACA, Conseil général PACA, Région PACA, CNL.

**Annexe : liste des structures d'accueil établie par la MÉL**

Résidence d'auteurs au centre international de poésie Marseille	Association		Ville de Marseille, Conseil général des Bouches du Rhône, Région PACA, Centre national du Livre, Ministère de la Culture (Direction du Livre et de la Lecture, DRAC PACA), Ministère des Affaires étrangères (Direction du livre et de l'écrit).
Terres d'encre	Association	<b>CNL</b>	Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, DRAC et Conseil régional PACA, CNL.
The Camargo Foundation : bourse résidentielle pour artistes et universitaires	Fondation privée	Fondation privée	
Résidence d'auteur au Manoir de Grigny	Municipalité	<b>CNL</b>	Ville de Grigny, DRAC, CNL, Médiathèque Léo Ferré de Grigny, Association Espace Pandora (Vénissieux).
Résidence d'écrivain au Centre socioculturel Espace Boris Vian	Association		Ville de Saint-Etienne, Conseil régional et DRAC du Rhône-Alpes, Contrats urbains de cohésion sociale, Direction départementale de la Cohésion sociale de la Loire, École maternelle et primaire Chavanelle, École primaire Franc-Maçons, Collège Gambetta.
Résidence de la Fête du livre de jeunesse de Saint-Paul-Trois-Châteaux	Association	CNL, DRAC Rhône-Alpes	Centre national du Livre, Région et DRAC Rhône-Alpes, Médiathèque municipale, Centre social, Maison de retraite, École de musique, MJC et Festival du film de Saint-Paul-Trois-Châteaux.
Une résidence littéraire à Vénissieux	Association		Partenaires institutionnels : DRAC Rhône-Alpes, Région Rhône-Alpes, Ville de Vénissieux, ACSE. Partenaires opérationnels : équipements culturels, structures socioculturelles et sociales, établissements scolaires de la ville.